

SEA-DOO®



FISHPRO SCOUT

GUIDE DU CONDUCTEUR

Comprend des informations sur la sécurité, le véhicule et son
entretien

**N
O
N
G**

⚠ AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide. Il contient des informations sécuritaires importantes.

Âge minimum recommandé pour l'opérateur : 16 ans.

Conservez ce guide du conducteur dans l'embarcation en tout temps.

AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE

AVERTISSEMENT

L'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un bateau de plaisance peuvent vous exposer à des produits chimiques, notamment les gaz d'échappement des moteurs, le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb, dont l'État de Californie sait qu'ils provoquent des cancers et des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement. Réparez l'embarcation dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre embarcation. Pour en savoir plus, visitez le site : www.p65warnings.ca.gov/marine

REMARQUE :

Au Canada, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP).

Aux États-Unis, les produits sont distribués et entretenus par BRP US Inc.

Dans l'Espace économique européen (qui comprend les États membres de l'Union européenne plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), la Communauté des États indépendants (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie, les produits sont distribués et entretenus par BRP European Distribution S.A. et d'autres sociétés affiliées ou filiales de BRP.

Dans tous les autres pays, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

MC® Marques de commerce de BRP ou de ses affiliés.

Il s'agit d'une liste non exhaustive de marques de commerce qui sont la propriété de Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

Les marques commerciales peuvent ne pas être enregistrées dans toutes les juridictions :

ACEMC	D.E.S.S. ^{MC}	ECOMC	FishPro®
iBRMC	iControl ^{MC}	iTC ^{MC}	LinQ®
ROTAX®	SEA-DOO®	Sea-Doo LK ^{MC}	T.O.P.S. ^{MC}
VTSMC	XPS®		

Tous droits réservés. Aucune partie du présent Manuel ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

©Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) 2024

AVANT DE PARTIR

Règles de base pour utiliser les motomarines en toute sécurité

Avant de partir :

Règles de base de l'utilisation sécurisée des motomarines

Une mauvaise utilisation de la motomarine peut entraîner des blessures graves voire mortelles.

Le conducteur doit être qualifié

- ✓ Assurez-vous que le conducteur est âgé de 16 ans ou plus et qu'il a suivi un cours de sécurité nautique. Votre province peut avoir fixé des exigences supplémentaires.



Le conducteur doit absolument éviter les collisions

- ✓ Gardez constamment un œil sur les personnes, les objets et les autres embarcations.
- ✓ Restez à une distance suffisante des autres pour que l'embarcation puisse s'immobiliser d'elle-même en toute sécurité.
- ✗ Ne relâchez pas l'accélérateur lorsque vous tentez d'éviter un obstacle; comme pour les autres bateaux à moteur, **il faut une accélération pour changer de direction.**



Protégez tous les occupants

- ✓ Les chutes peuvent être à l'origine de blessures graves, voire mortelles.

- ✓ Tous les occupants doivent porter un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et irréversibles.

Ne montez pas sur la motomarine si vous n'êtes pas convenablement habillé(e).



Portez un VFI
→
Portez un vêtement en néoprène



- ✓ Tous les occupants doivent porter un VFI (vêtement de flottaison individuel) homologué.
- ✓ Assurez-vous que les occupants sont correctement assis et se tiennent aux poignées. Les occupants peuvent être éjectés d'une motomarine à la suite d'une accélération inattendue ou d'une manœuvre brutale. Évitez de conduire de façon agressive, de virer brusquement ou d'accélérer de façon inattendue.



- ✗ Ne mettez pas les gaz lorsque quelqu'un embarque ou se trouve à l'arrière de la motomarine.
- ✗ Ne faites pas des sauts sur les vagues ou le sillage d'autres embarcations. Risque de blessures dorsales ou médullaires (paralysie).

N'autorisez pas les comportements dangereux :

- ✗ Ne vous approchez pas d'autres personnes pour les éclabousser, ne passez pas trop près d'autres embarcations et n'allez pas trop vite compte tenu du trafic.
- ✗ Ne conduisez jamais sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Langues disponibles

Deutsch	Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: www.operatorsguides.brp.com
English	This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: www.operatorsguides.brp.com
Español	Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: www.operatorsguides.brp.com
Français	Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: www.operatorsguides.brp.com
Italiano	Questa guida potrebbe essere disponibile nella propria lingua. Contattare il concessionario o consultare: www.operatorsguides.brp.com
中文	本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商问询，或者登录 www.operatorsguides.brp.com 查询。
日本語	このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください： www.operatorsguides.brp.com
Nederlands	Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: www.operatorsguides.brp.com
Norsk	Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: www.operatorsguides.brp.com
Português	Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: www.operatorsguides.brp.com
Русский	Воспользуйтесь руководством на вашем языке. Узнайте о его наличии у дилера или на странице по адресу www.operatorsguides.brp.com
Suomi	Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: www.operatorsguides.brp.com
Svenska	Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: www.operatorsguides.brp.com

Modèle couvert
FishPro SCOUT

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

AVANT-PROPOS	10
Avant de partir	10
Messages sur la sécurité	10
À propos de ce Guide du conducteur	10
SOYEZ UN CONDUCTEUR RESPONSABLE	11

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

AVANT DE PARTIR	14
Âge minimum et compétences requises	14
Drogue et alcool	14
Cours de sécurité nautique	14
Règlements sur la navigation de plaisance applicables	14
Vêtements de protection	14
Casques : Le pour et le contre	15
Équipement requis	16
FAMILIARISEZ-VOUS AVEC VOTRE EMBARCATION	17
Poussée de la turbine	17
Guidon	17
Cordon d'attache (longue de sécurité)	17
Freinage	18
Clé d'apprentissage (disponible comme accessoire)	18
Chargement et rangement	18
Accessoires et modifications	19
ROULER EN SÉCURITÉ	21
Conduire avec un ou des passagers	21
Évitement des collisions	21
Comportements de conduite	22
Excès de vitesse	22
Remonter à bord	22
Pièces mobiles	23
Connaître les eaux	23
Règles de navigation	24
Utilisation nocturne	24
Empoisonnement au monoxyde de carbone (CO)	24
Évitement des d'incendies d'essence et des autres dangers	25
Brûlures causées par des pièces chaudes	25
Sports nautiques (remorquage avec l'embarcation)	25
EXERCICES PRATIQUES	29
Choix d'une aire d'exercice	29
Exercices pratiques	29
RAVITAILLEMENT	31
Méthode de remplissage	31
Spécifications d'essence	31
Essence recommandée	32

TRANSPORT DE L'EMBARCATION	33
ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE PRODUIT	35
Étiquettes de sécurité de l'embarcation	35
Conformité canadienne – Étiquette d'information	58
Étiquette mobile	59
INSPECTION AVANT RANDONNÉE	61
Avant de mettre l'embarcation à l'eau	61
Une fois l'embarcation à l'eau	66
Que faire après avoir quitté l'eau	67
MAINTENANCE ANNUELLE DE LA SÉCURITÉ	69

INFORMATIONS SUR L'EMBARCATION

COMMANDES	72
Guidon	73
Manette d'accélérateur	73
Contrôleur droit	73
Interrupteur de coupure du moteur	73
Contrôleur gauche	74
Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur	75
Lever de frein et marche arrière intelligents (iBR)	76
ÉQUIPEMENT	78
Compartiment de rangement avant	79
Support d'extincteur	79
Logement du kit de sauvetage	79
Rangement de la boîte à pêche	80
Sonar détecteur de poissons et son support	80
Taquets d'amarre	81
Boîte à gants	81
Support de canne à pêche pour la traîne	82
Porte-gobelet	83
Siège	84
Poignées de maintien du passager	85
Plateforme d'embarquement	85
Glacière	86
Échelle d'embarquement (le cas échéant)	88
Œillets avant et arrière	88
Bouchons de vidange de la cale	89
AFFICHAGE NUMÉRIQUE DE 4.5 PO	91
Description de l'indicateur multifonction	91
Témoins et avertisseurs lumineux	94
Paramètres	96
PÉRIODE DE RODAGE	98
Fonctionnement pendant la période de rodage	98
CONSIGNES D'UTILISATION	99
Embarquement	99
Démarrage du moteur	103
Arrêt du moteur	104
Direction de l'embarcation	104
Passer au point mort	105

Passage à la marche avant	106
Passer en marche arrière	106
Freinage	107
Système correcteur d'assiette (VTS)	109
Activation du système de pompe anti-débris intelligent (système iDF) (si équipé)	111
Recommandations générales	112
MODES DE FONCTIONNEMENT	114
Mode de conduite par défaut	114
Mode Sport	114
Mode ECO (mode d'économie de carburant)	114
Modes Contrôle de vitesse (si équipé)	114
OPÉRATIONS SPÉCIALES	119
Nettoyage de l'admission d'eau de la turbine et de l'hélice	119
Chavirement de la motomarine	122
Motomarine submergée	123
Moteur noyé d'eau	123
Remorquage de l'embarcation sur l'eau	123
 ENTRETIEN	
CALENDRIER D'ENTRETIEN	126
Réglementation de l'EPA – embarcation canadiennes et américaines (É.-U.)	126
Utilisation en eau salée/eau sale	127
Calendrier d'entretien	127
PROCÉDURES D'ENTRETIEN	133
Couvercle de service du moteur	133
Huile à moteur	134
Liquide de refroidissement	136
Bobines d'allumage	137
Bougies	138
Système d'échappement	138
Plaque de promenade et grille d'admission d'eau	140
Anodes sacrificielles	140
Pylône de planche de wakeboard/ ski (si équipé)	141
Fusibles	141
ENTRETIEN DE L'EMBARCATION	143
Soins d'après-utilisation	143
Nettoyage des sièges	143
Carrosserie et coque	143
ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE	145
Rangement	145
Préparation présaisonnière	148
DOSSIERS DE MAINTENANCE	149

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

NUMÉROS D'IDENTIFICATION	158
Numéro d'identification de la coque	158
Numéro d'identification du moteur	158

Numéro d'identification du fabricant du moteur	158
CONFORMITÉ	159
Étiquette mobile du contrôle d'émissions – 3 étoiles	159
Étiquette du contrôle d'émissions 3 étoiles	160
Étiquette de conformité de l'EPA	161
Association pour la Plaisance Eco-Responsable	162
REP France - Signalétique TRIMAN	162
BRP RF DESS POST GEN3 (CAN)	163
États-Unis et Canada	163
Mexique	164
Brésil	164
Japon	165
Europe	165
RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉMISSIONS DU MOTEUR	169
Responsabilité du fabricant	169
Responsabilité du concessionnaire	169
Responsabilité du propriétaire	169
Réglementation des émissions par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA)	169
Système de contrôle des émissions par évaporation	170
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE	171
Déclaration de conformité UE	171
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI	172
Déclaration de conformité pour le Royaume-Uni	172
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EURASIATIQUE	173

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

MOTEUR	176
Rotax 1630 ACE - 130	176
VÉHICULE	178
FishPro SCOUT 130	178

DIAGNOSTIC DES PANNES

DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DES PANNES	182
SYSTÈME DE CONTRÔLE	189
Codes d'erreurs	189
Description des témoins lumineux (écran numérique 4,5 po)	190
Codes de l'avertisseur sonore	192

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP – ÉTATS-UNIS ET AU CANADA : MOTOMARINE SEA-DOO 2025	196
1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE	196
2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ	196
3) EXCLUSIONS – hors garantie	196

4) PÉRIODE DE LA GARANTIE	197
5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE	198
6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE ..	198
7) OBLIGATIONS DE BRP	199
8) TRANSFERT	199
9) ASSISTANCE CLIENT	199
GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)	200
Période de garantie liée aux émissions	200
Composants couverts	201
Limitation de l'applicabilité de la garantie	202
DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION EN CALIFORNIE	203
Vos obligations et droits de garantie	203
Protection de la garantie du fabricant	203
Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie	203
DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION DE LA MOTOMARINE SEA-DOO® DE L'ANNÉE MODÈLE 2025 POUR LES ÉTATS DE CALIFORNIE ET DE NEW YORK	205
Vos obligations et droits de garantie	205
Système de classification par étoiles	207
GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : MOTOMARINE SEA-DOO® 2025	209
1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE	209
2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ	209
3) LES EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTES PAR LA GARANTIE	210
4) PÉRIODE DE LA GARANTIE	210
POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT	211
5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE	211
6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE ..	212
7) OBLIGATIONS DE BRP	212
8) TRANSFERT	213
9) ASSISTANCE CLIENT	213
GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : MOTOMARINE SEA-DOO® 2025	214
1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE	214
2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ	214
3) EXCLUSIONS – hors garantie	215
4) PÉRIODE DE LA GARANTIE	215
5) POUR LES PRODUITS VENDUS EN FRANCE UNIQUEMENT	216
6) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE	216
7) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE ..	217
8) OBLIGATIONS DE BRP	217
9) TRANSFERT	218
10) ASSISTANCE CLIENT	218

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS220

NOUS CONTACTER222

 Asie-Pacifique222

 Europe, Moyen-Orient et Afrique.....222

 Amérique latine223

 Amérique du Nord.....223

CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE224

INFORMATIONS GÉNÉRALES

AVANT-PROPOS

Nous vous félicitons de l'achat d'une toute nouvelle motomarine Sea-Doo® (ci-après dénommée « embarcation »). Elle bénéficie de la garantie BRP et du réseau de concessionnaires autorisés Sea-Doo pour fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire est déterminé à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre embarcation et a fait les derniers réglages. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre Produit, veuillez communiquer avec votre Concessionnaire.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *liste de vérification de prélivraison* pour s'assurer que la préparation de votre embarcation vous satisfaisait pleinement.

Avant de partir

Pour votre sécurité en plus de celle des personnes à proximité, lisez les sections suivantes avant d'utiliser votre motomarine:

- Informations de sécurité
- Informations sur la motomarine.

Vous devez lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité apposées sur votre motomarine et visionnez attentivement la *Vidéo de sécurité* sur le site :

<https://www.sea-doo.com/safety>

Ou utilisez le code QR suivant :



Messages sur la sécurité

Ce guide du conducteur utilise les symboles et les mots suivants pour souligner des informations particulières :

Ce symbole d'avertissement de sécurité ⚠ signale un risque de blessure.

⚠ DANGER

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

⚠ ATTENTION

Avertit d'une situation comportant des risques de blessure modérée ou mineure, si on ne l'évite pas.

AVIS

Avertit d'un risque d'endommager gravement des pièces de l'embarcation ou la propriété d'autrui si l'instruction n'est pas suivie.

À propos de ce Guide du conducteur

Ce Guide a été rédigé pour que le propriétaire, le pilote ou un passager d'une embarcation se familiarise avec les diverses commandes, les opérations d'entretien et les méthodes de conduite sûres.

Conservez ce Guide du conducteur dans l'embarcation afin de pouvoir vous y référer pour le fonctionnement, l'entretien, le dépannage ou la formation d'autres personnes. Ce guide de

l'utilisateur doit être constamment disponible sur l'embarcation.

Ce guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale anglaise, cette dernière a préséance.

Pour consulter ou imprimer une copie supplémentaire de ce Guide, il suffit d'aller sur le site :

www.operatorsguides.brp.com

Les informations figurant dans ce document étaient correctes au moment de la publication. Il faut noter toutefois que BRP adopte une politique d'amélioration continue de ses produits, sans engagement à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, certaines différences sont possibles entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

SOYEZ UN CONDUCTEUR RESPONSABLE

Chez BRP, nous croyons qu'il est possible pour tous les membres des communautés des sports mécaniques et nautiques de s'unir et de repenser la façon dont nous abordons la sécurité, l'éthique de la conduite et l'environnement. Nous pensons que lorsque nous donnons à tous les moyens de rouler de manière responsable, de veiller les uns sur les autres et de protéger nos pistes et nos zones d'activité, nous inspirons notre industrie à accueillir les nouveaux venus, à développer une communauté plus solidaire et à créer des expériences positives.

Que vous préférerez les sentiers, les routes, l'eau ou la neige, BRP

s'engage à soutenir des changements positifs. C'est pourquoi notre programme Responsable Rider est un élément clé de notre initiative pour la Responsabilité sociale de l'entreprise par le biais de l'action, de l'éducation et de l'autonomisation de la communauté.

Pour en savoir plus sur le programme Conducteur responsable, ses conseils et ses astuces sur la sécurité, l'éthique de conduite et l'environnement, visitez **sea-doo.com/responsible-rider**.



Cette page est intentionnellement
vide

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

AVANT DE PARTIR

AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des précautions et des instructions de sécurité de la présente section peut causer des blessures graves, voire mortelles. Qui-conque utilise cette embarcation doit d'abord lire ce guide et veiller à bien le comprendre avant de se servir de l'embarcation.

Âge minimum et compétences requises

Le conducteur doit être qualifié. Assurez-vous que le conducteur est âgé d'au moins 16 ans et a suivi un cours de sécurité nautique. Votre province peut avoir fixé des exigences supplémentaires. Les lois prévoyant l'âge minimum des conducteurs et les permis peuvent varier selon la région. Renseignez-vous auprès des autorités appropriées pour obtenir toutes les informations utiles sur l'utilisation légale de l'embarcation à l'endroit où vous avez l'intention de l'utiliser.

Nous déconseillons d'utiliser cette embarcation si vous souffrez d'une déficience qui nuit à votre vision, à votre temps de réaction, à votre jugement ou à l'utilisation des commandes.

N'oubliez pas que le soleil, le vent, la fatigue ou la maladie peuvent altérer votre jugement et votre temps de réaction.

Un passager n'est bien assis que si ses deux pieds sont placés bien à plat contre les repose-pieds.

Drogue et alcool

Ne conduisez jamais sous l'emprise de l'alcool ou de drogues. Pour conduire une embarcation, le conducteur et le passager doivent être sobres et attentifs. La consommation de drogue ou d'alcool, ou des deux, augmente le temps de réaction, altère le jugement et la vue, et compromet la capacité à conduire l'embarcation de façon sécuritaire.

Cours de sécurité nautique

Dans plusieurs pays, on recommande ou on exige de suivre un cours de sécurité nautique. Vérifier auprès des autorités locales.

Règlements sur la navigation de plaisance applicables

Vérifiez les règlements sur la navigation de plaisance applicables à la voie navigable où vous avez l'intention d'utiliser votre embarcation. Prenez connaissance des règlements de la région en matière de navigation.

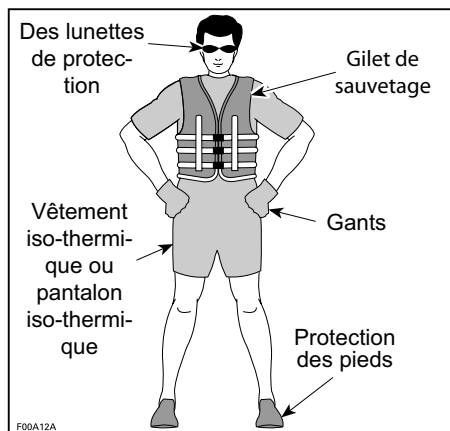
Vêtements de protection

Tous les occupants DOIVENT :

1. Porter un **vêtement de flottaison individuel (VFI)** homologué et conforme à la réglementation de votre pays. La taille du VFI doit être adaptée à la personne.
2. **Portez un short en néoprène** (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et

irréremédiables. Un maillot de bain normal ne protège pas adéquatement contre l'infiltration d'eau sous pression dans les cavités inférieures du corps des hommes et des femmes.

Des chaussures, des gants et des lunettes de protection peuvent également être portés. Sous l'effet du vent, des éclaboussures, des insectes et de la vitesse, les yeux peuvent larmoyer et la vue se brouiller.



Si vous prévoyez faire de la motomarine par temps froid ou en eau froide, pensez à ajouter des vêtements chauds appropriés, comme une combinaison humide ou sèche complète. Non seulement cela rendra votre expérience plus confortable, mais cela pourrait également vous protéger de l'hypothermie, ou la retarder, si vous tombez dans l'eau froide. Soyez prêts à faire face à des conditions changeantes.

Casques : Le pour et le contre

Vous devez, par conséquent, décider de porter ou non un casque selon la situation qui vous concerne. Si vous décidez de porter un casque, choisissez un casque approuvé conforme aux normes DOT ou Snell et, si possible, qui soit conçu pour les sports nautiques motorisés.

Les casques ont pour but d'offrir une certaine protection en cas de coups à la tête. Dans la plupart des sports motorisés, les avantages du port d'un casque excèdent de beaucoup les inconvénients. Cependant, dans le cas des sports motorisés pratiqués dans l'eau comme la motomarine, ce n'est pas nécessairement le cas en raison des risques particuliers associés à l'eau.

Avantages

Le casque aide à réduire les risques de blessure lorsque la tête frappe une surface dure, par exemple une autre embarcation, lors d'une collision. De même, un casque muni d'une mentonnière peut aider à prévenir les blessures au visage, à la mâchoire et aux dents.

Risques

Par contre, lorsqu'on tombe de la motomarine, les casques ont tendance à prendre l'eau de la même manière qu'un seau. Ceci cause d'extrêmes tensions au niveau du cou et de la colonne vertébrale. Cela peut entraîner un étouffement, de graves ou permanentes blessures au cou et à la colonne vertébrale ou même la mort. Les casques peuvent également nuire à la vision périphérique et à l'audition, ou accroître la fatigue, ce qui pourrait accroître les risques de collision.

Équipement requis

En tant que propriétaire de la motomarine, vous devez vous assurer que tout l'équipement de sécurité requis est à bord. Consultez la réglementation locale relative à l'équipement requis.

Cela pourrait comprendre :

- Extincteur. L'entretien, la réparation et le remplissage doivent être effectués conformément aux instructions du fabricant.
- Lampe de poche étanche ou des fusées éclairantes approuvées
- Dispositif produisant un son (klaxon, sifflet, cloche, etc.)
- Signal de détresse visuel
- Téléphone dans un compartiment étanche conçu à cette fin
- Carte locale à jour
- Trousse de premiers soins
- Cordage.

FAMILIARISEZ-VOUS AVEC VOTRE EMBARCATION

La performance de votre embarcation peut surpasser celle des autres embarcations que vous avez pu conduire auparavant. Ne croyez pas que toutes les embarcations puissent se piloter de la même façon.

Familiarisez-vous complètement avec les commandes et la conduite de votre embarcation avant d'entreprendre une première randonnée ou d'y faire monter des passagers. Si vous n'avez pas eu l'occasion de le faire, entraînez-vous à conduire seul dans un endroit approprié, sans circulation, pour vous habituer aux sensations et aux réactions de chaque commande. Familiarisez-vous totalement avec chaque commande avant de naviguer au-delà du régime de ralenti.

Poussée de la turbine

Votre embarcation est dotée d'un système à propulsion par turbine. L'eau est aspirée sous l'embarcation à partir de la grille d'admission. Elle est ensuite accélérée par le venturi pour produire la poussée ou propulsion. Cette eau accélérée ressort à l'arrière de l'embarcation.

Tous les occupants doivent porter un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et irrémédiables. Un maillot de bain normal ne protège pas adéquatement contre l'infiltration d'eau sous pression dans les cavités inférieures du corps des hommes et des femmes.

La turbine peut soulever des débris et les projeter vers l'arrière sur des gens ou des propriétés.

Ne démarrez pas le moteur et n'utilisez pas l'embarcation si quelqu'un se trouve dans l'eau ou se trouve près de l'arrière de l'embarcation.

Guidon

Votre embarcation est dotée d'un embout orientable à l'arrière du bateau, qui est contrôlé par le guidon afin de diriger le jet d'eau de gauche à droite. Pour faire tourner l'embarcation, la direction et l'accélérateur sont tous deux nécessaires.

Gardez la main sur la manette d'accélérateur lorsque vous essayez de vous éloigner d'un objet flottant, d'une autre embarcation, parce que vous avez besoin de cette manette pour vous diriger.

Si le moteur est éteint, la direction ne répond plus.

Cordon d'attache (longe de sécurité)

Gardez le cordon d'attache fixé au poignet (au moyen d'une dragonne) ou au VFI du conducteur en tout temps, et tenez-le loin du guidon pour que le moteur s'arrête si le conducteur tombe par-dessus bord.

Si le conducteur tombe de l'embarcation et que le cordon d'attache n'est pas fixé comme recommandé, le moteur ne s'arrêtera pas et l'embarcation continuera de fonctionner sans conducteur. Le conducteur pourrait ne pas être en mesure de revenir à la nage.

Après la randonnée, enlevez toujours le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur afin d'éviter que des enfants ou toute autre personne l'utilisent sans autorisation et pour empêcher un démarrage dans un endroit clos (p. ex. un garage).

Afin de prévenir tout démarrage accidentel, débranchez toujours le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur lorsque des nageurs embarquent ou se trouvent tout près, ou lorsque vous enlevez des algues ou des débris de la grille d'admission.

Freinage

La plupart des embarcations n'ont pas de moyen de freiner.

Sur certains modèles, des avancées technologiques nous permettent maintenant d'offrir un système de freinage appelé iBR (freinage et marche arrière intelligents). Exercez-vous à freiner dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations, pour apprendre à connaître les manœuvres de freinage et la distance d'arrêt de votre embarcation dans diverses conditions.

La distance d'arrêt varie en fonction de la vitesse initiale, de la charge, du vent, du nombre de passagers et des conditions de navigation. La puissance de freinage commandée par le conducteur avec le levier iBR affecte également la distance d'arrêt.

Lors de freinages, les utilisateurs doivent se tenir fermement afin d'éviter d'être déplacés vers l'avant ou de perdre l'équilibre en raison de la force de décélération.

Lorsque vous circulez sur une embarcation munie d'un système iBR, souvenez-vous qu'il est possible que les embarcations qui vous suivent ou qui circulent à proximité ne puissent pas s'arrêter aussi rapidement que vous. N'oubliez pas d'informer le pilote d'une embarcation qui a l'intention de vous suivre en convoi que votre embarcation a une capacité de freinage supérieure et qu'il est nécessaire de maintenir une plus grande distance entre les embarcations.

Le système de freinage iBR ne peut pas empêcher votre embarcation de dériver sous l'effet du courant ou du vent. Cette caractéristique n'a aucun effet de freinage sur un mouvement vers l'arrière. De plus, le moteur doit être en marche pour qu'on puisse utiliser le frein.

Clé d'apprentissage (disponible comme accessoire)

La Learning Key Sea-Doo LK^{MC} limite la vitesse de l'embarcation. Il pourrait s'agir d'une option pour les nouveaux utilisateurs et les conducteurs moins expérimentés qui leur permettrait d'apprendre à conduire l'embarcation.

Communiquez avec votre concessionnaire Sea-Doo autorisé par BRP pour savoir si cet accessoire est offert pour votre modèle.

Chargement et rangement

Ne rangez aucun objet à des endroits qui ne sont pas conçus pour cela.

Ne transportez pas des objets sur la plateforme arrière sauf s'ils sont bien attachés avec un accessoire certifié LinQ^{MC} de BRP. Des accessoires compatibles

qui ne sont pas certifiés par BRP ne peuvent pas être considérés comme propres à cet effet.

Lorsque vous transportez des charges sur la plateforme arrière ou sur les accessoires de chargement, réduisez votre vitesse et adaptez votre comportement de conduite pour réduire le risque d'éjection hors de l'embarcation, ou de contact avec le chargement pouvant entraîner des blessures :

Ne dépassez pas la capacité de charge ou le nombre de passagers prévu pour cette embarcation. La surcharge peut nuire à la maniabilité, à la stabilité et au rendement de l'embarcation. Si la mer est démontée, cela compromet aussi la manœuvrabilité.

Ne transportez jamais des objets sur la plateforme arrière lorsque vous faites des sports nautiques. La cargaison peut interférer avec la corde et se détacher, devenant ainsi un obstacle pour la personne remorquée.

Reportez-vous à la *Fiche technique* pour la contenance d'huile maximale.

Accessoires et modifications

Toute modification ou ajout d'accessoires approuvé par BRP pourrait affecter le comportement de votre véhicule. Il est alors important de vous familiariser avec votre véhicule et ces changements, et d'adapter votre conduite en conséquence.

Évitez d'installer des équipements qui ne sont pas spécifiquement approuvés par BRP pour le véhicule et évitez les modifications non autorisées. Ces modifications et équipements n'ont pas été testés par BRP peuvent présenter des risques. Par exemple, ils peuvent :

- causer une perte de contrôle et augmenter le risque d'accident
- provoquer une surchauffe ou des courts-circuits, augmenter le risque d'incendie ou de brûlures
- affecter les dispositifs de protection fournis par le véhicule.

vosre véhicule peut également devenir illégal à conduire.

À titre d'exemple, l'installation d'un GPS supplémentaire ou d'un support pour téléphone portable peut empêcher les capacités de conduite du véhicule et augmenter le risque de perte de contrôle.

Consultez un concessionnaire BRP agréé pour connaître les accessoires disponibles pour votre véhicule.

Pour des raisons de sécurité, certains accessoires BRP doivent être installés par un concessionnaire BRP. Cependant, si vous décidez d'installer l'accessoire vous-même, lorsque le concessionnaire n'est pas tenu de le faire, il est important de suivre attentivement toutes les instructions et, le cas échéant, de comprendre toutes les informations relatives à l'utilisation du produit ou son entretien.

Si l'accessoire a été installé sur votre véhicule par une autre personne que vous, BRP vous recommande fortement de lire le feuillet d'instructions correspondant, car il peut contenir d'autres informations sur l'utilisation de l'accessoire en toute sécurité ou son entretien.

Les fiches d'instructions sont disponibles sur le site web :

ROULER EN SÉCURITÉ

Conduire avec un ou des passagers

N'acceptez un passager que si le véhicule est équipé d'un siège passager et de poignées de maintien.

Le conducteur a la responsabilité d'informer et de protéger le ou les passagers qu'il invite à bord de son embarcation.

Aviser les passagers d'utiliser les poignées de maintien de l'embarcation, la courroie de siège ou de tenir la personne assise devant eux par la taille. Un passager n'est bien assis que si ses deux pieds sont placés bien à plat contre les repose-pieds.

Assurez-vous que les occupants sont correctement assis et se tiennent aux poignées. Les occupants peuvent être éjectés à la suite d'une accélération inattendue ou d'une manœuvre brutale. Évitez de conduire de façon agressive, de virer brusquement ou d'accélérer de façon inattendue.

Les chutes peuvent être à l'origine de blessures graves, voire mortelles.

Tous les occupants doivent porter un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et irrémédiables.

Lorsque l'embarcation franchit une vague, le ou les passagers peuvent se soulever légèrement du siège afin d'absorber le choc avec les jambes.

Lors de freinages ou de décélérations, les utilisateurs doivent se tenir fermement afin d'éviter d'être déplacés vers l'avant ou de perdre l'équilibre en raison de la force de décélération.

La navigation avec un ou des passagers modifie le comportement de l'embarcation et exige plus d'habileté.

Évitement des collisions

Scrutez attentivement et constamment votre environnement pour détecter les personnes, les objets et les autres embarcations.

Restez à une distance suffisante des autres pour que l'embarcation puisse s'immobiliser d'elle-même en toute sécurité. Ne relâchez pas la manette d'accélérateur lorsque vous essayez de vous éloigner d'un objet flottant, d'une autre embarcation, parce que vous avez besoin de cette manette pour vous diriger.

Soyez attentif aux conditions pouvant vous rendre moins visible ou vous bloquer la vue.

Ne vous approchez pas d'autres personnes pour les éclabousser, ne passez pas trop près d'autres embarcations et n'allez pas trop vite compte tenu du trafic. Vous pourriez surestimer les capacités de l'embarcation ou votre habileté à conduire, et heurter une embarcation ou une personne.

Lorsque vous circulez sur une embarcation munie d'un système de freinage, souvenez-vous qu'il est possible que les embarcations qui vous suivent ou qui circulent à proximité ne puissent s'arrêter aussi rapidement.

La distance d'arrêt varie en fonction de la vitesse initiale, de la charge, du vent et des conditions de navigation. La puissance de freinage commandée par le conducteur avec le levier iBR affecte également la distance d'arrêt.

Bien que la manœuvre privilégiée pour éviter un obstacle consiste à se diriger dans le sens opposé en accélérant, on peut également utiliser l'iBR afin de freiner complètement et de tourner dans l'autre sens pour éviter l'obstacle.

Comportements de conduite

Conduisez selon vos limites et vos habiletés.

Gardez constamment un œil sur les personnes, les objets et les autres embarcations. Restez à une distance suffisante des autres pour que l'embarcation puisse s'immobiliser d'elle-même en toute sécurité.

Évitez les manœuvres brusques, les virages serrés et les accélérations imprévues qui peuvent éjecter des passagers.

Évitez de naviguer dans les eaux très agitées ou de faire des manœuvres extrêmes comme des sauts sur les vagues ou le sillage d'autres embarcations; les sauts peuvent causer des blessures au dos ou à la colonne vertébrale (paralyse).

Excès de vitesse

Bien que votre embarcation puisse atteindre des vitesses élevées, il est fortement recommandé de ne circuler à haute vitesse que lorsque des conditions idéales sont réunies et dans les zones où cela est permis. La vitesse exige du conducteur de plus grandes habiletés et augmente les risques de blessures graves.

Lorsque vous tournez, manœuvrez dans les sillons ou les vagues, conduisez en eau agitée ou si vous tombez de l'embarcation, particulièrement à haute vitesse, la force exercée sur le corps des personnes à bord de l'embarcation peut causer des blessures telles que des fractures ou des blessures plus graves.

Remonter à bord

Le conducteur et le ou les passagers doivent savoir nager et remonter sur l'embarcation à partir de l'eau. L'embarquement en eau profonde peut être difficile.

De plus, assurez-vous que vous et tous les passagers savez comment remonter lorsque des accessoires sont installés à l'arrière. Montez à bord de l'embarcation depuis l'arrière et faites le tour des accessoires en faisant attention. Si vous éprouvez des difficultés, vous devez savoir comment retirer les accessoires et les déplacer vers l'avant pour offrir un meilleur accès à la plateforme d'embarquement.

Si les accessoires sont trop lourds, nagez vers le côté puis utilisez la poignée de maintien du passager et/ou la courroie de siège pour vous soulever à bord.

Les personnes inexpérimentées doivent s'exercer à embarquer près du rivage (en utilisant les méthodes décrites dans cette section) avant de naviguer en eau profonde, en particulier lorsque du chargement est installé à bord sur la plate-forme arrière.

Pour éviter un démarrage accidentel, détachez toujours le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur lorsque les passagers nageurs montent à bord de l'embarcation.

Pièces mobiles

Ne jamais tourner le guidon lorsque quelqu'un se trouve près de l'arrière de l'embarcation. Se tenir loin des pièces mobiles de la direction (tuyère, déflecteur iBR, tringlerie, etc.).

Se tenir à l'écart de la grille d'admission quand le moteur tourne. Les cheveux longs, vêtements amples ou sangles de VFI peuvent se prendre dans les parties mobiles.

Se souvenir du mouvement que fait le déflecteur iBR lorsqu'on démarre le moteur, qu'on l'arrête ou qu'on utilise le levier de commande iBR. Le mouvement automatique du déflecteur peut écraser les doigts ou les orteils des personnes qui s'accrochent à l'arrière de votre embarcation.

Connaître les eaux

Lorsque l'embarcation est amarrée ou lors d'une descente en eaux vives, par exemple, attention aux risques que présente le monoxyde de carbone que laissent échapper les autres embarcations.

Planifiez votre itinéraire et évitez les eaux peu profondes ou les rochers cachés, les rapides, ainsi que d'autres sources de risques possibles. Lorsque vous quittez le quai, expliquez toujours votre itinéraire et l'heure d'arrivée prévue à une personne de confiance à terre. Elle pourra appeler les secours si vous êtes en retard et que vous ne l'avez pas contactée.

Le courant, les marées, les rapides, les obstacles cachés, les sillages et les vagues, etc. peuvent affecter la sécurité de la navigation. En eau peu profonde, manœuvrez avec prudence et à très basse vitesse. Soyez attentif aux conditions météorologiques. Écoutez la météo locale avant de partir. Informez-vous des changements de conditions.

Conservez à bord des cartes précises et récentes de l'endroit où vous naviguez. Avant de partir, vérifiez les conditions météorologiques pour la région où vous prévoyez naviguer.

Transportez assez d'essence pour votre randonnée. Toujours vérifier le niveau de carburant avant et pendant la navigation. Appliquez le principe : 1/3 du carburant pour atteindre votre destination, 1/3 pour revenir, et gardez 1/3 en réserve. Tenir compte dans ce calcul des imprévus dus aux mauvaises conditions météorologiques et d'autres retards possibles.

L'échouement ou les arrêts brusques peuvent causer des blessures. La turbine peut aussi soulever des débris et les projeter vers l'arrière sur des gens ou des propriétés. Faites toujours attention aux débris et aux objets dans l'eau. Ils

pourraient être ramassés et projetés vers l'arrière par la pompe à jet sur des personnes.

Règles de navigation

Conduisez toujours de façon responsable et sécuritaire. Faites toujours preuve de bon sens et de courtoisie.

Conduire une embarcation peut être comparé à conduire sur des autoroutes et des chemins non balisés. Afin d'éviter les plaisanciers et d'empêcher les collisions, il est important de suivre des règles de circulation. En règle générale, gardez la droite, soyez prudent et évitez les collisions en vous tenant à distance des autres embarcations, personnes et objets.

Vous devez connaître et comprendre le système de navigation qui s'applique à l'endroit où vous prévoyez naviguer.

Les aides à la navigation sur le rivage ou dans l'eau, comme les signaux ou les bouées vous aident à repérer les eaux sûres. Ils peuvent indiquer :

- si vous devez passer à droite (tribord) ou à gauche (bâbord) de la bouée
- la voie que vous devez emprunter
- si vous pénétrez une zone réglementée ou contrôlée, comme une zone où il est interdit de laisser de gros sillages ou une zone à vitesse réduite
- des dangers
- des limites de vitesse, les endroits où il est défendu de naviguer ou d'utiliser un hors-bord, les lieux d'ancrage et d'autres informations utiles.

Respectez aussi les droits des autres plaisanciers, ainsi que l'environnement.

Utilisation nocturne

L'embarcation n'est pas adapté à une conduite de nuit.

Empoisonnement au monoxyde de carbone (CO)

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone (CO), un gaz mortel. Son inhalation peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et éventuellement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de se trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de fuir pour se mettre en sécurité. Par ailleurs, de telles concentrations peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si vous ressentez des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone, quittez immédiatement les lieux, sortez pour prendre de l'air frais et consultez un médecin.

Afin d'éviter les blessures graves, voire la mort causées par du monoxyde de carbone :

- Ne faites jamais fonctionner l'embarcation dans un endroit mal aéré ou partiellement fermé tel qu'un hangar à bateaux, un garage, une digue ou d'autres embarcations à proximité. Même si vous ouvrez des fenêtres ou utilisez des

ventilateurs pour tenter de ventiler les gaz d'échappement, la concentration de monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.

- Ne faites pas fonctionner le véhicule à l'extérieur où les gaz d'échappement peuvent pénétrer à l'intérieur d'un édifice par des ouvertures telles des fenêtres ou des portes.
- Ne vous tenez jamais derrière l'embarcation lorsque le moteur est en marche. Une personne qui se tient debout derrière un moteur en marche risque d'inspirer une importante concentration de fumée d'échappement.

Au retour, retirez toujours le cordon d'attache de l'interrupteur d'arrêt du moteur pour éviter toute utilisation non autorisée par des enfants ou d'autres personnes et pour empêcher le démarrage dans un environnement fermé (ex : garage).

Évitement des d'incendies d'essence et des autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se répandre et être allumées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres du moteur. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivez les instructions ci-dessous :

- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge homologué pour entreposer de l'essence.
- Suivez scrupuleusement les instructions de la *Procédure de remplissage de carburant*.
- Ne démarrez jamais l'embarcation s'il y a de l'essence ou une odeur d'essence dans le compartiment moteur.
- Ne démarrez jamais le moteur et ne le faites pas fonctionner si le bouchon du réservoir n'est pas bien verrouillé.
- Ne transportez pas de récipients d'essence dans *AUCUN* des compartiments de stockage
- Utilisez uniquement un contenant pour carburant LinQ approuvé par BRP, qui devrait être correctement installé et sécurisé.
- Ne remplissez jamais une réserve de carburant sur l'embarcation, mais toujours sur le quai ou la rive.
- Ne remorquez jamais un skieur ou un planchiste lorsqu'une réserve de carburant est installée sur la plateforme de baignade.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- Consultez un médecin immédiatement si vous avalez de l'essence, si de l'essence vous éclabousse les yeux ou si vous respirez des émanations.

Si vous renversez de l'essence sur vous, lavez-vous avec du savon et de l'eau puis changez de vêtements.

Brûlures causées par des pièces chaudes

Certains composants peuvent devenir chauds lorsqu'ils fonctionnent. Éviter tout contact pendant et peu de temps après son fonctionnement pour éviter les brûlures.

Sports nautiques (remorquage avec l'embarcation)

Modèles avec une capacité de 3 places assises ou plus uniquement

Accessoires et dispositifs de remorquage

Certains modèles d'embarcations viennent équipés d'œillets de remorquage ou d'un mât de ski.

Utilisez le mât de ski, si équipé, pour fixer un câble de ski ou de planche nautique.

Utilisez l'oeillet de remorquage arrière pour fixer un câble de remorque pour un pneumatique.

N'utilisez pas ces points d'attache ou toute autre partie de l'embarcation pour remorquer un parachute, un cerf-volant, un planeur ou tout autre dispositif qui pourrait rester en suspension dans l'air ou pour tirer un autre bateau. Cela pourrait entraîner des blessures ou l'embarcation pourrait être gravement endommagée.

Ne transportez jamais des objets sur la plateforme arrière lorsque vous faites des sports nautiques. Les objets peuvent interférer avec la corde de remorquage et la détacher, devenant ainsi un obstacle pour la personne qui tient la corde.

Capacité de remorquage de l'embarcation

Vous devez toujours avoir un observateur à bord de l'embarcation pour surveiller la personne tirée et communiquer au conducteur tous les signaux de main de la personne tractée. Le conducteur doit regarder en avant et se concentrer sur la conduite de l'embarcation.

Vous devez avoir des sièges pour tous les occupants : opérateur, observateur, personne remorquée. Par conséquent, si vous êtes le seul bateau, votre embarcation doit avoir une capacité de 3 places assises ou plus et vous ne pouvez remorquer qu'une seule personne.

Remorquage et observation

Si vous n'avez jamais remorqué quelqu'un derrière votre embarcation, il est bon de passer quelques heures en tant qu'observateur, en collaboration avec un opérateur expérimenté et profitant de son expérience. Il faut être conscient du niveau d'expérience et d'habileté de la personne qu'on remorque.

Tirer un pneumatique, un skieur ou un planchiste modifie le comportement de l'embarcation et exige plus d'habileté.

Respectez toujours la sécurité et le confort de la personne que vous remorquez.

N'allez pas plus vite qu'il le faut et suivez les directives de l'observateur.

Ne jamais effectuer de virages serrés en tractant un skieur ou un planchiste. Les virages serrés peuvent entraîner une accélération soudaine ou la perte de vitesse de la personne pratiquant un sport nautique tracté. N'utilisez le système de freinage qu'en cas de nécessité absolue. N'oubliez pas que, même si cette embarcation est manœuvrable et a des capacités de freinage, la personne remorquée peut ne pas être en mesure d'éviter un obstacle ou votre embarcation.

Le conducteur, l'observateur et la personne pratiquant un sport nautique tracté, doivent apprendre les signaux manuels avant le départ.

Pratiquez les sports nautiques dans des endroits sécuritaires. Restez à l'écart des autres embarcations, des canaux, des endroits interdits d'accès, des nageurs, des voies navigables très fréquentées et des obstacles submergés.

Signaux de main			
1. Accélérer Pouce dans les airs		5. Couper le moteur Signal de main qui coupe la gorge	
2. Ralentir Pouces vers le bas		6. Tout va bien après chute Mains jointes au-dessus de la tête	
3. Tournant Geste de la main circulaire au-dessus de la tête, puis pointer la main dans la nouvelle direction		7. Arrêter Main au dessus de la tête et doigts écartés	
4. Retour au rivage Petites tapes sur le dessus de la tête		8. Tout va bien Un cercle formé avec le pouce et l'index	

Skieur ou planchiste tombé

Toute chute peut entraîner des blessures : S'occuper sans délai de toute personne qui tombe à l'eau. Une personne à l'eau est vulnérable et les autres embarcations peuvent ne pas la voir.

Gardez toujours le skieur ou le planchiste tombé en vue et du côté du conducteur de l'embarcation . Encerchez lentement le skieur ou planchiste tombé pour ramener la poignée de la corde de remorquage ou le ramasser. Coupez toujours le moteur lorsqu'un skieur ou planchiste tombé monte ou descend de l'embarcation ou se trouve à proximité de celle-ci.

Câble de remorque

N'enroulez jamais le câble de remorque autour de votre taille, main ou toute autre partie du corps La corde pourrait soudainement perdre son mou et vous causer des blessures graves, comme l'amputation.

L'observateur et le conducteur ne doivent pas perdre de vue la corde qui sert à remorquer. Un câble de remorquage détendu peut s'emmêler lorsqu'une ou plusieurs personnes ou des objets sont présents sur l'embarcation ou dans l'eau, en particulier lors d'un virage serré ou d'une manœuvre circulaire, et causer des blessures graves.

Ne tirez pas la corde de remorquage devant d'autres bateaux. Ne passez pas sur la corde avec l'embarcation car elle pourrait se coincer dans la turbine.

Évitez de tirer toute personne pratiquant un sport nautique quelconque en utilisant un câble trop court qui l'obligerait à inhaler des gaz d'échappement concentrés. En inhalant ces gaz qui renferment du monoxyde de carbone, cette personne risque de s'empoisonner, de se blesser ou même de périr.

Utilisez toujours une corde de remorquage d'une résistance à la traction appropriée et d'une longueur suffisante. Inspectez la corde et les connecteurs avant chaque utilisation. Ne pas utiliser cette planche ISUP si elle n'est pas en bon état. Assurez-vous que la corde de remorquage est correctement fixée à votre embarcation.

Débranchez toujours la corde de remorquage et rangez-la en toute sécurité dans l'embarcation lorsqu'elle n'est pas utilisée. Bien que certaines embarcations soient équipées ou puissent être équipées d'un mécanisme de remorquage spécialement conçu, évitez d'installer une barre de remorquage sur une embarcation. Celui-ci peut constituer un danger si quelqu'un tombe dessus.

EXERCICES PRATIQUES

Il faut bien se familiariser avec les commandes, les fonctions et les caractéristiques de maniabilité de l'embarcation avant de partir sur l'eau.

Choix d'une aire d'exercice

Trouver une aire d'exercice appropriée. Assurez-vous que la zone répond aux exigences suivantes :

- Aucune embarcation à proximité
- Aucun obstacle
- Aucun nageur
- Aucun courant
- Espace suffisant pour manœuvrer
- Profondeur d'eau suffisante

Exercices pratiques

Entraînez-vous avec les exercices suivants.

Virages

S'exercer à tourner dans les deux sens à basse vitesse.

Une fois qu'on se sent à l'aise, accroître le niveau de difficulté en effectuant une figure de huit.

Lorsqu'on maîtrise ces manœuvres, les refaire en circulant plus rapidement.

Distances d'arrêt

S'exercer à arrêter en ligne droite à différentes vitesses et puissances de freinage. N'oubliez pas que la vitesse de l'embarcation, la charge, les conditions et le courant de l'eau tout comme le vent influencent également la distance d'arrêt.

Exercez-vous à relâcher l'accélérateur tout en allant à grande vitesse et à ressentir le taux de décélération à une vitesse différente.

Refaites cette manœuvre mais en utilisant cette fois-ci le levier iBR (si équipée). Veuillez noter que le système iBR prend également le contrôle de la manette des gaz.

Direction et contournement d'un obstacle

Exercez-vous à contourner un obstacle (choisir un point virtuel sur l'eau) en dirigeant l'embarcation et en maniant l'accélérateur.

Refaire cette manœuvre, mais cette fois-ci relâcher l'accélérateur en tournant.

Refaites cette manœuvre mais en utilisant cette fois-ci le levier iBR (si équipée). Veuillez noter que le système iBR prend également le contrôle de la manette des gaz.

REMARQUE :

En effectuant cet exercice, vous apprendrez à diriger l'embarcation dans une autre direction.

Marche arrière

S'exercer à reculer pour savoir comment l'embarcation se comporte en marche arrière et comment elle réagit au mouvement du guidon.

REMARQUE :

En marche arrière par contre, l'embarcation tourne en sens inverse de la direction.

Accostage

S'exercer à accoster en utilisant l'accélérateur, le guidon et le levier d'iBR (si équipée) afin de s'y habituer et de pouvoir bien contrôler l'embarcation.

Mode Vitesse lente, Mode Ski et Mode Limiteur de vitesse (si équipé)

Si l'embarcation comporte ces modes, il est aussi important de comprendre leur fonctionnement et de se familiariser avec leur utilisation avant de circuler avec des passagers.

AVERTISSEMENT

Les modes ski et limiteur de vitesse ne constituent pas un pilote automatique; ils ne dirigent pas l'embarcation.

RAVITAILLEMENT

Méthode de remplissage

AVERTISSEMENT

L'essence est extrêmement inflammable et explosive dans certaines conditions. Suivre à la lettre les instructions données dans cette section. Une manipulation incorrecte du carburant peut entraîner des dommages matériels, des blessures graves ou la mort. Les fuites de carburant constituent des risques d'incendie et d'explosion. Inspectez fréquemment le système pour détecter les fuites.

L'essence est inflammable et explosive dans certaines conditions. Ne fumez pas. Restez à l'écart des flammes et des étincelles.

1. Arrêtez le moteur.
2. Le conducteur et le ou les passagers doivent descendre de l'embarcation.
3. Si vous êtes sur l'eau, amarrez solidement l'embarcation au dock.
4. Dévissez doucement le bouchon d'essence dans le sens antihoraire afin de stabiliser la pression avant de le retirer.

REMARQUE :

Un léger sifflement est normal.

5. Insérez le bec dans le goulot de remplissage.

REMARQUE :

Assurez-vous de verser le carburant au bon endroit et de ne pas utiliser un trou de ventilation ou un trou pour mât de ski par erreur.

6. Versez l'essence lentement afin que l'air puisse s'échapper du réservoir et éviter que l'essence ne refoule. Évitez de répandre de l'essence.
7. Cessez de remplir le réservoir dès que la poignée du distributeur d'essence se relâche, et attendez un instant avant d'enlever le bec. Ne reculez pas le bec pour ajouter davantage d'essence dans le réservoir. Évitez tout remplissage excessif.
8. Installez le bouchon du réservoir de carburant et serrez-le dans le sens horaire jusqu'à ce que vous entendiez un bruit de cliquet.
9. Toujours essuyer tout carburant répandu sur l'embarcation.
10. Après le ravitaillement en carburant, toujours ouvrir ou retirer le siège ou le panneau latéral (selon les modèles) et s'assurer qu'il n'y a pas d'odeur d'essence à l'intérieur du compartiment moteur. Ne démarrez pas l'embarcation à la moindre d'odeur d'essence.

Spécifications d'essence

AVIS

Utilisez toujours de l'essence fraîche.

L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Le mélange d'essence et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce véhicule a été conçu pour fonctionner avec les essences recommandées, cependant, n'ignorez pas ce qui suit :

- L'utilisation d'essence contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit d'essence :
 - des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
 - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
 - la corrosion des pièces métalliques;
 - des dommages causés aux parties internes du moteur.
- Vérifiez fréquemment l'absence de fuites d'essence ou d'autres anomalies du circuit d'essence en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases du carburant et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

Essence recommandée

L'essence doit avoir l'indice d'octane minimal suivant:

Moteur	Essence recommandée
300 & 325	Utiliser de l'essence super sans plomb avec un indice d'octane AKI (R+M)/2 de 91, ou un indice d'octane RON de 95.
Tous les autres	Utiliser de l'essence super sans plomb présentant un indice d'octane AKI (RON+MON)/2 de 87, ou un indice d'octane RON de 91.

Utilisez de l'essence sans plomb ayant une teneur MAXIMALE de 10 % d'éthanol.



À PROXIMITÉ DU BOUCHON DU RÉSERVOIR D'ESSENCE

AVIS

N'utilisez jamais d'autres essences. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.

AVIS

N'utilisez PAS d'essence étiquetée E85.

L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

TRANSPORT DE L'EMBARCATION

AVIS

L'écartement maximal des supports de la remorque, y compris la largeur des supports, devrait être réglé pour que la motomarine soit soutenue sur toute la longueur de la remorque. L'extrémité des supports ne devrait pas dépasser la motomarine.

Les roues de la remorque doivent être positionnées de manière à ce que le centre de gravité de l'embarcation soit légèrement en avant des roues afin de répartir correctement le poids de l'embarcation.

Placez l'embarcation dans sa position normale de fonctionnement.

Vérifiez les lois et règlements en vigueur dans sa région avant d'effectuer un remorquage, particulièrement concernant les éléments suivants:

- Système de freinage
- Poids du véhicule remorqué
- Rétroviseurs.

Respectez la charge maximale de remorquage du véhicule remorqueur ainsi que la charge admissible au timon recommandée par le fabricant.

Attachez l'embarcation aux œillets avant et arrière (proue/poupe) de manière à ce qu'elle soit fermement fixée sur la remorque. Utilisez des sangles d'arrimage supplémentaires si nécessaire.

S'assurer que le bouchon de réservoir d'essence, le couvercle du compartiment de rangement avant, le couvercle de la boîte à gants, la plate-forme d'embarquement ainsi que le siège sont bien verrouillés.

Assurez-vous que tous les accessoires et le chargement sont correctement fixés.

Observez les règles de sécurité pendant le remorquage.

Ne pas faire passer de cordes ou de sangles par-dessus le siège et ne les fixer pas à la poignée de maintien pour éviter que ces pièces ne soient endommagées de façon permanente. Enveloppez les cordes ou les sangles d'arrimage avec des chiffons ou des protecteurs semblables là où elles peuvent entrer en contact avec l'embarcation.

Recouvrez l'embarcation avec une bâche Sea-Doo, surtout avant de conduire sur des routes poussiéreuses, afin de prévenir l'entrée de poussière par les ouvertures d'admission d'air.

Il se peut qu'on doive enlever le support intérieur de planche nautique de la planche nautique lorsqu'on remorque 2 embarcations à la fois, si équipé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visionnez la vidéo suivante : TUTORIELS SEA-DOO – UTILISATION CORRECTE DE LA REMORQUE

<https://www.youtube.com/watch?v=mXtHWldt7yl>

Ou utilisez le code QR suivant :



⚠ AVERTISSEMENT

Assurez-vous que tous les sièges, les accessoires et le chargement sont correctement fixés. Retirez tout ce qui pourrait tomber sur la route et créer un danger pour les autres véhicules.

ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE PRODUIT

Étiquettes de sécurité de l'embarcation

Ces étiquettes sont posées sur le véhicule pour la sécurité du conducteur, des passagers, ou des passants

Le pilote et le passager (si présent) doivent lire et comprendre ces informations avant le départ.

Les étiquettes illustrées aux pages suivantes sont apposées sur votre embarcation. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

REMARQUE :

En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.

INFORMATION GÉNÉRALE - ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT

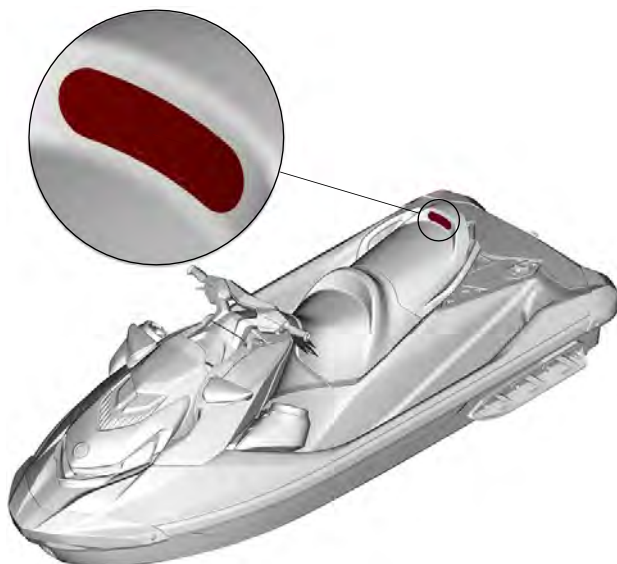


EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Tenue vestimentaire appropriée pour le passager - Pictogramme d'avertissement

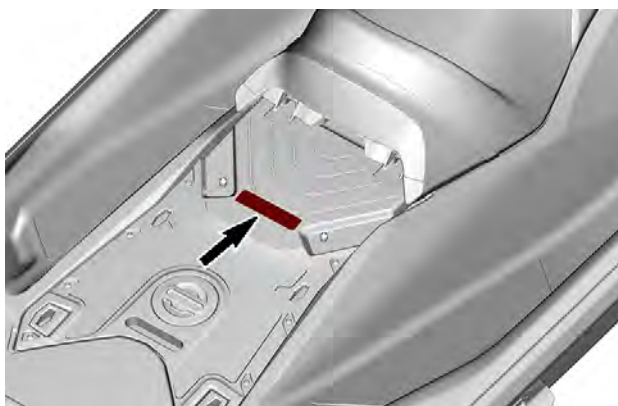
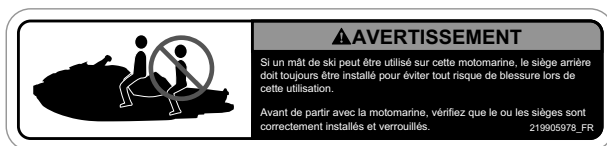
⚠ AVERTISSEMENT

- Consulter l'étiquette de sécurité générale sur la boîte à gants.
- Les planchistes doivent toujours porter un VFI approuvé.
- De même, ils doivent toujours porter des shorts en néoprène (matériau de la combinaison humide).



TYPIQUE - EMBLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Pictogramme " Ne pas s'asseoir " - Étiquette d'avertissement



EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Procédure d'alimentation en carburant - Étiquette d'avertissement



⚠ WARNING

- After refueling, always remove the seat(s) to ensure there is no gasoline vapor odor inside the engine compartment.
- Gasoline vapor may cause fire or explosion.
- Do not overfill gas tank. • Avoid spilling gasoline.
- Wipe up spilled gasoline immediately.
- Keep the watercraft away from open flames and sparks.
- Do not start watercraft if liquid gasoline or gasoline vapor odor is present.
- Always replace the seat(s) before starting.

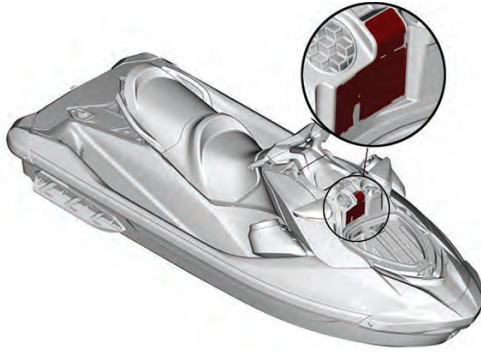
5678



⚠ AVERTISSEMENT

- Après avoir fait le plein toujours enlever le(s) siège(s) afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'émanation d'essence dans le compartiment moteur.
- Les émanations d'essence peuvent provoquer des incendies ou des explosions.
- Éviter de trop remplir le réservoir d'essence. • Éviter de renverser de l'essence.
- Essuyer immédiatement l'essence renversée • Garder la motomarine à l'écart des flammes et des étincelles. • Ne pas démarrer la motomarine en présence d'essence liquide ou d'émanation d'essence. • Toujours remettre le(s) siège(s) en place avant de démarrer la motomarine.

PROCÉDURE D'ALIMENTATION EN CARBURANT - ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT

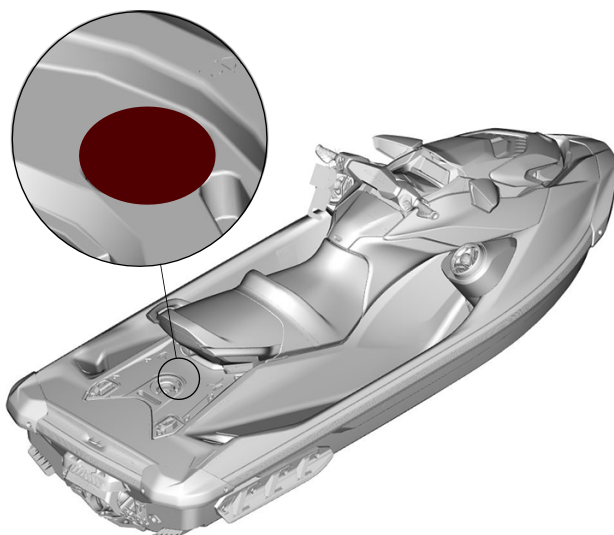


EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Aucun carburant – Pictogramme d'avertissement moulé

AVERTISSEMENT

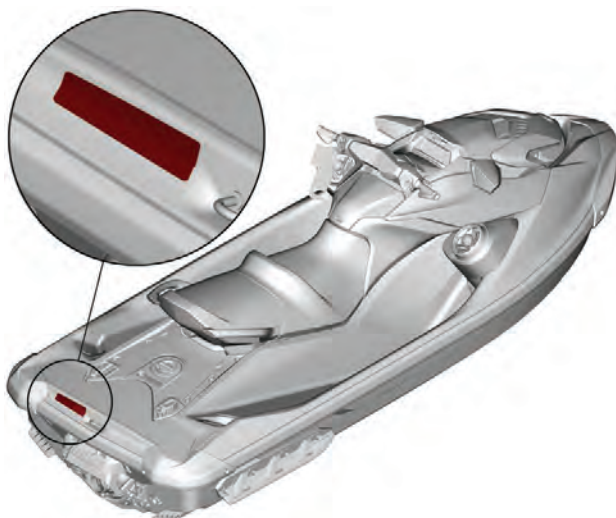
Ne mettez jamais de l'essence dans ce trou. L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Les vapeurs de carburant peuvent se propager et être enflammées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres de distance.



TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Réembarquement- Étiquette d'avertissement

⚠ AVERTISSEMENT	
ÉVITER LES BLESSURES GRAVES OU LA MORT: • Le moteur doit être arrêté avant d'embarquer. • Se tenir à l'écart du système de propulsion et de la grille d'admission.	EMBARQUEMENT: • Embarquer une personne à la fois. • Rester centré pour garder l'équilibre. Ne jamais utiliser la marche d'embarquement (si équipée) pour tirer, remorquer, plonger, sauter ou embarquer sur la motomarine si elle n'est pas à l'eau ou pour toute autre activité pour laquelle elle n'a pas été conçue. 219905505



TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Chargement de la batterie – Étiquette d'avertissement

⚠ Avertissement

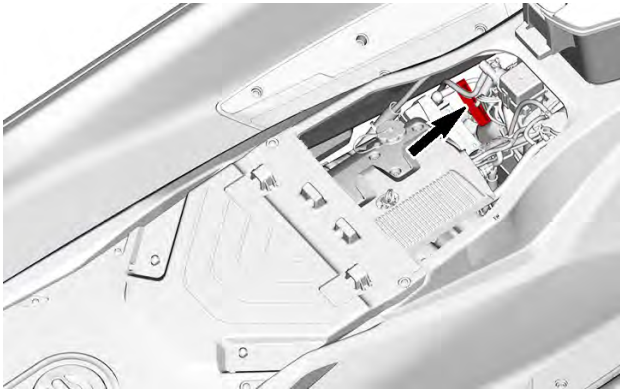
- Enlever la batterie du bateau avant de la charger.
- Ne pas trop charger la batterie.
- Un chargement excessif pourrait faire exploser la batterie.

⚠ WARNING

- Remove battery from boat before charging.
- Do not overcharge battery.
- Improper charging of battery can cause explosion.

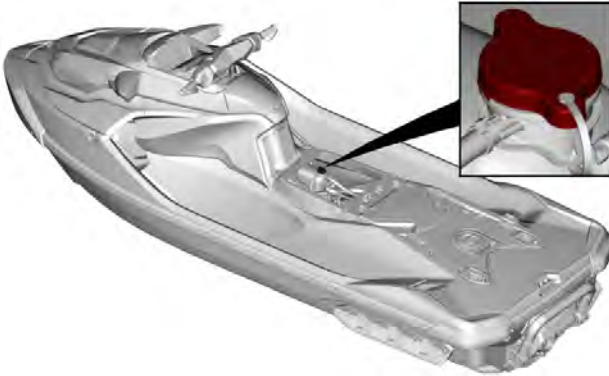


219905305



TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Ne pas ouvrir si chaud - Étiquette d'avertissement



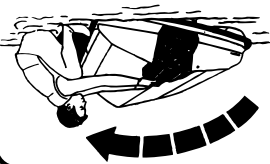
TYPIQUE - EMBLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Basculement - Étiquette de mise en garde



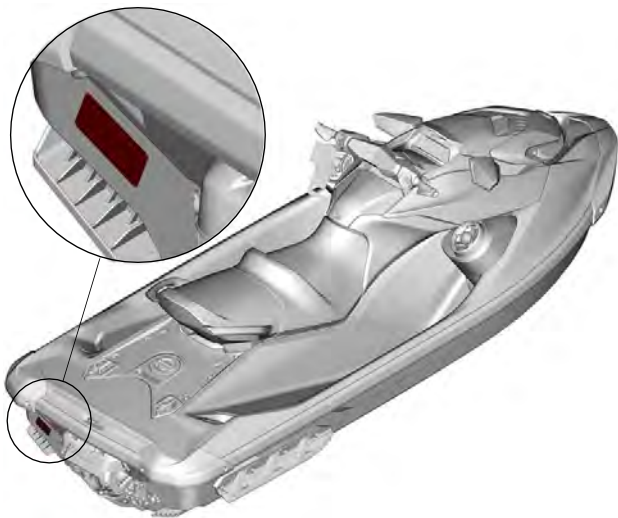
ATTENTION

Faire fonctionner le moteur quand le véhicule est hors de l'eau peut rendre le radiateur incorporé à la plaque de promenade très chaud. Éviter tout contact avec la plaque de promenade, des brûlures peuvent survenir. 219905500



- S'assurer que le moteur est arrêté.
- Agripper la grille d'admission et monter sur le rebord du pare-chocs.
- Retourner la motomarine.

AVIS



TYPEQUE - EMBLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Composants chauds - Étiquette de mise en garde



TYPIQUE - EMBLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Boîte à gants - Étiquette d'information

AVIS



Reportez-vous au Guide
du conducteur pour des
recommandations sur
l'utilisation de la boîte à gants. 5677_FR



TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Ne pas utiliser pour embarquer



TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Compartiment de rangement

⚠ AVERTISSEMENT

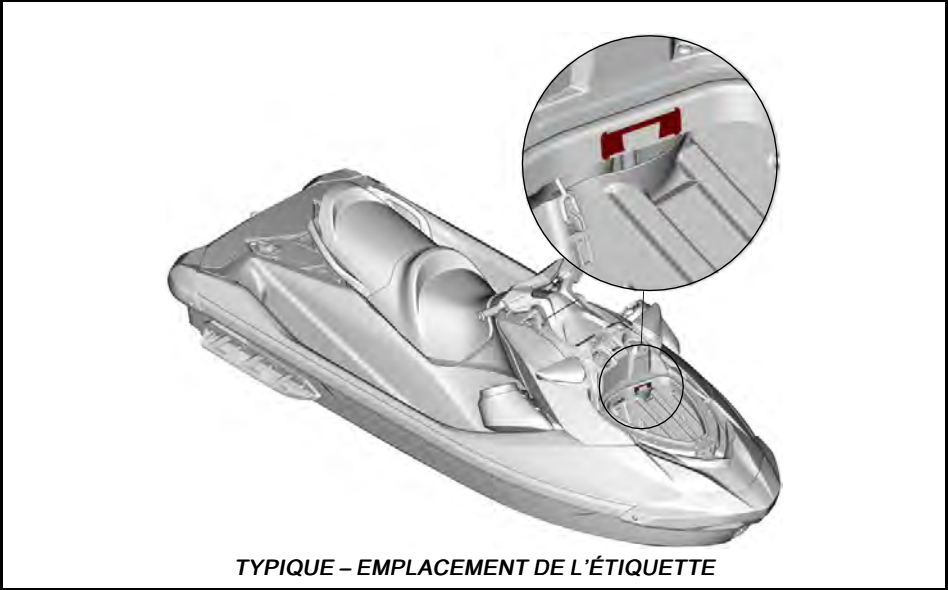
Intérieur du compartiment de rangement :

- Ne transportez jamais d'objets fragiles ou durs et tranchants sans les attacher.
- Charge maximale : 9 kg (20 lb).
- Toujours fermer le couvercle avant la conduite.

Ce compartiment n'est pas étanche.

219005994_FR

COMPARTIMENT DE RANGEMENT - ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT



TYPIQUE – EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Silencieux d'admission d'air

AVIS

- Le moteur a été conçu pour fonctionner avec ce silencieux d'admission afin de se conformer aux lois et règlements relatif au bruit.
- Son absence ou une mauvaise installation peut endommager le moteur.

219903178A

SILENCIEUX D'ADMISSION D'AIR - ÉTIQUETTE D'INFORMATION



TYPIQUE – EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Niveau d'huile moteur

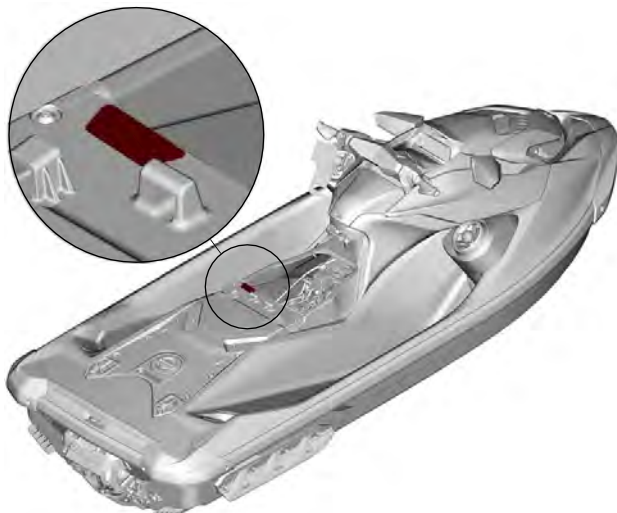
AVIS

VÉRIFICATION DU NIVEAU D'HUILE MOTEUR

- S'assurer que le moteur est à la température normale d'opération. (Ne jamais laisser tourner le moteur hors de l'eau sans faire circuler de l'eau par le raccord de rinçage)
- Le véhicule doit être de niveau pour faire la vérification.
- Laisser tourner le moteur au ralenti 30 secondes minimum.
- Arrêter le moteur et attendre 30 secondes minimum.
- Vérifier le niveau d'huile avec la jauge.

5302

NIVEAU D'HUILE MOTEUR - ÉTIQUETTE D'INFORMATION



TYPIQUE – EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

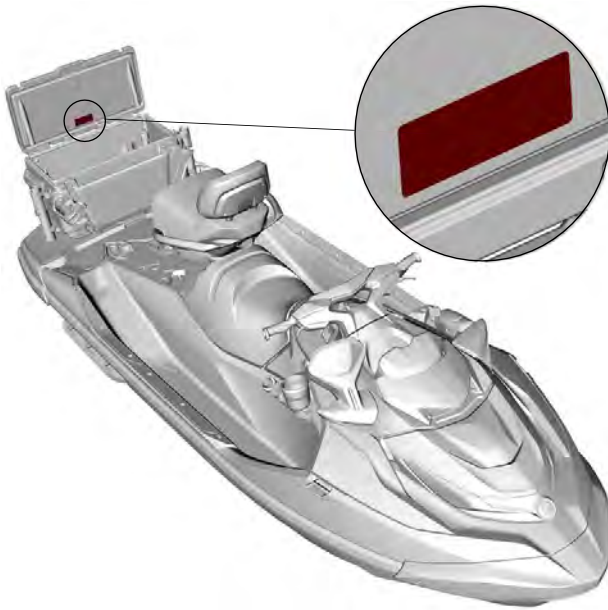
Utilisation de la glacière - Étiquette d'avertissement

⚠ AVERTISSEMENT

- Ne JAMAIS mettre un enfant ou un animal de compagnie dans la glacière. Le couvercle de la glacière est étanche à l'air, ce qui peut provoquer une suffocation.
- Ne JAMAIS transporter de matériel inflammable ou dangereux. Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.
- Ne JAMAIS dépasser la charge maximale de 50 kg (110 lb) dans la glacière.



UTILISATION DE LA GLACIÈRE - ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT



TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

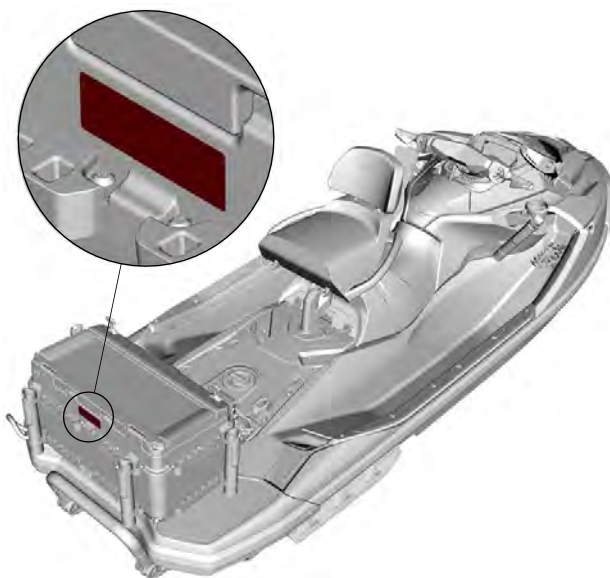
Installation de la glacière - Étiquette d'avertissement

⚠ AVERTISSEMENT

- TOUJOURS vous assurer que la glacière est solidement fixée à la plate-forme avant chaque sortie et avant de déplacer la motomarine sur une remorque.
- AVANT de naviguer, assurez-vous que vous, et tous les utilisateurs de cette motomarine, sachiez comment embarquer à partir du plan d'eau avec cette glacière en place.

219905525

INSTALLATION DE LA GLACIÈRE - ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT

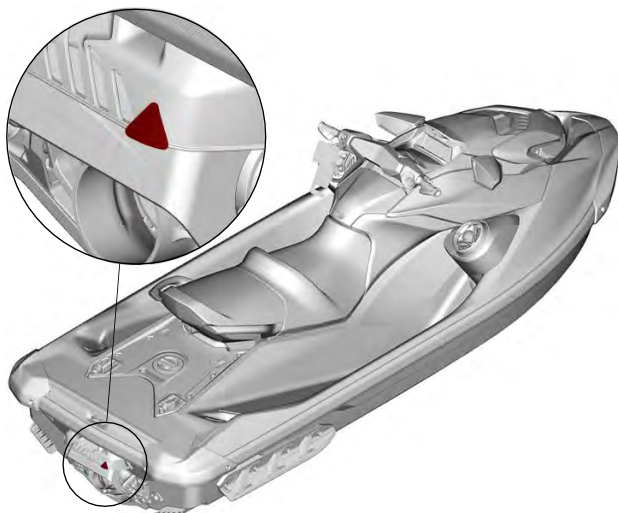


TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Porte iBR



DÉFLECTEUR iBR - ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT



TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Défecteur iBR - Étiquette d'avertissement





TYPIQUE – EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

REMARQUE : La conformité aux normes de sécurité des garde-côtes américains est intégrée dans l'étiquette de l'avis de conformité canadien.

Étiquette mobile

Avertissement de la proposition 65 de l'État de Californie

 **AVERTISSEMENT.** L'utilisation, la réparation et l'entretien d'une motomarine peuvent vous exposer à des produits chimiques incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement qui sont reconnus par l'État de la Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.

Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement. Réparez la motomarine dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre motomarine.



Pour en savoir davantage, visitez le
www.P65warnings.ca.gov/products/marine

219905280_FR

Étiquette mobile iBR



Comment freiner

- Pressez la manette de frein

Comment engager la marche arrière

- Maintenez le levier du frein engagé

Comment engager la marche avant

- Tapotez la manette des gaz pour engager la marche avant à partir du point mort.
- Pressez la manette des gaz pour accélérer.

Comment se rendre au point mort

- Touchez le levier de frein

Se référer au Guide du conducteur pour plus d'informations.



219906001_FR



iBR

**FREIN ET MARCHÉ ARRIÈRE
INTELLIGENTS**

TROISIÈME GÉNÉRATION

- Vous permet de vous arrêter plus tôt pour **une plus grande tranquillité d'esprit**.
- Reconnu par les Garde-côtes américains pour **avoir amélioré la sécurité nautique** depuis 2009.
- La troisième génération offre **un contrôle plus précis et plus réactif** pendant le freinage et l'accostage.

SEA-DOO

INSPECTION AVANT RANDONNÉE

Inspectez et confirmez toujours que le véhicule fonctionne de façon sécuritaire avant toute utilisation.

Toujours observer les consignes du programme d'entretien inclus dans ce Guide du conducteur.

AVERTISSEMENT

Effectuez une inspection avant chaque utilisation du véhicule pour détecter les anomalies éventuelles pendant le fonctionnement. L'inspection avant la conduite peut vous aider à prévenir l'usure et les dommages, avant qu'un problème ne se manifeste. Remédier à toutes les déficiences découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision.

Avant d'utiliser ce véhicule, le conducteur doit toujours effectuer toutes les étapes de la liste d'inspection avant randonnée qui suit.

Voir la section *Procédures d'entretien* pour plus de détails.

Avant de mettre l'embarcation à l'eau

AVERTISSEMENT

Vérifiez que le moteur est arrêté et que le capuchon du cordon coupe-circuit est déconnecté du contacteur d'arrêt du moteur avant de vérifier chacun des points suivants.

Si un élément nécessite le moteur tourne, veillez à éliminer les vapeurs d'essence du compartiment moteur avant de démarrer le moteur en ventilant le compartiment moteur.

REMARQUE : Avant de démarrer le moteur et de se mettre en route, il est recommandé de secouer l'arrière de la motomarine de haut en bas afin de faire tomber tout sable qui aurait pu s'accumuler près des systèmes de propulsion et de marche arrière.

Vérifiez les éléments énumérés dans le tableau suivant avant de mettre l'embarcation à l'eau.

Les procédures d'inspection OPERATION sont décrites sous le tableau.

ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT
Coque	Inspectez la coque pour vérifier qu'elle n'est pas endommagée. Nettoyez correctement la coque pour éliminer les espèces aquatiques envahissantes (AIS)
Admission d'eau de la turbine	Inspecter/nettoyer
Bouchons de vidange	Serrez

Réservoir de carburant	Remplissez.
Compartiment moteur	Vérifier s'il y a des fuites de liquide visibles ou une odeur d'essence
Huile moteur	Vérifiez le niveau.
Liquide de refroidissement	Vérifiez le niveau.
Système de direction	Vérifiez le fonctionnement.
Levier iTC	Vérifiez le fonctionnement.
Levier iBR (si équipé)	Vérifiez le fonctionnement.
Couvercle de compartiment de rangement avant, boîte à gants et siège	S'assurer qu'ils sont bien fermés et enclenchés.
Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur	Vérifiez le fonctionnement.
Interrupteur coupe-circuit du moteur et avertisseur sonore	Vérifiez le fonctionnement.
État de la batterie et des connexions	Vérifiez tous les mois
Anodes sacrificielles	Inspecter tous les mois (plus souvent si l'embarcation est utilisée en eau salée) et la remplacer au besoin.

Coque

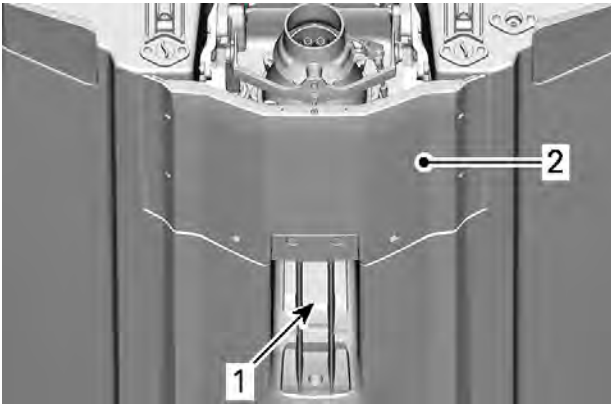
Vérifier si la coque est fissurée ou autrement endommagée.

Nettoyez correctement la coque avant de mettre l'embarcation à l'eau dans un autre plan d'eau afin d'éviter la propagation d'espèces aquatiques envahissantes. Reportez-vous à *Que faire après avoir quitté l'eau* à la fin de la présente section.

Admission d'eau de la turbine

Inspectez la plaque de protection et la grille d'entrée d'eau pour vérifier s'il n'y a pas de fissures ou d'autres dommages.

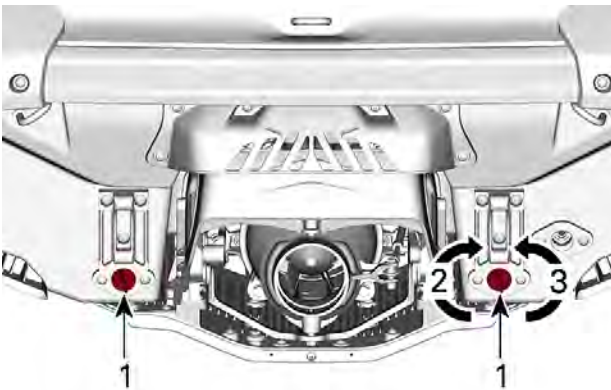
Enlever les algues, les coquillages et les autres débris qui peuvent entraver le débit d'eau et endommager le groupe propulseur. Nettoyez au besoin. Si une obstruction résiste au nettoyage, voir un concessionnaire autorisé d'embarcations Sea-Doo.



1. Admission d'eau
2. La plaque de promenade

Bouchons de vidange

Remettre les bouchons de vidange de la cale.



1. Bouchon de vidange de cale
2. Serrer
3. Desserrer

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que les bouchons de vidange de la cale sont bien serrés avant de mettre la motomarine à l'eau.

Réservoir d'essence

Remplir le réservoir de carburant.

⚠ AVERTISSEMENT

Appliquer à la lettre les instructions relatives au ravitaillement.

Compartiment moteur

Vérifier s'il y a des vapeurs d'essence dans le compartiment moteur.

AVERTISSEMENT

Ne pas mettre le système électrique sous tension ni démarrer le moteur s'il y a une fuite ou une odeur de carburant. S'adresser à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la *Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)* du présent document.

Pour accéder au compartiment moteur, ôtez les sièges. Voir la section *Dépose du siège*.

Huile à moteur

Assurez-vous que le niveau d'huile correspond à celui prescrit dans la section *Procédures d'entretien*.

ATTENTION

Lorsqu'on fait fonctionner le moteur alors que l'embarcation est hors de l'eau, le moteur et l'échangeur de chaleur de la plaque de promenade peuvent devenir très chauds. Éviter de toucher aux pièces du moteur et à la plaque de promenade, car il y a risque de brûlures.

Liquide de refroidissement

Assurez-vous que le niveau de liquide de refroidissement correspond à celui prescrit dans la section *Procédures d'entretien*.

Vérifier s'il y a des fuites de liquide de refroidissement sur le moteur, dans la cale et au niveau de la plaque de promenade.

Système de direction

Avec l'aide d'une autre personne, s'assurer que la direction fonctionne librement.

Lorsque le guidon est à l'horizontale, la tuyère de la turbine doit être bien droite. S'assurer que la tuyère pivote facilement et dans la même direction que le guidon (lorsque le guidon est tourné à gauche, l'ouverture de la tuyère doit pointer vers la gauche de l'embarcation).

AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement du guidon et de la tuyère de direction avant le démarrage. Ne jamais tourner le guidon lorsque quelqu'un se trouve près de l'arrière de l'embarcation. Se tenir loin des pièces mobiles de la direction (tuyère, déflecteur iBR, tringlerie, etc.).

Levier iTC (commande d'accélérateur)

Vérifier si le levier iTC se déplace librement. Appuyez et relâchez le levier pour vérifier sa liberté de mouvement. Il doit immédiatement revenir à sa position initiale.

AVERTISSEMENT

Vérifiez que le levier iTC fonctionne avant de démarrer le moteur. Si on ressent de la friction, consulter un concessionnaire autorisé Sea-Doo

Levier iBR

Vérifier si le levier iBR se déplace librement. Appuyez et relâchez le levier pour vérifier sa liberté de mouvement. Il doit immédiatement revenir à sa position initiale.

AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement du levier iBR avant de démarrer le moteur. Si on ressent de la friction, consulter un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

Compartiments de rangement, plate-forme d'embarquement et siège

Vérifiez que la boîte à gants, la plateforme d'embarquement, les panneaux d'accès, le siège sont fermés et verrouillés.

AVERTISSEMENT

Vérifier que le siège, la plate-forme d'embarquement, les panneaux d'accès et tous les couvercles de compartiment de rangement sont bien enclenchés.

Interrupteur coupe-circuit du moteur et bouton de démarrage/d'arrêt du moteur

AVERTISSEMENT

Ne démarrez pas l'embarcation si de l'essence liquide ou une odeur de vapeur d'essence est présente. Soulevez le siège (ou pour SPARK, retirez le couvercle d'accès) pour éliminer les vapeurs d'essence du compartiment moteur avant de démarrer le moteur.

Reportez-vous à la section Démarrage du moteur dans Instructions d'utilisation.

Appuyez une seule fois sur le bouton de démarrage sans brancher le cordon coupe-circuit sur l'interrupteur d'arrêt d'urgence.

Installer le capuchon du cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Appuyer sur le bouton de démarrage/ d'arrêt pour démarrer le moteur et l'arrêter en appuyant de nouveau sur le bouton.

Redémarrer le moteur, puis l'arrêter en débranchant le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

AVERTISSEMENT

Remplacer le capuchon du cordon d'attache s'il a du jeu ou se détache continuellement de l'interrupteur coupe-circuit du moteur afin de prévenir l'utilisation non sécuritaire de la motomarine. Si vous retirez le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur ou si vous appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt, cela n'arrête pas le moteur. Vous ne devez pas utiliser la motomarine. Consulter un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

Une fois l'embarcation à l'eau

AVERTISSEMENT

Ne pas démarrer l'embarcation si de l'essence liquide ou une odeur de vapeur d'essence est présente. Ouvrez le siège (ou, pour le SPARK, retirez le couvercle d'accès) pour éliminer les vapeurs d'essence du compartiment moteur avant de démarrer le moteur.

REMARQUE :

Avant de démarrer le moteur et de se mettre en route, il est recommandé de secouer l'arrière de l'embarcation de haut en bas afin de faire tomber tout le sable qui aurait pu s'accumuler près des systèmes de propulsion et de marche arrière.

Vérifiez les éléments du tableau suivant après avoir mis l'embarcation à l'eau et avant de l'utiliser.

Les procédures d'inspection OPERATION sont décrites sous le tableau.

ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT
Infocentre numérique	Vérifiez le fonctionnement.
Freinage et marche arrière intelligents (iBR)	Vérifiez le fonctionnement.
Système correcteur d'assiette (VTS)	Vérifiez le fonctionnement.

Indicateur multifonctionnel

- Appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt et brancher le cordon d'attache à l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Pendant que l'indicateur multifonctionnel effectue son autovérification, s'assurer que tous les affichages s'allument.

AVERTISSEMENT

Toujours fixer le cordon d'attache à son VFI ou à son poignet (au moyen d'une dragonne).

Système iBR

Vérifiez les éléments du tableau suivant après avoir mis l'embarcation à l'eau et avant de l'utiliser.

Les procédures d'inspection OPERATION sont décrites sous le tableau.

AVIS

Pour éviter les collisions, vérifiez qu'il y ait assez d'espace devant et derrière l'embarcation pour pouvoir vérifier le système iBR en toute sécurité. L'embarcation se déplacera durant cette vérification.

1. Retirez les amarres qui retiennent l'embarcation au quai.
2. Démarrez le moteur après avoir vérifié que l'embarcation est immobile.
3. Sur la gauche du guidon, enfoncez complètement le levier iBR; l'embarcation devrait reculer lentement.
4. Relâcher le levier iBR, il ne devrait y avoir aucune poussée arrière.

AVERTISSEMENT

Toujours s'assurer que le système iBR fonctionne normalement avant de partir en randonnée.

Système correcteur d'assiette (VTS) (si équipé)

Lorsque le moteur est en poussée avant, utilisez le correcteur d'assiette (VTS) pour déplacer la tuyère de turbine vers le haut, puis vers le bas pour vérifier le fonctionnement du correcteur d'assiette. Vérifier la position du correcteur sur l'indicateur multifonctionnel.

Vérifier également les préréglages du correcteur d'assiette en double-cliquant sur le bouton VTS à flèches HAUT/BAS (selon le modèle).

Consultez *Instructions de conduite* pour obtenir des instructions détaillées.

Que faire après avoir quitté l'eau

Les espèces aquatiques envahissantes (EAE) sont des espèces végétales ou animales non indigènes qui menacent la diversité ou l'abondance des espèces indigènes. Elles menacent également l'écologie naturelle de la masse d'eau qu'elles infestent. Les EAE ont presque toujours un impact négatif sur l'environnement et la faune aquatiques, les activités récréatives ou commerciales.

Exemples d'EAE :

- Myriophylle en épi
- Hydrille
- Lamproie marine
- Moule zébrée
- Carpe asiatique
- Gobies.

De nombreux autres exemples d'EAE existent dans les voies navigables du monde entier.

Un facteur typique des infestations d'EAE est que les espèces non indigènes sont introduites par l'activité humaine. Certaines AIS sont introduites par des opérations commerciales ; cependant, les EAE peuvent être introduites par des activités de navigation de plaisance. Le transport des embarcations de plaisance et des équipements de sports nautiques entre les voies navigables peut être un facteur important dans la propagation des EAE.

En tant que propriétaires d'embarcations responsables, nous DEVONS faire notre part pour empêcher la propagation de ces auto-stoppeurs aquatiques. Vérifiez votre embarcation chaque fois que vous quittez l'eau! Dans de nombreux cas, la loi l'exige. Assurez-vous de vérifier les règlements locaux des voies navigables que vous visitez.

Nettoyez, vidangez et séchez - tout, à chaque fois!

Après chaque sortie en bateau, avant de quitter l'accès à l'eau, suivez ces trois étapes simples pour arrêter la propagation des EAE. C'est la façon dont les plaisanciers contribuent à protéger l'environnement des dommages que les EAE peuvent causer.

Nettoyer

Inspectez et enlevez toute plante, poisson, animal, boue ou autre débris visible de l'embarcation (y compris la coque, la grille d'admission et la buse de la pompe à jet), de la remorque et de tout équipement, engin et accessoire de sports nautiques avant de quitter le plan d'eau.

Nettoyez toutes les pièces, l'équipement et les accessoires qui ont été en contact avec l'eau.

Vidangez

Videz et rincez toute l'eau de l'embarcation, du système d'échappement, de la cale, des flotteurs de ponton et de tous les espaces ou objets susceptibles de contenir de l'eau.

Jetez les appâts vivants non désirés à la poubelle.

Séchez

Laissez tout sécher complètement (pendant 5 jours ou plus, consultez les lois locales) avant de visiter d'autres plans d'eau.

MAINTENANCE ANNUELLE DE LA SÉCURITÉ

Une inspection de sécurité annuelle de votre embarcation est fortement recommandée par BRP. Contactez un concessionnaire Sea-Doo autorisé pour en savoir plus.

Bien que non requis, il est recommandé qu'un concessionnaire BRP agréé effectue la préparation de présaison du véhicule.

Chaque visite au concessionnaire Sea-Doo autorisé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous prions de vous rendre chez votre concessionnaire Sea-Doo autorisé dans les plus brefs délais si vous avez connaissance d'une campagne liée à la sécurité.

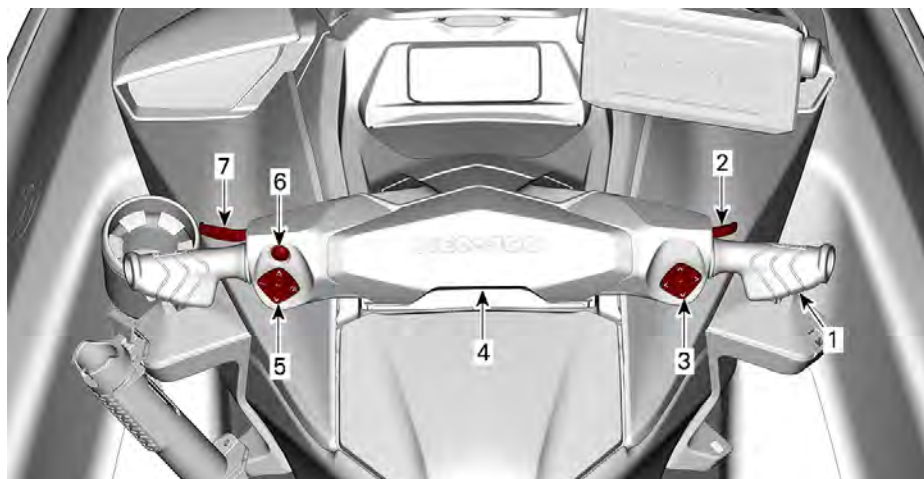
Cette page est intentionnellement
vide

INFORMATIONS SUR L'EMBARCATION

COMMANDES

Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur les illustrations. Pour plus d'informations sur les étiquettes de sécurité des véhicules, consultez la section *Étiquettes importantes placées sur le véhicule*.

Certaines indications, fonctions ou caractéristiques décrites ci-dessous pourraient ne pas s'appliquer à certains modèles de motomarine ou n'être offertes qu'en option.



1. Guidon
2. Manette d'accélérateur
3. Contrôleur droit
4. Interrupteur de coupure du moteur
5. Contrôleur gauche
6. Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur
7. Levier iBR

Guidon

Le guidon contrôle la direction de l'embarcation. En marche avant, lorsqu'on tourne le guidon vers la droite, l'embarcation tourne vers la droite et vice versa.

AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement du guidon et de la tuyère de direction avant le démarrage. Ne jamais tourner le guidon lorsque quelqu'un se trouve près de l'arrière de l'embarcation. Se tenir loin du système de propulsion.

En marche arrière, l'embarcation tourne en sens inverse de la direction. Si on tourne le guidon vers la droite en marche arrière, l'embarcation tourne à gauche.

Manette d'accélérateur

Le levier d'accélérateur sur la droite du guidon commande électroniquement le régime du moteur.

Pour accélérer ou maintenir la vitesse de l'embarcation, actionner le levier avec la main.

Pour réduire la vitesse de l'embarcation, relâcher le levier d'accélérateur.



Le levier d'accélérateur est à ressort et devrait revenir en position initiale (ralenti) lorsqu'on le relâche.

Contrôleur droit

Le Contrôleur droit se trouve sur le côté droit du guidon.



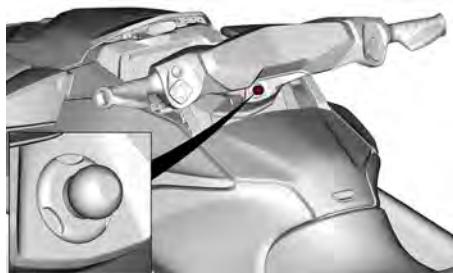
TYPIQUE

Le Contrôleur droit inclut les commandes pour naviguer dans l'indicateur multifonction.

- Flèche Haut
- Flèche Droit
- Flèche Bas
- Flèche Gauche
- Bouton OK

Interrupteur de coupure du moteur

L'interrupteur coupe-circuit du moteur se trouve au centre du guidon.



TYPIQUE

Pour que le moteur démarre, le capuchon du cordon d'attache doit être solidement fixé à l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Fixez toujours la pince du cordon d'arrêt d'urgence sur le vêtement de flottaison individuel (VFI) ou le poignet du conducteur (bracelet requis) avant de démarrer l'embarcation.

**TYPIQUE**

1. Capuchon du cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur
2. Cordon d'attache fixé au VFI du conducteur

Pour arrêter le moteur, retirer le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Quand le moteur est arrêté, la fonction de freinage et la manœuvrabilité de l'embarcation ne sont pas fonctionnelles.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours débrancher le cordon d'attache quand l'embarcation n'est pas en marche afin de prévenir les démarrages accidentels, les utilisations non autorisées par des enfants ou d'autres personnes, ainsi que le vol.

Système de radiofréquence D.E.S.S. (Digitally Encoded Security System)

Le capuchon du cordon d'attache contient un circuit électronique (clé D.E.S.S.^{MC}) programmé pour lui donner un numéro de série électronique unique. Cela en fait une clé comme n'importe quelle autre.

Le système D.E.S.S. lit la clé installée sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur et le démarrage est uniquement possible lorsque la clé est correctement reconnue.

Le système D.E.S.S. est d'une grande flexibilité. Vous pouvez vous procurer des cordons d'attaches supplémentaires et faire programmer les clés D.E.S.S. pour votre embarcation.

Vous pouvez programmer jusqu'à dix clés D.E.S.S.

Pour faire programmer une clé pour votre embarcation, consultez un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

Contrôleur gauche

Le contrôleur gauche se trouve sur le côté gauche du guidon.



Bouton du Système correcteur d'assiette (VTS)

Le bouton VTS permet de corriger l'assiette de l'embarcation en modifiant la position verticale de la turbine.

Il est possible de corriger électriquement l'assiette ou de la régler à l'un des trois préréglages (complètement soulevée, position centrale ou complètement abaissée).

Reportez-vous à la section *Modes de fonctionnement* pour obtenir plus détails.

REMARQUE :

Le bouton VTS s'utilise pour le réglage au point mort. Il permet de régler la position neutre de l'embarcation. Reportez-vous à la section *Modes de fonctionnement* pour obtenir plus détails.



TYPIQUE

1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue

Bouton de contrôle de vitesse

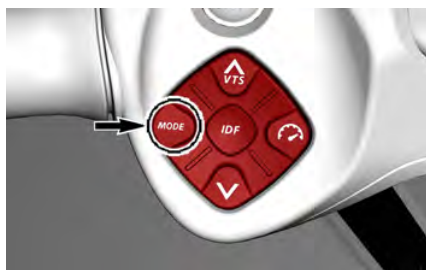


TYPIQUE

Permet de régler et de contrôler les fonctions liées à la vitesse.

- Mode Limiteur de vitesse
- Mode Basse vitesse

Bouton Mode



TYPIQUE

Il permet de choisir entre les modes Normal, Sport ou Eco.

Reportez-vous à la section *Modes de fonctionnement* pour obtenir plus détails.

Bouton de la pompe anti-débris intelligente (système iDF) (si équipé)

Situé au centre du contrôleur gauche.



Il permet d'activer le système iDF. Reportez-vous à la section *Activation du système de pompe anti-débris intelligent (iDF)* dans la section *Instructions d'utilisation*.

Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur

Le bouton de démarrage/d'arrêt du moteur est situé sur la gauche du guidon.



TYPIQUE - BOUTON START/STOP DU MOTEUR

Démarrage et arrêt du moteur

Consultez les *Instructions d'utilisation* pour connaître les procédures complètes de démarrage et d'arrêt du moteur.

Mise sous tension du système électrique

Appuyez une seule fois sur le bouton de démarrage/d'arrêt sans brancher le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Le système électrique se mettra sous tension; l'indicateur multifonctionnel effectuera un autotest.

Le système électrique demeurera sous tension pendant environ 75 secondes après avoir appuyé sur le bouton de DÉMARRAGE/D'ARRÊT.

Lorsque le cordon coupe-circuit est installée sur l'interrupteur d'arrêt d'urgence, le système reste alimenté pendant 60 minutes.

Chaque fois que vous appuyez sur le bouton de DÉMARRAGE/D'ARRÊT, le compte à rebours redémarre. Lorsque la tension de la batterie tombe en dessous de 12,3 V, le témoin de la batterie va s'allumer et le système électrique s'arrêtera après 75 secondes.

Gestion de la batterie après utilisation (selon l'équipement)

Cette fonction maintient le système électrique en éveil pour permettre l'utilisation d'accessoires lorsque le moteur est éteint. Elle empêche également le drainage excessif de la batterie lors de l'utilisation des accessoires. Lorsque la tension de la batterie atteint 12,3 V ou moins, le système s'arrête automatiquement pour garantir qu'il reste suffisamment d'énergie pour démarrer le moteur.

Lorsque le système électrique est activé en appuyant brièvement sur MARCHE/ARRÊT alors que le moteur est arrêté, le délai de réveil est géré comme suit :

- Clé sur la position d'arrêt : Le système s'arrête après 75 secondes.
- Clé sur la position de démarrage : Le système s'arrêtera après 60 minutes ou si le seuil de la tension est atteint.

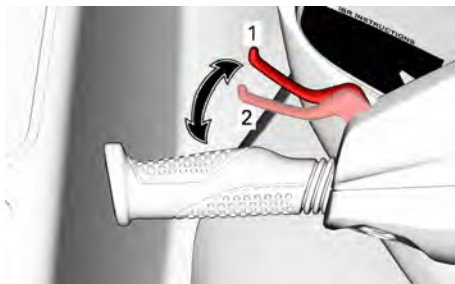
Levier de frein et marche arrière intelligents (iBR)

Le levier iBR sur la gauche du guidon commande électroniquement:

- Freins
- Marche arrière
- Le point mort.

REMARQUE :

Le levier doit être à au moins 33% de sa course pour que les fonctions iBR soient actives.

**TYPIQUE**

1. Levier en position initiale
2. Levier à 33% de sa course pour activer les fonctions iBR

Aux vitesses supérieures à 17 km/h (11 MPH), le fait de tirer sur le levier iBR permet d'engager le frein.

REMARQUE :

Si le courant d'eau est supérieur ou égal à 16 km/h (10 MPH), la marche arrière ne peut pas être engagée car le seuil de vitesse pour la marche arrière est alors dépassé.

Aux vitesses inférieures à 16 km/h (10 MPH), le fait de tirer sur le levier iBR permet d'engager la marche arrière.

Lorsqu'on relâche le levier iBR après avoir freiné ou être passé en marche arrière, le déflecteur iBR passe au point mort.

⚠ AVERTISSEMENT

Si on actionne le levier d'accélérateur alors qu'on relâche le levier iBR, la poussée avant s'amorcera après un court instant. Si une accélération vers l'avant n'est pas souhaitée, relâcher le levier d'accélérateur.

REMARQUE :

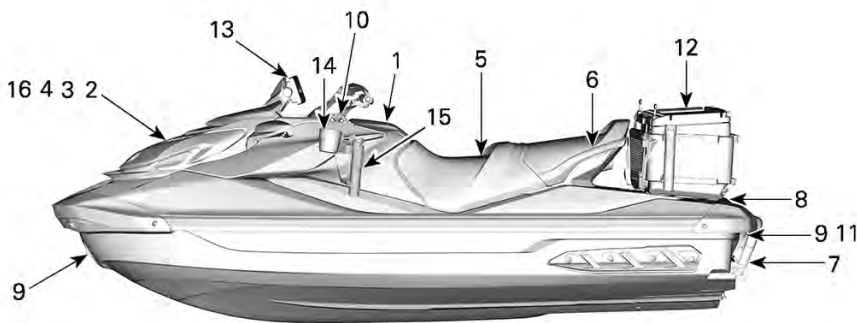
On peut mettre au point la position du point mort en ajustant le système iBR.

Consultez *Instructions de conduite* pour obtenir des instructions détaillées.

ÉQUIPEMENT

Les illustrations peuvent ne pas être précises pour chaque modèle et sont uniquement fournies comme référence visuelle.

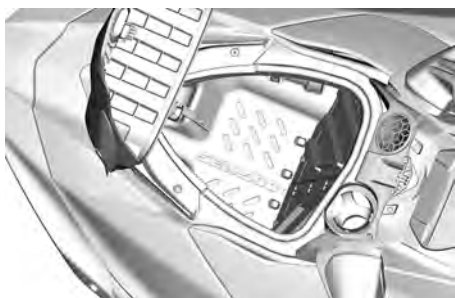
Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur les illustrations. Pour plus d'informations au sujet des étiquettes de sécurité du véhicule, consultez la section *Étiquettes de sécurité sur l'embarcation*.



1. Boîte à gants
2. Bac de rangement
3. Support d'extincteur
4. Logement du kit de sauvetage
5. Siège
6. Poignées de maintien du passager
7. Échelle d'embarquement
8. Plateforme d'embarquement
9. Œillets avant et arrière
10. Taquets d'amarre
11. Bouchons de vidange de la cale
12. Glacière
13. Sonar
14. Porte-gobelets
15. Support de canne à pêche pour la traîne
16. Boîte de pêche

Compartiment de rangement avant

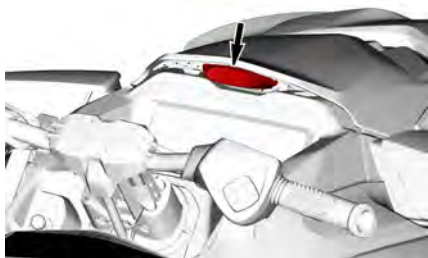
Un bac de rangement qui permet de transporter de effets personnels plus volumineux est situé sous le couvercle avant.



Ouverture du couvercle du compartiment de rangement

Arrêtez le moteur.

Appuyez sur le bouton de déverrouillage central et soulevez le couvercle du compartiment de rangement.



TYPIQUE

AVIS

La charge maximale autorisée dans le compartiment de rangement avant est de 13 kg30 lb uniformément distribuée.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais laisser d'objets lourds ou fragiles dans le compartiment de rangement avant s'ils ne sont pas attachés. Ne pas surcharger. Ne jamais ranger ni transporter de carburant ou d'autres produits inflammables dans le compartiment de rangement. Ne jamais conduire la motomarine lorsque le couvercle du compartiment de rangement est ouvert ou si des objets ne sont pas correctement arrimés.

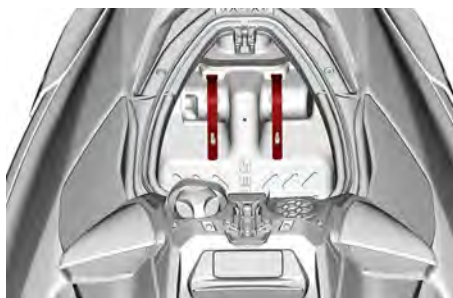
Support d'extincteur

REMARQUE :

L'extincteur est vendu séparément.

Le logement de l'extincteur est situé sous le couvercle du bac de rangement avant.

Utilisez les attaches en caoutchouc pour accrocher correctement l'extincteur.



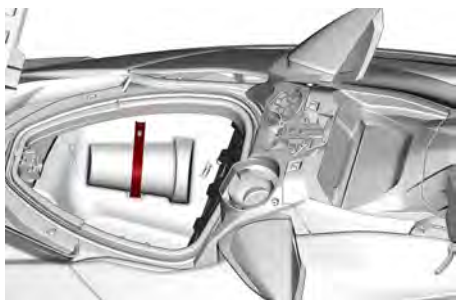
Logement du kit de sauvetage

REMARQUE :

Le kit de sauvetage est vendu séparément.

Le support de la trousse de sécurité est situé à l'intérieur du couvercle du compartiment de rangement avant.

Utilisez les attaches en caoutchouc pour accrocher correctement le kit de sauvetage.



Rangement de la boîte à pêche

Conçu pour ranger une boîte à pêche.



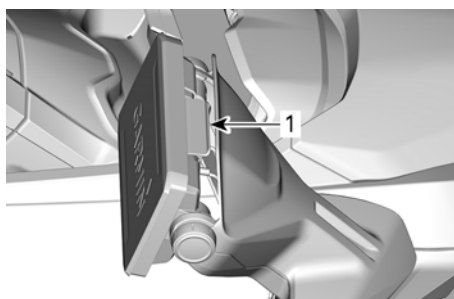
Tirez sur la languette pour la déverrouiller et tirez le sac vers le haut pour le retirer de l'embarcation.



Sonar détecteur de poissons et son support



Pour retirer le sonar, soulevez la languette et débranchez les connecteurs électriques.



1. Soulevez la languette pour le retirer

REMARQUE :

Il est important d'installer les capuchons de protection lorsque le sonar n'est pas installé sur la motomarine et de mettre une couche **légère** de graisse diélectrique sur le connecteur.

Reportez-vous au guide du fabricant inclus pour des instructions complètes.

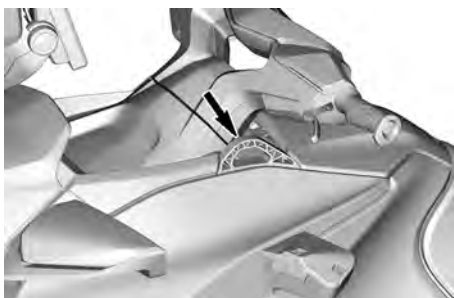
Pour régler l'angle du sonar, il suffit de desserrer les vis sur les côtés, de placer le sonar à l'angle approprié et de resserrer les vis.

**TYPIQUE**

1. Bouton de réglage d'angle

Taquets d'amarre

Ces taquets peuvent être utilisés pour l'accostage.

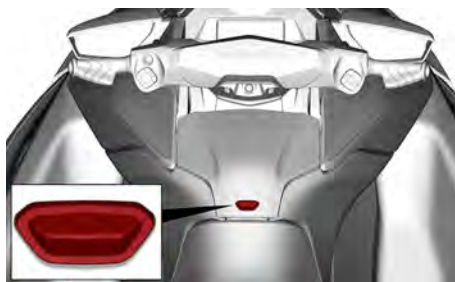
**⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais tirer ni soulever l'embarcation par les taquets d'amarre.

Boîte à gants

Petit compartiment de rangement pour mettre des objets personnels.

Appuyez sur le loquet du couvercle pour ouvrir la boîte à gants.

**Compartiment étanche**

Un petit compartiment étanche est situé à l'intérieur de la boîte à gants pour y ranger les articles personnels. Tirez en arrière sur les deux loquets pour l'ouvrir.

**TYPIQUE**

Une mousse de protection située à l'intérieur du compartiment étanche protège les téléphones. Assurez-vous que le téléphone intelligent soit maintenu en place par la mousse et non pas les rebords du compartiment et que vous puissiez fermer le couvercle. Vérifiez toujours que la mousse soit complètement sèche avant d'utiliser le compartiment.

Reportez-vous au tableau *Taille maximale du téléphone*.

Taille maximale du téléphone	
Longueur	160 mm (6,3 po)
Largeur	85 mm (3,3 po)

REMARQUE :

En raison des différentes tailles de téléphones intelligents et des différents styles de boîtier, assurez-vous qu'aucune pression ne soit exercée sur le connecteur et sur le téléphone lorsque vous fermez le couvercle.

Certains modèles sont équipés d'un port USB de chargement. Lors de l'utilisation du port USB pour recharger un téléphone intelligent, assurez-vous que le câble soit acheminé de manière à ce qu'aucune pression ne soit exercée sur les deux extrémités du câble pour éviter d'endommager les connecteurs du câble ou du téléphone intelligent.

REMARQUE :

Pour des performances optimales, utilisez toujours des câbles USB d'équipement d'origine. Les câbles de rechange à bas prix peuvent ne pas avoir de lignes de données et/ou une impédance supérieure, ce qui peut entraîner de mauvaises performances de charge ou une surchauffe.

De nombreux modèles de téléphones intelligents ont un délicat connecteur femelle. Des précautions supplémentaires devraient être prises lors de l'insertion dans le compartiment étanche. BRP recommande d'utiliser un câble court (pas plus de 25 cm (10 in)) afin de réduire la longueur de câble à ranger.

Les modèles non équipés d'un port de charge USB sont en revanche dotés d'un joint en caoutchouc pour assurer l'étanchéité. Une membrane de ventilation équilibre la pression à l'intérieur et à l'extérieur du compartiment pour éviter toute aspiration de gouttelettes d'eau lors de l'ouverture du couvercle. La membrane est en elle-même étanche à l'eau. L'étanchéité du compartiment est garantie en appuyant le couvercle du compartiment sur le joint d'étanchéité à l'aide des deux loquets.

Pour assurer la protection des objets à l'intérieur du compartiment, les recommandations suivantes doivent être suivies :

Avant et pendant l'utilisation :

- Assurez-vous que le joint soit intact, exempt de débris et correctement positionné.
- Assurez-vous que la membrane de ventilation soit intacte et correctement positionnée.
- Assurez-vous que le joint autour du port de charge USB (ou le joint en caoutchouc) soit intact et correctement positionné.
- Séchez complètement le compartiment et son contenu avant de le fermer.
- Assurez-vous que rien ne soit pincé entre le couvercle et le boîtier lors de la fermeture du compartiment.
- Fermez toujours complètement le compartiment en utilisant les 2 loquets.

Après l'utilisation :

- Enlevez le téléphone intelligent du compartiment.
- Le capuchon en caoutchouc intégré du port de charge USB doit être installé pour couvrir le connecteur.
- Fermez toujours complètement le compartiment en utilisant les 2 loquets.

REMARQUE :

Pour éliminer la condensation, placez un déshydratant dans le compartiment étanche. Remplacez fréquemment le sachet déshydratant.

Support de canne à pêche pour la traîne

Deux supports sont montés près du pilotage pour installer des cannes à pêche.

Ce support peut être utilisé pour placer et surveiller une canne à pêche pendant la pêche à la traîne.



TYPIQUE

⚠ AVERTISSEMENT

Ne laissez jamais une canne à pêche dans un support, sauf pendant la pêche à la traîne. Retirez toujours la canne à pêche de son support avant de naviguer lorsque vous ne pêchez pas. Un hameçon triple peut causer des blessures.

Pour retirer le support de canne à pêche, appuyez sur la languette et soulevez.



1. Appuyez sur la languette
2. Soulevez le support de canne

Placez le support sur le côté droit ou gauche.

Porte-gobelet



Pour plus de commodité, un porte-gobelet peut être ajouté sur le support gauche ou droit du porte-canne à pêche.

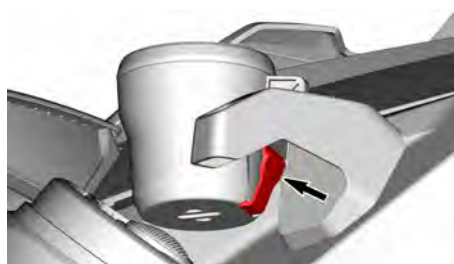
Vous devez tenir compte de la taille du récipient (bouteille, tasse, etc.). Un récipient de grand diamètre sera plus efficacement maintenu qu'un petit.

Il est donc conseillé de choisir un récipient ayant le plus grand diamètre possible.

⚠ ATTENTION

Pour éviter les blessures, ne laissez aucun objet dans le porte-gobelet lorsque les vagues deviennent fortes.

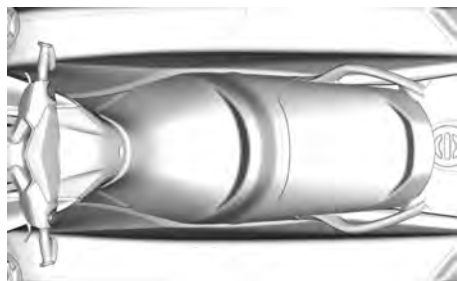
Pour retirer le porte-gobelet, appuyez sur la languette et soulevez.



Placez le porte-gobelet sur le côté droit ou gauche du porte-canne à pêche.

Siège

Ce modèle est muni d'un siège ergonomique étroit à l'avant comportant des appuie-genoux qui permettent de placer les genoux vers l'intérieur des marchepieds afin de réduire la fatigue au haut du corps et de fournir un meilleur contrôle dans les virages.



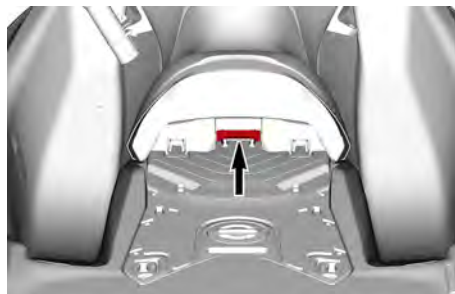
SIÈGE ERGONOMIQUE

Pour retirer le siège

1. Appuyez sur les deux boutons de déverrouillage et soulevez l'extrémité arrière du siège arrière

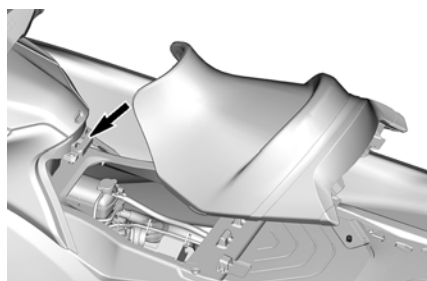


2. Tirez ensuite la poignée de verrouillage vers le haut et retirez le siège avant.



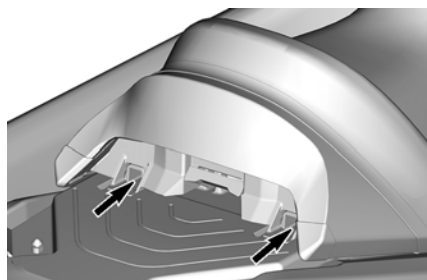
Installation du siège

1. Pour installer le siège, insérez son extrémité avant dans sa fixation.



FIXATION DU SIÈGE

2. Poussez l'extrémité arrière du siège avant vers le bas pour le verrouiller.
3. Tirez le siège avant vers le haut pour vous assurer qu'il est verrouillé en place.
4. Insérez la partie avant du siège arrière dans les dispositifs de retenue.



FIXATIONS DU SIÈGE

5. Alignez les loquets du siège avec les goupilles de verrouillage et

appuyez fermement sur la partie arrière du siège pour le verrouiller en place.



GOUPILLES DE LOQUET

6. Tirez la partie arrière du siège vers le haut afin de s'assurer qu'il est bien verrouillé.

ATTENTION

S'assurer que le loquet est bien enclenché sur la goupille.

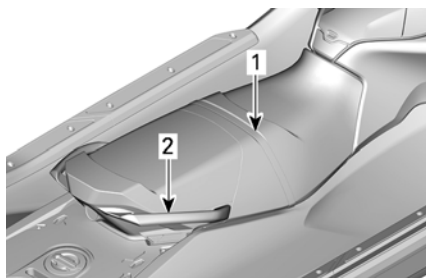
Poignées de maintien du passager

La courroie du siège offre une bonne prise pour un passager, et aide ce dernier à se maintenir dans le véhicule lors des déplacements.

Les poignées de maintien moulées latérales à l'arrière du siège offrent également une bonne prise pour un passager. La poignée de maintien moulée arrière offre une bonne prise pour monter sur l'embarcation et sert de point d'appui à l'observateur (s'il y a lieu).

AVIS

Ne jamais se servir de la poignée de maintien moulée pour remorquer quoi que ce soit ni pour soulever la motomarine.



TYPIQUE

1. Courroie de siège
2. Poignée de maintien moulée

Plateforme d'embarquement

Une plate-forme d'embarquement recouvre l'arrière du pont.

ATTENTION

Les deux points d'attache LinQ sont utilisés pour transporter des accessoires. Ils devraient toujours être rétractés lorsqu'on ne les utilise pas.

Deux creux dans la plate-forme servent de repose-pieds à l'observateur assis vers l'arrière lorsqu'on remorque un skieur, un planchiste ou un accessoire nautique.

Un mât de ski peut être installé en ôtant le couvercle du trou du mât de ski au milieu de la plate-forme. Le couvercle du trou du mât de ski n'est **pas** le bouchon du réservoir.

ATTENTION

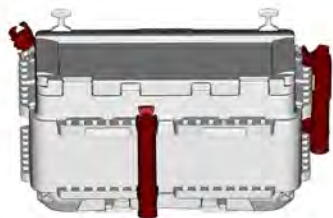
Remettez toujours en place le couvercle du trou du mât de ski lorsque le mât de ski n'est pas installé.



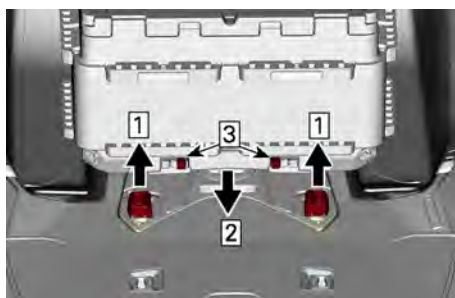
1. Plateforme d'embarquement
2. Repose-pieds de l'observateur
3. Attaches LinQ
4. Couvercle du trou du mât de ski

Glacière

Certains modèles sont équipés d'une glacière et de supports de canne à pêche.



Pour installer la glacière, reportez-vous à ce qui suit.



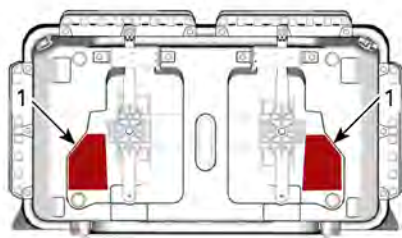
Étape 1. Levez LinQ

Étape 2. Abaissez la glacière

Étape 3. Rangez la glacière

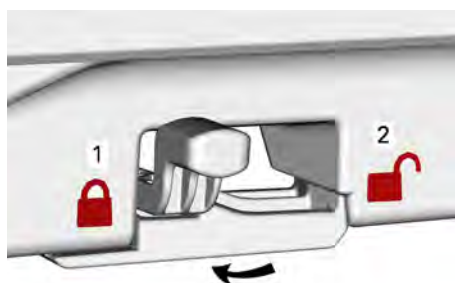
1. Soulevez les attaches LinQ, en vous assurant qu'elles sont entièrement déployées.

2. Abaissez la glacière en vous assurant d'être dans la zone correcte.



1. Zone correcte

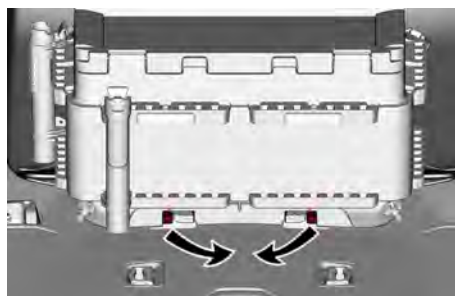
3. Glissez les attaches vers l'extérieur pour verrouiller.



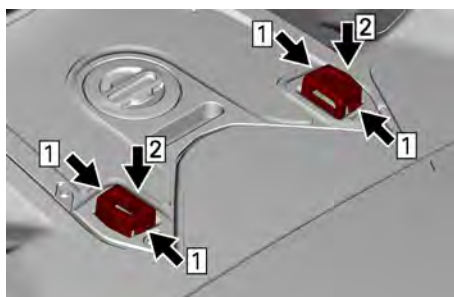
1. Verrouillé
2. Déverrouillé

4. Faites basculer la glacière d'un côté à l'autre et de l'avant à l'arrière pour vous assurer qu'elle est correctement fixée.

Pour retirer la glacière, faites glisser les pinces de maintien vers le milieu et soulevez simplement la glacière.

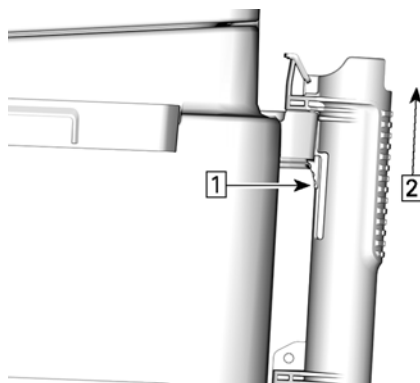


Pour abaisser les attaches LinQ en cas de non-utilisation, appuyez sur les languettes.



Étape 1. Appuyez sur les languettes des attaches LinQ.

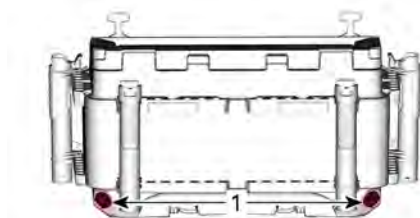
Étape 2. Abaissez les attaches LinQ, en vous assurant qu'elles sont entièrement rétractées.



Étape 1. Appuyez sur la languette

Étape 2. Soulevez le support de canne

Deux bouchons de vidange sont placés de façon pratique afin de vider la glacière.



1. Bouchons de vidange

Le filet de chargement peut être utilisé pour ranger divers petits objets.



⚠ ATTENTION
Pour réduire le risque de blessure, abaissez toujours les attaches LinQ lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Les supports de cannes inclus peuvent être installés à différents endroits sur la glacière.



Pour retirer les supports de cannes, appuyez sur la languette et soulevez.

⚠ AVERTISSEMENT

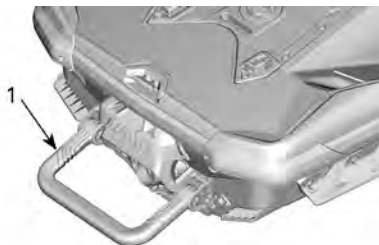
Ajuster la vitesse lorsque la glacière est installée. Une glacière chargée modifie le comportement de la motomarine. Ne jamais rien laisser sur le couvercle de la glacière lors de la conduite ou du remorquage.

Échelle d'embarquement (le cas échéant)

Une échelle pratique qui permet de monter à bord du véhicule en étant dans l'eau.

**TYPIQUE**

1. Échelle d'embarquement

**TYPIQUE**

1. Échelle d'embarquement en position abaissée

AVIS

- Ne jamais utiliser cette échelle pour monter dans un véhicule qui n'est pas dans l'eau.
- Ne jamais utiliser l'échelle pour tirer, remorquer, plonger ou sauter, ou toute autre action qui n'est pas d'embarquer à bord.
- Restez au centre de l'échelle pendant la montée à bord.
- Jamais plus d'une personne sur l'échelle.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne touchez pas la commande des gaz lorsque quelqu'un embarque ou se trouve à l'arrière de l'embarcation. Arrêtez le moteur.

Tirez le barreau vers le bas avec la main et maintenez-le jusqu'à ce qu'un pied ou un genou soit placé sur l'échelle.

⚠ AVERTISSEMENT

Se souvenir du mouvement que fait le déflecteur iBR lorsqu'on démarre le moteur, qu'on l'arrête ou qu'on utilise le levier de commande iBR. Le mouvement automatique de la barrière peut écraser les doigts ou les orteils des personnes qui s'accrochent à l'arrière de votre embarcation. N'utilisez jamais la porte iBR comme point d'appui pour monter à bord.

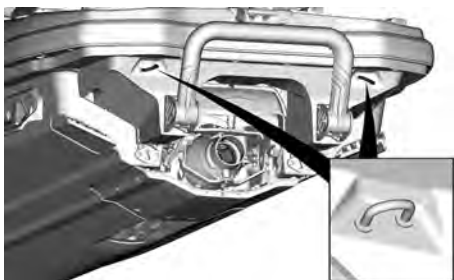
Œillets avant et arrière

Les œillets servent à amarrer l'embarcation, à la remorquer ou à l'attacher

lorsqu'on la transporte sur une remorque.



TYPIQUE - ŒILLET AVANT



TYPIQUE - ŒILLETS ARRIÈRE



AVERTISSEMENT

N'utilisez pas ces œillets pour soulever l'embarcation.

REMARQUE :

- **Responsabilité** : Il incombe au propriétaire/ pilote de s'assurer que les amarres, les lignes de remorquage, la ou les chaînes d'ancrage, les lignes d'ancrage et la ou les ancres sont adaptées à l'utilisation prévue du navire, c'est-à-dire que les lignes ou les chaînes ne dépassent pas 80 % de la résistance à la rupture du point fort respectif. Les propriétaires devraient également préparer des solutions pour fixer un câble de remorquage à bord.
- **Points forts non-métalliques** : Lorsque des points forts non métalliques sont installés, leur durée de vie limitée doit être prise en compte. Ils doivent être remplacés dès qu'ils présentent des signes de détérioration, des fissures superficielles visibles ou une déformation permanente.

Bouchons de vidange de la cale

Desserrez les bouchons de vidange lorsque l'embarcation est sur la remorque. Cela permet à l'eau accumulée dans la cale de s'écouler et contribue à réduire la condensation.



TYPIQUE

1. Bouchons de vidange
2. Serrer
3. Desserer

AVIS

S'assurer que les bouchons de vidange sont bien vissés avant de mettre la motomarine à l'eau.

AFFICHAGE NUMÉRIQUE DE 4.5 PO

Description de l'indicateur multifonction

⚠ AVERTISSEMENT

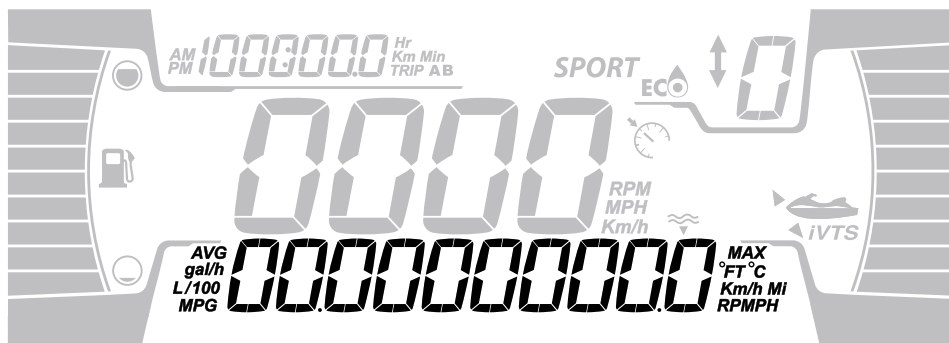
Lorsque vous pilotez votre embarcation, la lecture de l'indicateur multifonction peut être une source de distraction. Cela peut surtout détourner votre attention et nuire à votre surveillance constante des autres embarcations et de l'environnement.

Votre vigilance doit être constante pour suivre les conditions de navigation, le courant, et vérifier que votre environnement est dégagé et exempt d'obstacles.

De plus, ne jetez que de brefs regards sur l'indicateur multifonction pour rester concentré sur l'environnement et les conditions de conduite.

L'indicateur multifonction comporte des indicateurs numériques (température et compte-tours), des témoins lumineux, des icônes et un écran numérique qui affiche des renseignements importants (vitesse, tr/min, etc.).

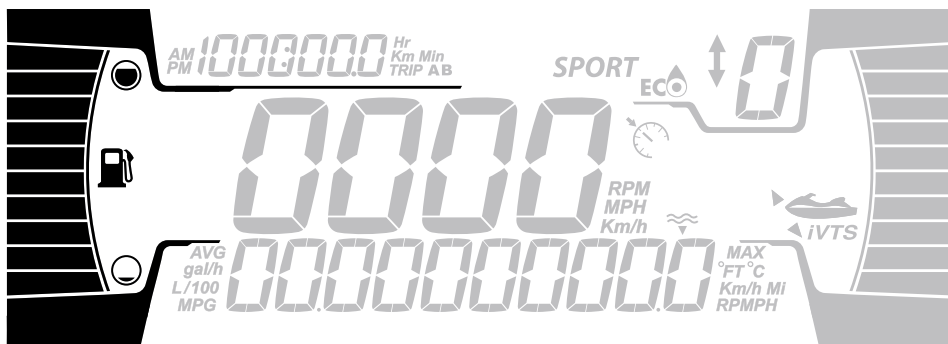
Affichage inférieur



La partie inférieure de l'écran affiche cycliquement les informations suivantes :

- RÉGIME DU MOTEUR
- Temp. d'eau : Indique la température de l'eau (selon l'équipement)
- Profondeur (selon l'équipement)
- Paramètres
- Messages
- Stat vit. (selon l'équipement)
- Distance pouvant être parcourue avec le carburant restant

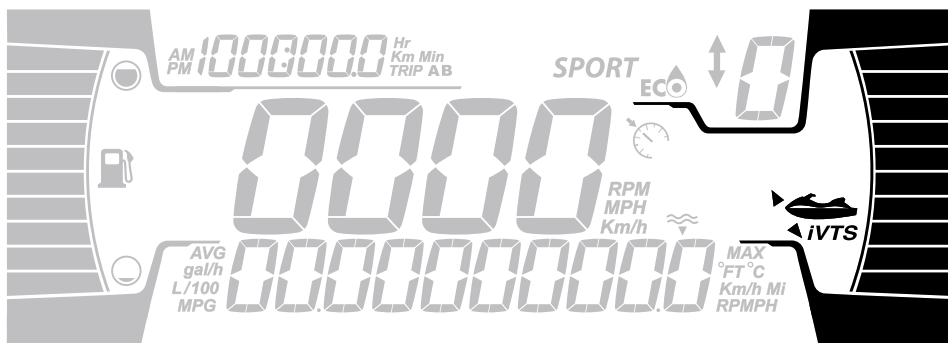
Affichage latéral gauche



L'affichage latéral gauche comprend :

- Indicateur de niveau d'essence

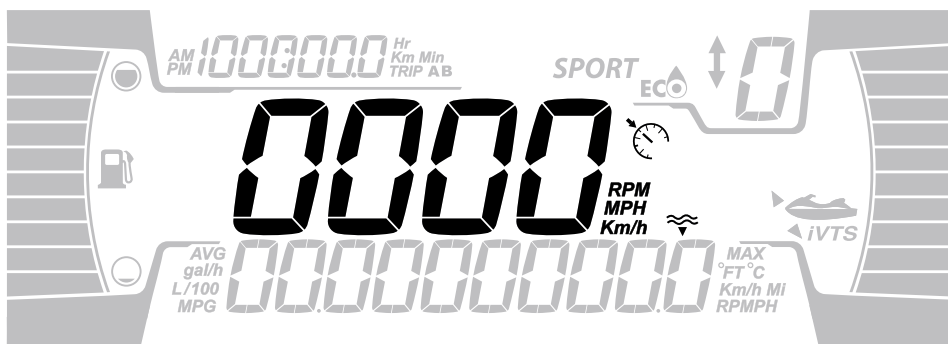
Affichage latéral droit



L'affichage latéral droit comprend :

- Position VTS

Affichage central

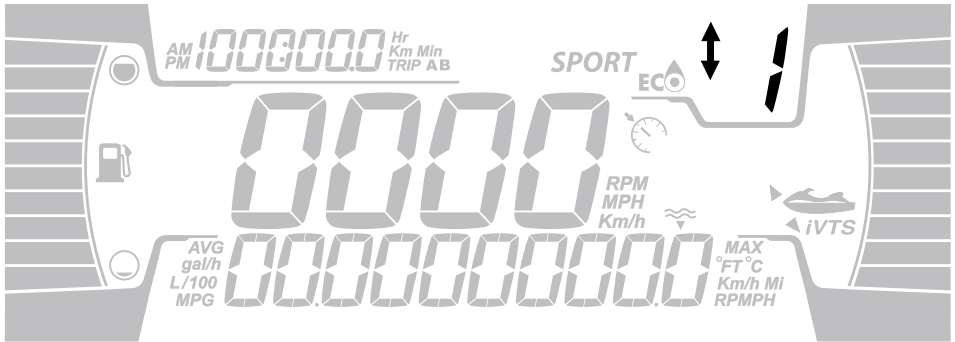


L'affichage central inclut :

- Vitesse de l'embarcation
- Indicateur du contrôle de vitesse (si équipé)

L'indicateur du contrôle de vitesse est uniquement activé sur cet affichage lorsqu'une vitesse cible a été définie.

Affichage de position iBR

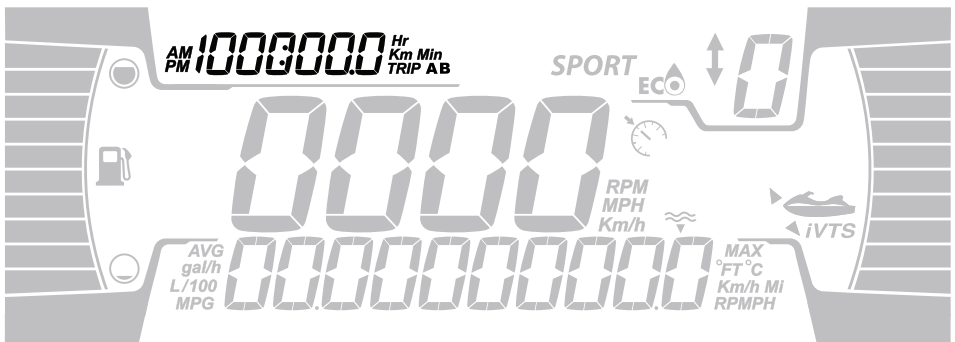


Cet écran affiche la position du rapport iBR (si le véhicule en est équipé) :

- N (Poids mort)
- F (marche avant)
- R (marche arrière)

Il peut également indiquer le niveau de vitesse défini (1 à 9) lorsque le mode basse vitesse est sélectionné.

Affichage supérieur gauche



L'affichage latéral gauche comprend :

- Compteur journalier
- Horloge

Le compteur journalier affiche cycliquement les informations suivantes :

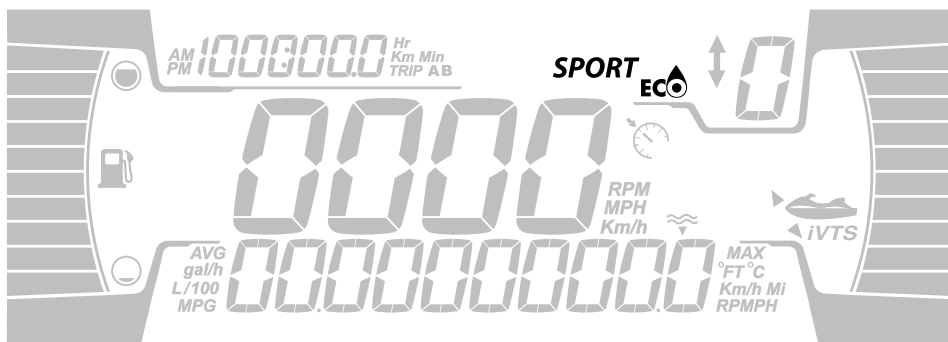
- Heures de navigation : Affiche les heures de conduite totalisées.

- Compteur KM : Affiche la distance parcourue depuis la dernière remise à zéro.
- Compteur HR : Affiche le temps écoulé depuis la dernière remise à zéro.

REMARQUE :

L'horloge ne s'affiche que si le GPS intégré reçoit un signal satellite. Veuillez patienter quelques secondes pour que le système démarre.

Affichage MODE



L'affichage MODE indique le mode de fonctionnement sélectionné :

- SPORT
- ECO

Pour faire défiler les MODES :

- Appuyez sur le bouton MODE.
- Lorsque vous confirmez le message de sécurité en enfonçant et maintenant le bouton MODE dans cette position, vous basculez au mode SPORT.
- Une nouvelle pression sur le bouton MODE active le mode SKI (si équipé).
- Si vous appuyez de nouveau sur le bouton MODE, le mode ÉCO sera activé.

REMARQUE :

Le mode SKI n'a pas d'icône sur l'écran numérique. Référez-vous aux *Modes de fonctionnement* pour plus de détails.

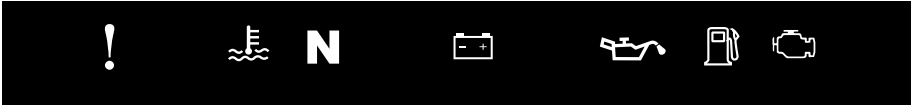
Témoins et avertisseurs lumineux

Les avertisseurs suivants indiquent que l'état du véhicule présente un problème qui pourrait devenir grave. Certains témoins et avertisseurs s'allument au démarrage du véhicule pour s'assurer qu'ils fonctionnent. Si un témoin ou un avertisseur reste allumé après avoir démarré le véhicule, voyez à quoi réfère le témoin ou l'avertisseur pour obtenir plus d'information.

REMARQUE :

Certains avertisseurs paraissent sur l'afficheur de l'indicateur multifonction et agissent comme un témoin lumineux sans toutefois s'afficher au démarrage.

Voyants lumineux - ruban inférieur



Feux	Description
	ORANGE - Dysfonctionnement du véhicule
	ROUGE - Température du moteur trop élevée.
	VERT - Point mort engagé
	ROUGE - Indique un dysfonctionnement si illuminé durant la conduite. Éteindre tout l'équipement électrique non nécessaire et faire vérifier les systèmes électriques et de charge.
	ROUGE - Si ce témoin est allumé lorsque le moteur tourne ou pendant la conduite, il indique qu'une erreur de fonctionnement a été détectée. Arrêtez le véhicule dès que possible dans un endroit sans risques et éteignez le moteur. Vérifiez le niveau d'huile du moteur. Faites vérifier le système de lubrification le plus rapidement possible, même si le niveau est correct.
	ORANGE - Indique un niveau faible de carburant ou un réservoir presque vide. Faire le plein dès que possible.
	ORANGE Allumé en permanence: Erreur de fonctionnement du système antipollution du véhicule Clignote: Le mode de limitation du moteur ou Mode Préservation est activé. Faites réparer le véhicule immédiatement.

Icônes et indicateurs - affichage multifonctionnel

Icônes	Description
	Avertit que le mode Sport est sélectionné.
	Indique que le mode ECO est sélectionné.

Icônes	Description
	Allumé constamment : Indique que le VTS est activé (si équipé).
	Indique que le mode Limiteur de vitesse ou le mode Vitesse lente est activé (si équipé)

Paramètres

Menu Réglages

À l'aide du bouton de flèche DROITE ou GAUCHE, sélectionnez **RÉGLAGES** puis appuyez sur le bouton OK pour entrer dans le menu Réglages.

Réinitialiser Entretien

Sélectionnez **RÉINIT MAINT** et maintenez enfoncé le bouton OK pour réinitialiser l'entretien.

REMARQUE :

La réinitialisation de l'entretien peut uniquement s'effectuer pendant les 15 premières secondes qui suivent l'activation de l'ECM.

Codes d'affichage

Veuillez consulter *Afficher les codes d'erreurs*.

Sélection du Totalisateur partiel

Sélectionnez **COMPTEUR** et appuyez sur Compteur pour faire défiler **Compteur horaire**, **Compteur KM** et **Compteur HR**.

Maintenez enfoncé le bouton Compteur pour réinitialiser les informations du compteur sélectionné.

Clé d'apprentissage du réglage (si équipé)

Insérez une clé normale. Sélectionnez **L-KEY #** et appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour sélectionner le niveau de clé d'apprentissage voulu entre 1 et 5.

Appuyez et maintenez le bouton OK pour confirmer la sélection.

REMARQUE :

Le niveau de clé d'apprentissage par défaut est 1 (performance la plus basse).

Unité de mesure

Sélectionnez **UNITÉS** et appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour changer l'unité.

REMARQUE :

La modification de l'unité s'applique à toutes les unités affichées.

Réglage de la luminosité

Sélectionnez **LUMINOSITÉ** et appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour régler le niveau de luminosité (de -4 à 4).

Réglage de l'horloge

Sélectionnez **HORLOGE**.

1. Appuyez sur le bouton OK pour sélectionner l'affichage de l'horloge.
2. Appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour sélectionner le mode 12:00 AM/PM ou 24 heures.
3. Appuyez sur OK pour confirmer.
4. Appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour changer les heures.
5. Appuyez sur OK pour confirmer.

REMARQUE :

Le menu est uniquement disponible si le GPS est synchronisé.

Pour sortir du menu **RÉGLAGES**, sélectionnez **QUITTER** et appuyez sur le bouton OK.

Réinitialisation des statistiques de vitesse (selon l'équipement)

Sélectionnez **STAT VIT** et appuyez et maintenez le bouton OK pour réinitialiser les statistiques de vitesse.

REMARQUE :

Les statistiques de vitesse sont automatiquement réinitialisées après chaque désactivation de l'indicateur.

Réglage de la langue

La langue de l'afficheur réglée en usine est l'anglais. Consultez un concessionnaire agréé Sea-Doo pour connaître les langues disponibles et configurer la jauge selon vos préférences.

PÉRIODE DE RODAGE

Fonctionnement pendant la période de rodage

Il est recommandé d'assurer une période de rodage de 5 heures avant d'utiliser l'embarcation à plein régime de manière continue.

Pendant cette période, l'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus de 1/2 à 3/4 de sa course. Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

AVIS

Pendant la période de rodage, les accélérations intenses, le fonctionnement prolongé et le fait de rouler à la même vitesse sur de longues périodes peuvent avoir des effets néfastes.

Pendant les 3 premières heures d'utilisation, la gestion du moteur limite automatiquement son couple maximal pour le protéger. La performance du moteur s'améliorera graduellement au cours de cette période.

CONSIGNES D'UTILISATION

⚠ AVERTISSEMENT

Effectuez toujours l'inspection préalable à la conduite avant d'utiliser cette embarcation. Veillez à lire les sections *Informations sur la sécurité* et *Informations sur l'embarcation* et à vous familiariser avec la technologie iControl.

Si une commande ou une instruction n'est pas bien comprise, communiquer avec un concessionnaire autorisé d'embarcations Sea-Doo.

Embarquement

Comme c'est le cas avec n'importe quelle embarcation, toujours faire attention en montant à bord.

Vous devez vous entraîner à utiliser chaque méthode d'embarquement jusqu'à ce que vous soyez capable de monter à bord dans n'importe quelle condition potentielle.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne touchez pas la commande des gaz lorsque quelqu'un embarque ou se trouve à l'arrière de l'embarcation. Arrêtez le moteur.

embarcation avec système iBR

⚠ AVERTISSEMENT

Se souvenir du mouvement que fait le déflecteur iBR lorsqu'on démarre le moteur, qu'on l'arrête ou qu'on utilise le levier de commande iBR. Le mouvement automatique de la barrière peut écraser les doigts ou les orteils des personnes qui s'accrochent à l'arrière de votre embarcation. N'utilisez jamais la porte iBR comme point d'appui pour monter à bord.

Embarquement à partir d'un quai

1. Placez lentement un pied sur le marchepied de la motomarine le plus près du quai tout en tenant le guidon, et transférer simultanément le poids du corps de l'autre côté afin de préserver l'équilibre de la motomarine.
2. Passer ensuite l'autre pied au-dessus du siège et le placer de l'autre côté du marchepied.
3. Éloigner ensuite la motomarine du quai.



Embarquement en eau peu profonde

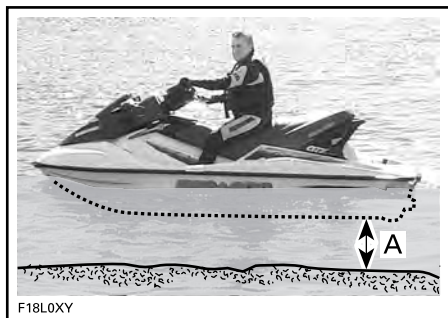
⚠ AVERTISSEMENT

Tenir les bras et les jambes éloignés du système de propulsion ou de la grille d'admission. N'utilisez jamais le système de propulsion comme point d'appui pour monter à bord de l'embarcation.

1. Embarquez sur la motomarine par le côté ou par l'arrière.
2. Assurez-vous qu'il y a au moins 90 cm (3 ft) d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque.

REMARQUE :

Avant de démarrer le moteur et lorsque le moteur est déjà en marche, tenez compte du fait que la coque sera plus basse dans l'eau lorsque tous les passagers seront à bord. S'assurer que l'eau est assez profonde pour éviter que du sable et des cailloux soient aspirés par la turbine.



- A. Maintenir au moins 90 cm/3 ft sous la partie arrière la plus basse de la coque lorsque tous les passagers sont à bord.

AVIS

Le démarrage du moteur ou la conduite de la motomarine dans des eaux insuffisamment profondes peut endommager l'hélice ou d'autres composants de la turbine. Restez au centre de l'échelle. Jamais plus d'une personne à la fois ne doit monter sur l'échelle.

Embarquement en eau profonde**⚠ AVERTISSEMENT**

Tenir les bras et les jambes éloignés du système de propulsion ou de la grille d'admission. N'utilisez jamais le système de propulsion comme point d'appui pour monter à bord de l'embarcation.

⚠ AVERTISSEMENT

Les personnes inexpérimentées doivent s'exercer à embarquer près du rivage (en utilisant les méthodes décrites dans cette section) avant de naviguer en eau profonde, en particulier lorsque du chargement est installé à bord sur la plate-forme arrière.

Pilote seul sans échelle d'embarquement

1. D'une main, saisir la poignée arrière.



1. Poignée arrière

REMARQUE :

Si le chargement est correctement attaché à la plateforme d'embarquement, il peut être utilisé comme une poignée ou il peut être retiré et mis de côté dans l'espace pour les pieds pour accéder à la poignée. Attachez toujours bien la cargaison avant de conduire.

2. Avec l'autre main sur la plateforme d'embarquement, se soulever jusqu'à ce que l'on puisse mettre un genou sur la plateforme.
3. Placer l'autre genou sur la plateforme d'embarquement.

**TYPIQUE**

4. Agrippez le siège ou la courroie du siège pour maintenir votre équilibre et posez les pieds sur les marche-pieds de chaque côté du siège.

**TYPIQUE**

5. Chevaucher le siège.

Il est possible de nager sur le côté et d'utiliser la poignée de maintien et/ou la sangle du siège pour se tenir et monter à bord.

REMARQUE :

L'embarquement sur le côté n'est pas recommandé comme première méthode. Elle doit uniquement être utilisée en dernier recours parce qu'elle n'est pas la plus facile pour monter à bord.

Pilote seul avec échelle d'embarquement

1. Nager à l'arrière de l'embarcation.
2. Avec une seule main, abaissez l'échelle d'embarquement.

**TYPIQUE**

3. Avec l'autre main, tenez-vous sur le bord de la plateforme d'embarquement.

**TYPIQUE****AVIS**

- Restez au centre de l'échelle pendant la montée à bord.
- Jamais plus d'une personne sur l'échelle.

4. Tendez une main vers l'avant et tenez les poignées moulées sur les côtés de l'arrière de siège ou la poignée arrière, puis dressez-vous sur l'échelle d'embarquement.



1. Poignée arrière



TYPIQUE

REMARQUE :

Si le chargement est correctement attaché à la plateforme d'embarquement, il peut être utilisé comme une poignée ou il peut être retiré et mis de côté dans l'espace pour les pieds pour accéder à la poignée. Attachez toujours bien la cargaison avant de conduire.

5. Agripper des deux mains la poignée de maintien à l'arrière du siège et monter sur la plate-forme d'embarquement.



TYPIQUE



TYPIQUE

6. Agripper la courroie du siège pour maintenir son équilibre et avancer jusqu'aux repose-pieds de chaque côté du siège.



TYPIQUE

7. Chevaucher le siège.

Conducteur avec passager

1. Le conducteur prend place de la façon indiquée précédemment.

En eau agitée, le passager se trouvant dans l'eau peut retenir l'embarcation pour aider le conducteur à monter.



TYPIQUE

AVIS

**Restez au centre de la marche.
Jamais plus d'une personne sur l'échelle.**

2. Le passager monte ensuite sur l'embarcation alors que le conducteur la maintient en équilibre et s'assoit le plus près possible de la console.



TYPIQUE - PHOTO DU MODÈLE AVEC L'ÉCHELLE D'EMBARQUEMENT



TYPIQUE



TYPIQUE

3. Le passager doit s'asseoir à cheval sur le siège et tenir fermement une poignée, ou la taille de la personne qui se trouve devant lui.



TYPIQUE

Démarrage du moteur

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas démarrer l'embarcation si de l'essence liquide ou une odeur de vapeur d'essence est présente. Ouvrez le siège (ou, pour le SPARK, retirez le couvercle d'accès) pour éliminer les vapeurs d'essence du compartiment moteur avant de démarrer le moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Avant de démarrer le moteur, le conducteur et les passagers doivent toujours :

- Être assis sur le siège de la motomarine.
- Avoir une bonne prise ou tenir la personne assise devant eux par la taille.
- Porter des vêtements de protection appropriés, y compris un vêtement de flottaison individuel, approuvé par les autorités locales, ainsi que la partie inférieure d'une combinaison isothermique.

AVIS

Avant de démarrer le moteur, vérifiez qu'il y a au moins 90 cm (3 pi) d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque lorsque tous les passagers sont à bord. Sinon, des dommages au système de propulsion pourraient survenir.

1. Fixez le cordon de sécurité à son VFI ou au poignet (au moyen d'une dragonne).

⚠ AVERTISSEMENT

Garder le cordon d'attache fixé au VFI du conducteur ou au poignet (au moyen d'une dragonne) lorsqu'on démarre le moteur ou pendant une randonnée.

2. Tenir fermement le guidon avec la main gauche et placer les deux pieds sur le marchepied.
3. Appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt du moteur pour mettre le système électrique sous tension.
4. Pendant que l'indicateur multifonctionnel fait son autovérification, branchez le cordon de sécurité à l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
5. Appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt pour lancer le moteur.

AVIS

Si le moteur ne démarre pas immédiatement, ne maintenez pas le bouton de démarrage/ arrêt enfoncé pendant plus de 10 secondes pour éviter la surchauffe du démarreur. Laissez refroidir le démarreur entre les tentatives de démarrage. Reportez-vous à la section *Diagnostic des pannes*.

6. Relâcher le bouton de démarrage/d'arrêt du moteur après le démarrage.

Arrêt du moteur

⚠ AVERTISSEMENT

Afin de garder le contrôle de la direction de l'embarcation, laissez le moteur fonctionner jusqu'à ce que l'embarcation soit au ralenti.

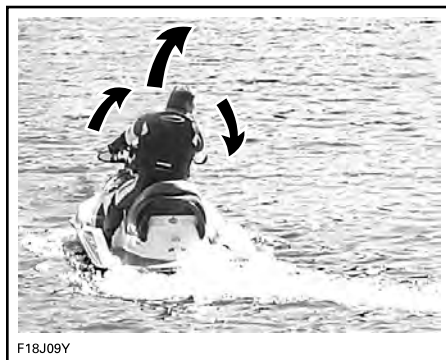
1. Appuyez sur le bouton de démarrage/arrêt, ou
2. Tirez sur le cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours retirer le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur quand l'embarcation n'est pas en marche afin de prévenir les démarrages accidentels, les utilisations non autorisées par des enfants ou d'autres personnes, ainsi que le vol.

Si on arrête le moteur au moyen du bouton de démarrage/d'arrêt et que la corde d'attache est toujours sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur, l'alimentation électrique s'éteindra après environ 60 minutes pour éviter que la batterie se décharge complètement.

Direction de l'embarcation



F18J09Y

Lorsqu'on tourne le guidon, on fait pivoter la tuyère de la turbine, ce qui dirige l'embarcation. Si on tourne le guidon vers la droite, l'embarcation tourne à droite, et vice versa. Vous ne pouvez pas changer de direction si vous n'accélérez pas un minimum.

⚠ AVERTISSEMENT

Appuyez sur l'accélérateur et tournez le guidon pour donner à l'embarcation une nouvelle direction. L'efficacité de la direction varie selon la pression exercée sur l'accélérateur, le nombre de passagers, la charge et l'état de l'eau ainsi que d'autres facteurs ambiants comme le vent.

À la différence d'une voiture, il faut appuyer sur l'accélérateur pour pouvoir tourner. Dans un endroit approprié, s'exercer à tourner tout en mettant les gaz et en s'éloignant d'un objet fictif. Il s'agit là d'une bonne technique pour éviter les collisions.

⚠ AVERTISSEMENT

Les changements de direction deviennent plus difficiles lorsqu'on relâche l'accélérateur, et carrément impossibles lorsque le moteur est arrêté.

La maniabilité de l'embarcation varie et nécessite plus de dextérité lorsqu'on a un passager. Les passagers doivent toujours tenir la courroie du siège ou la poignée moulée, ou s'agripper à la personne assise devant eux par la taille. Il est important de réduire la vitesse et d'éviter les virages accentués. Éviter les eaux agitées avec un passager.

Virages serrés et autres manœuvres spéciales

Quand on effectue des virages serrés ou des manœuvres spéciales qui font en sorte que les ouvertures d'admission d'air sont submergées pendant un certain temps, de l'eau pénètre dans la cale.

Il faut de l'air pour faire fonctionner un moteur à combustion; votre motomarine ne peut donc pas être complètement étanche.

AVIS

Quand les ouvertures sont submergées, ce qui peut arriver quand on fait des manœuvres qui consistent à tourner en rond, à faire plonger la proue dans les vagues ou à faire chavirer la motomarine, l'eau peut pénétrer dans la cale et peut occasionner de sérieux dommages aux composants internes du moteur. Reportez-vous à la section *Garantie* contenue dans ce guide.

Passer au point mort**⚠ AVERTISSEMENT**

L'arbre de transmission et la turbine tournent encore lorsque le moteur est en marche, même lorsque le déflecteur iBR est au point mort. Se tenir à l'écart du système de propulsion de l'embarcation.

Au démarrage de l'embarcation, le système iBR engage automatiquement le déflecteur iBR au point mort.

Depuis la position de poussée avant, tapez sur le levier iBR. Le déflecteur passera au point mort.

Si le frein ou la marche arrière est utilisé(e), le déflecteur iBR passera au point mort lorsqu'on relâche le levier iBR si le levier d'accélérateur n'est pas activé.

REMARQUE :

Relâcher complètement le levier d'accélérateur pour que le déflecteur iBR passe au point mort lorsque le levier iBR est relâché.

Si le moteur est arrêté alors qu'on est en marche avant ou arrière, le déflecteur iBR passera au point mort lorsqu'on arrêtera le moteur.

Réglage du point mort de l'iBR

Si l'embarcation se déplace légèrement vers l'avant ou l'arrière au point mort, corriger le système iBR.

REMARQUE :

Le vent ou le courant de l'eau peut causer le mouvement de l'embarcation lorsqu'elle est au point mort.

1. Maintenez le bouton VTS haut ou bas pendant 0,5 seconde pour entrer dans le mode de **réglage du point mort**.

Le message **Neutral Adjust** (réglage du point mort) s'affiche.

2. Régler la position de point mort :
 - Lorsque l'embarcation avance, appuyez sur le bouton BAS VTS.
 - Lorsque l'embarcation recule, appuyez sur le bouton HAUT VTS.

Ajuster jusqu'à neutraliser tout mouvement lorsque le moteur est au régime de ralenti.



TYPIQUE

1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue
3. Appuyez sur le bouton OK ou attendez 25 secondes pour quitter le **mode de réglage du neutre**.

Passage à la marche avant

Depuis le point mort, appuyez sur le levier d'accélérateur pour passer en marche avant. Le déflecteur passera

en marche avant et l'embarcation accélérera.

En marche arrière, relâchez le levier iBR tout en appuyant modérément sur l'accélérateur.

Au freinage, tirez simultanément sur le levier d'accélérateur tout en relâchant le levier iBR. Après un court délai, l'embarcation avancera en accélérant.

Passer en marche arrière

La marche arrière peut uniquement être engagée entre le régime de ralenti et la vitesse minimale de 16 km/h (10 MPH).

1. Ramenez au minimum le levier iBR sur 33% de son déplacement.
2. Relâcher le levier iBR pour ne plus reculer.
3. Accélérez juste assez pour arrêter le recul de l'embarcation.

⚠ AVERTISSEMENT

Le frein ne fonctionne pas à reculs.

Lorsqu'on actionne le levier iBR en marche arrière, le levier d'accélérateur peut servir à contrôler le régime, et par conséquent la poussée arrière est produite.

Lorsqu'on déplace les leviers iBR et d'accélérateur simultanément, la poussée arrière se contrôle avec plus de précision. Un régime excessif entraînera une turbulence dans l'eau et réduira l'efficacité en marche arrière.

REMARQUE :

La puissance du moteur est réduite chaque fois que la position du levier iBR est modifiée.

La puissance du moteur disponible est restreinte en marche arrière, ce qui limite la vitesse. Toutefois, des vitesses supérieures à 16 km/h (10

MPH) peuvent être obtenues en marche arrière selon les conditions.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne reculer qu'à basse vitesse et le moins longtemps possible. Lorsqu'on fait marche arrière en eau peu profonde, toujours s'assurer qu'il n'y a aucun objet, aucun obstacle ni aucune personne derrière l'embarcation.

En marche arrière, tournez le guidon dans la direction opposée à celle où vous voulez déplacer l'arrière de l'embarcation.

Par exemple, pour que l'arrière de l'embarcation aille à bâbord (gauche), tournez le guidon à tribord (droite).



F18J08Z

TYPIQUE - INVERSION DE LA DIRECTION EN MARCHÉ ARRIÈRE

⚠ ATTENTION

La direction en marche arrière est opposée à celle en marche avant. Pour diriger la poupe à bâbord (gauche) en marche arrière, tourner le guidon à tribord (droite). Pour diriger la poupe à tribord (droite), tourner le guidon à bâbord (gauche). On devrait s'exercer à reculer dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations afin de se familiariser avec les commandes et la manœuvrabilité de l'embarcation avant de reculer dans un endroit restreint.

Freinage

⚠ AVERTISSEMENT

Le moteur doit être en marche pour que le frein fonctionne. Le frein ne fonctionne qu'en marche avant, il n'a aucun effet sur la vitesse en marche arrière. Le frein ne peut pas empêcher votre embarcation de dériver sous l'effet du courant ou du vent.

La fonction de freinage peut uniquement être engagée en marche avant lorsque la vitesse est égale ou supérieure à 17 km/h (11 MPH).

Le frein est actionné lorsqu'on tire le levier iBR sur la gauche du guidon à au moins 33% de sa course.

⚠ AVERTISSEMENT

Il serait bon de s'exercer à freiner dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations, à une vitesse grandissante afin de se familiariser avec les commandes et la manœuvrabilité de l'embarcation.

Lorsque le levier iBR est actionné, le levier d'accélérateur est neutralisé et la commande de l'accélérateur du

moteur dépend de la position du levier. Le freinage ne peut varier qu'avec le levier iBR.

La décélération de l'embarcation est proportionnelle à la puissance de freinage. Plus on actionne le levier iBR, plus la puissance de freinage sera grande. La décélération dépend aussi du poids total de l'embarcation. Une embarcation entièrement chargée (cargaison et passagers) ne décélèrera pas aussi vite qu'elle le pourrait sans cette charge.

REMARQUE :

Voir à actionner graduellement le levier iBR afin de régler l'intensité de la puissance de freinage et relâcher en même temps le levier d'accélérateur.

ATTENTION

Lors de freinages, les utilisateurs doivent se tenir fermement afin d'éviter d'être déplacés vers l'avant ou de perdre l'équilibre en raison de la force de décélération. Le conducteur doit toujours avoir les deux mains sur le guidon. Tous les passagers doivent s'accrocher fermement à leur siège et/ou à la main courante.

AVERTISSEMENT

La distance d'arrêt varie en fonction de la vitesse initiale, de la charge, du vent et des conditions de navigation. La puissance de freinage sollicitée par l'utilisateur au moyen du levier de commande iBR a également un effet sur la distance d'arrêt. Toujours régler son style de conduite en conséquence.

Lorsque l'embarcation ralentit à moins de 16 km/h (10 MPH), le mode de freinage est désactivé et le mode de marche arrière est engagé. Relâchez le

levier iBR une fois que l'embarcation s'est immobilisée. Sinon, l'embarcation se mettra à reculer.

ATTENTION

Lorsque l'embarcation s'immobilise, le sillage qu'elle crée la rattrapera et peut la pousser vers l'avant. S'assurer qu'il n'y a aucun obstacle ni baigneur à l'avant.

Si le levier d'accélérateur est encore actionné lorsqu'on relâche le levier iBR, l'embarcation avance en accélérant après un court délai. L'accélération est proportionnelle à la position du levier d'accélérateur.

AVERTISSEMENT

Si on ne veut pas avancer lorsqu'on relâche le levier de frein, relâcher le levier d'accélérateur.

AVERTISSEMENT

Lorsque vous vous déplacez en convoi, il est important d'aviser la personne qui vous suit des capacités de freinage et de manœuvrabilité de votre embarcation, et l'importance de garder une distance de sécurité maximale.

Freinage dans un virage

Le levier d'accélérateur doit être actionné pour qu'on puisse diriger l'embarcation. Cependant, on peut freiner dans un virage en se servant du levier iBR de la façon décrite précédemment. Préparez-vous à maintenir votre équilibre lorsque l'embarcation traverse un sillage.

⚠ ATTENTION

Lorsque l'embarcation ralentit pour s'arrêter dans un virage, son propre sillage la rattrapera et la poussera latéralement. Se préparer à maintenir son équilibre lorsque le sillage rattrape l'embarcation.

Système correcteur d'assiette (VTS)

Le correcteur d'assiette, un système rapide et efficace, permet de varier la position verticale de la tuyère de turbine selon la charge, la poussée, la position de conduite et les conditions de l'eau. Lorsque le correcteur est bien réglé, il peut améliorer la maniabilité, réduire le marsouinage et permettre à l'embarcation d'adopter le meilleur angle possible de façon à obtenir une performance maximale.

Aux premières utilisations, le conducteur devrait utiliser le correcteur d'assiette à différentes vitesses et dans différentes conditions nautiques pour se familiariser avec ce dispositif. Les utilisateurs préfèrent habituellement régler le correcteur au centre de sa course lors d'une randonnée. Ce n'est qu'avec l'expérience que le conducteur apprendra à utiliser le correcteur en fonction des différentes conditions. Il serait bon de se familiariser avec le correcteur d'assiette pendant la période de rodage (moment où on recommande de circuler à basse vitesse).

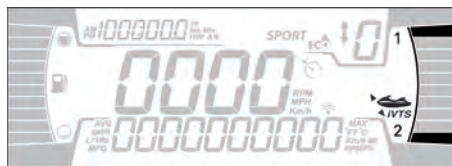
Lorsque la tuyère est orientée vers le haut, le jet d'eau dirige la proue de l'embarcation dans cette direction. On utilise cette position pour obtenir une meilleure vitesse de pointe.

Lorsque la tuyère est orientée vers le bas, la proue redescend et accroît la maniabilité de l'embarcation. La vitesse, la position de conduite du conducteur et le transfert de poids

sont tous des facteurs qui influencent l'efficacité d'une embarcation lorsqu'elle aborde un virage. Il est possible de réduire ou d'éliminer l'effet de marsouinage lorsque la tuyère est orientée vers le bas et que la vitesse est réglée proportionnellement.

REMARQUE :

La position du correcteur d'assiette est affichée par un indicateur à barres sur la partie droite de l'indicateur multifonctionnel.



1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue

Méthodes de correction de l'assiette

Méthodes de correction de l'assiette disponibles	FishPro
Bouton de correcteur d'assiette	X
Correction de l'assiette par double-clic	X
Système d'optimisation d'accélération	—
Correcteur d'assiette étendu	—
X = Caractéristique de série - = Voir un concessionnaire Sea-Doo pour connaître la disponibilité.	

Réglage du correcteur d'assiette

Il y a neuf positions du correcteur d'assiette.

L'embarcation étant en marche avant, procédez comme suit.

REMARQUE :

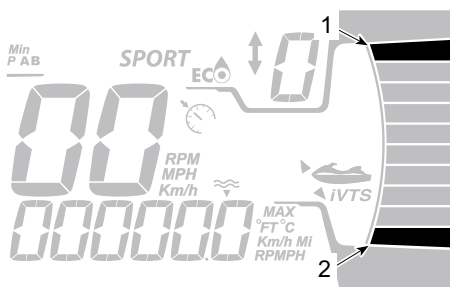
Appuyer sur le bouton de correcteur d'assiette lorsque le moteur n'effectue pas une poussée vers l'avant ne modifiera que l'indication. La tuyère se déplace à la position choisie du correcteur d'assiette lorsque la poussée avant est activée.

1. Appuyez une fois sur le bouton VTS HAUT pour relever la proue d'un cran.
2. Appuyez sur le bouton VTS BAS afin d'abaisser la proue d'un cran.



TYPIQUE

1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue



1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue

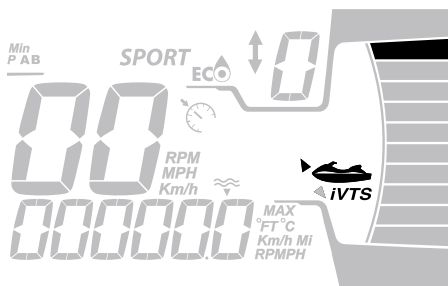
REMARQUE :

Si on appuie sur le bouton HAUT OU BAS VTS et qu'on le maintient ainsi jusqu'à ce que l'assiette soit à la position voulue, la tuyère se déplacera jusqu'à ce que le bouton soit relâché ou que la position maximale (vers le haut ou le bas) soit atteinte.

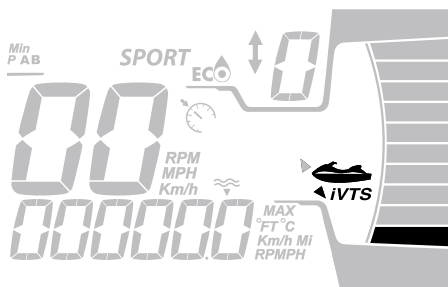
Utilisation des préréglages du correcteur

Trois préréglages du correcteur peuvent être sélectionnés.

Pour sélectionner la position la plus élevée, double-cliquer sur la flèche du haut du bouton du correcteur (proue relevée).

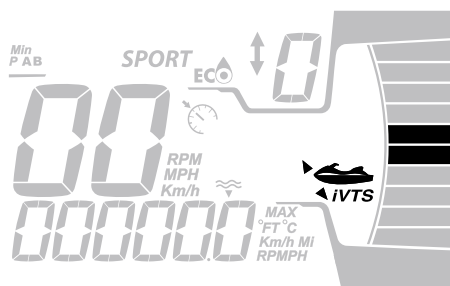


Pour sélectionner la position la moins élevée, double-cliquer sur la flèche du bas sur le bouton (proue abaissée).



La position d'assiette intermédiaire doit être sélectionnée en fonction de la position d'assiette réelle. Double-cliquez sur le bouton HAUT VTS si la position est en dessous de l'assiette intermédiaire ou double-cliquez sur le

bouton BAS VTS si la position est au dessus de l'assiette intermédiaire.



REMARQUE :

Les positions d'assiette préprogrammées ne sont pas modifiables.

Activation du système de pompe anti-débris intelligent (système iDF) (si équipé)

Le système iDF est conçu pour évacuer les petits débris ou un cordon pris dans la turbine en faisant tourner l'hélice en sens inverse pendant quelques secondes.

Pour activer ce système, suivez les instructions ci-dessous.

1. Arrêtez le moteur.
2. Appuyez et maintenez le bouton iDF.

Les messages suivants peuvent apparaître sur l'écran numérique au cours de cette étape.

- **L'icône "Engagement + R" clignote** - La demande est acceptée et la séquence commence.
- **Arrêtez le moteur puis maintenez le bouton iDF** - Le moteur est toujours en marche et doit être arrêté avant d'appuyer à nouveau sur le bouton iDF.
- **Température d'échappement élevée** - La température d'échappement est trop élevée et doit être refroidie avant d'activer la séquence.

- **Désactiver** - Le système iDF n'est pas activé sur votre embarcation. Consultez un concessionnaire Sea-Doo agréé pour l'activer.

3. Démarrer le moteur lorsque le message **Démarrer et partir** est affiché.

Lorsque la séquence est terminée, le message **Prêt à démarrer** s'affiche.

4. Accélérez lorsque l'affichage le demande.

Si le message **Hélice bloquée** est affiché - cela signifie que le blocage est trop important et que le système ne peut pas faire tourner l'hélice dans le sens inverse. L'embarcation doit être réparée par un concessionnaire Sea-Doo autorisé.

5. Après quelques secondes, le moteur s'éteint automatiquement. **L'icône "Engagement + R" clignote**
6. Démarrer le moteur lorsque le message **Démarrer et partir** est affiché.

Lorsque la séquence est terminée, le message **Prêt à démarrer** s'affiche.

7. Démarrez le moteur. Essayez l'embarcation lorsque le message **Prêt à démarrer** s'affiche.
8. Si le système de propulsion n'a pas retrouvé 100 % de ses performances initiales en raison de débris restants, arrêtez le moteur et recommencez ces étapes.

Une accumulation modérée de mauvaises herbes peut nécessiter plusieurs cycles avant d'être entièrement éliminée.

- Entre les cycles, il est plus efficace d'essayer de faire planer l'embarcation pour mieux déloger des mauvaises herbes restantes avant de tenter à nouveau le cycle iDF.

Si le problème persiste après plusieurs essais, essayez la procédure de *Nettoyage à l'eau sur la plage*, reportez-vous à la section *Nettoyage de prise d'eau de la turbine et de l'hélice* dans la section *Procédures spéciales*.

Recommandations générales

AVIS

Il faut de l'air pour faire fonctionner un moteur à combustion; votre embarcation ne peut donc pas être complètement étanche. Les manœuvres qui consistent à tourner en rond, à faire plonger la proue dans les vagues ou à faire chavirer l'embarcation et qui submergent les ouvertures d'admission d'air peuvent causer l'infiltration d'eau dans le moteur, ce qui pourrait sérieusement l'endommager. Reportez-vous à la section *Comment diriger l'embarcation* dans la section *Instructions d'utilisation* et la section *Garantie* dans ce guide de l'utilisateur.

Conduite en eau agitée ou avec visibilité réduite

Éviter d'utiliser l'embarcation dans de telles conditions. Si c'est indispensable, naviguer avec prudence et à une vitesse minimale.

Traverser des vagues ou des sillages

1. Le conducteur doit agripper fermement le guidon et garder les deux pieds sur les marchepieds.
2. Le passager doit tenir les poignées de maintien avec les deux mains et garder les deux pieds sur les marchepieds.
3. Réduire la vitesse de la motomarine.
4. Toujours être prêt à diriger la motomarine et à maintenir son équilibre au besoin.

5. Lorsque la motomarine franchit une vague, soulevez-vous légèrement du siège afin d'absorber le choc avec les jambes.
6. Lorsque la motomarine aborde le sillage d'une embarcation, toujours maintenir une bonne distance avec cette dernière.

⚠ AVERTISSEMENT

Ralentir lorsqu'on aborde une vague ou le sillage d'une embarcation. L'opérateur et le passager doivent se préparer et adopter une position semi-debout pour mieux absorber les chocs. Ne faites pas des sauts sur les vagues ou le sillage d'autres embarcations. Risque de blessures dorsales ou médullaires (paralysie).

Arrêt ou accostage au quai

Lorsque le levier d'accélérateur est relâché, la résistance de l'eau sur la coque a pour effet de ralentir l'embarcation. La distance d'arrêt varie en fonction de la taille de l'embarcation, de sa vitesse, du poids qu'elle transporte, des conditions de l'eau, du vent et du courant.

Le système iBR peut également être utilisé pour freiner ou arrêter plus rapidement ainsi que pour accroître la manœuvrabilité, surtout lors d'un accostage.

Le conducteur devrait s'exercer dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations, apprendre à connaître les distances d'arrêt dans diverses conditions et à différentes vitesses. S'exercer à arrêter au moyen du système iBR en ligne droite et dans des virages afin de se familiariser avec les caractéristiques de maniabilité de l'embarcation lorsqu'on freine partiellement ou complètement.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours s'exercer à freiner dans un endroit sûr où il y a peu d'embarcations, surtout à l'arrière. D'autres utilisateurs du plan d'eau peuvent ne pas pouvoir manœuvrer ou freiner à temps pour vous éviter si vous vous immobilisez devant eux.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsque vous vous déplacez en convoi, il est important d'aviser la personne qui vous suit des capacités de freinage et de manœuvrabilité de votre embarcation, et l'importance de garder une distance de sécurité maximale.

Le conducteur devrait également s'exercer à accoster à un quai imaginaire en se servant des commandes (leviers iBR et d'accélérateur).

Relâcher la manette d'accélérateur à une distance suffisante du lieu d'accostage.

Ralentir jusqu'à la vitesse de ralenti.

Pour manœuvrer, se servir du levier iBR, du levier d'accélérateur, du levier sélecteur au point mort, en marche arrière ou en marche avant selon le cas.

Se souvenir qu'en marche arrière par contre, l'embarcation tourne en sens inverse de la direction. Tourner le

guidon à gauche fait tourner l'arrière à droite, et vice versa.

⚠ AVERTISSEMENT

Les changements de direction deviennent plus difficiles lorsqu'on relâche l'accélérateur, et carrément impossibles lorsque le moteur est arrêté. La direction en marche arrière est opposée à celle en marche avant.

Accostage sur une plage**AVIS**

Il n'est pas recommandé de conduire l'embarcation jusqu'au rivage.

Avancez lentement vers la plage et arrêtez le moteur avant que la profondeur d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque soit inférieure à 90 cm (3 pi). Débarquez ensuite de l'embarcation et tirez-la jusqu'à la plage.

AVIS

Circuler là où l'eau n'est pas assez profonde pourrait endommager l'hélice, les composants iBR ou d'autres composants de la turbine. Arrêtez toujours le moteur avant que la profondeur soit inférieure à 90 cm (3 pi) et n'utilisez jamais la marche arrière ou le freinage.

MODES DE FONCTIONNEMENT

Mode de fonctionnement disponible	FishPro
Mode Randonnée	X
Mode Sport	X
Mode ECO	X
Mode de limiteur de vitesse	X
Mode Basse vitesse (Mode Traîne)	X
Mode ski	–
Mode clé d'apprentissage	–
X = Caractéristique de série - = Voir un concessionnaire Sea-Doo pour connaître la disponibilité.	

Pour changer le mode de fonctionnement :

1. Appuyez sur le bouton MODE.
2. Lorsque vous confirmez le message de sécurité en enfonçant et maintenant le bouton MODE dans cette position, vous basculez au mode SPORT.
3. Si vous appuyez de nouveau sur le bouton MODE, le mode ÉCO sera activé.



TYPIQUE

Mode de conduite par défaut

Au démarrage, l'embarcation se règle automatiquement en mode PAR DÉFAUT.

Mode Sport

Le mode SPORT permet une réponse instantanée de l'accélérateur et des accélérations plus vives qu'en mode PAR DÉFAUT.

Lorsque le mode SPORT est activé, il le demeurera tant que le conducteur ne l'aura pas désactivé ou que le moteur est éteint. Le MODE PAR DÉFAUT s'activera alors de nouveau automatiquement.

Activation du mode sport

Pour activer le mode SPORT, appuyez une fois sur le bouton MODE lorsque vous êtes en mode de conduite par DÉFAUT. L'icône sport se met à clignoter et un message de sécurité défile. Pour des raisons de sécurité, suivez les instructions du message de sécurité pour activer le mode sport. Lorsque le mode sport est activé, l'icône SPORT s'allume.

Désactivation du mode sport

Une pression unique sur le bouton MODE vous fait basculer au mode ECO.

Mode ECO (mode d'économie de carburant)

Le mode ECO offre une accélération plus douce et une meilleure économie de carburant.

Modes Contrôle de vitesse (si équipé)

Pour accéder à un des modes du contrôle de vitesse, appuyez sur le bouton CTRL VITESSE. En fonction de la vitesse de l'embarcation, un seul des modes suivants sera activé.

Lorsque le mode souhaité est activé, appuyez sur le bouton CTRL VITESSE pour changer la valeur avec le bouton HAUT ou BAS, et pendant que le message **RÉGLER NIVEAU** ou **RÉGLER VITESSE** est affiché.

Pour sortir du mode du contrôle de vitesse, appuyez sur le bouton MODE ou exercez une pression longue sur le bouton CTRL VITESSE.

Mode Limiteur de vitesse

Le mode de limiteur de vitesse, une fonction de l'ITC (commande d'accélérateur intelligente), permet à l'utilisateur de restreindre la vitesse maximale de l'embarcation.

Cette fonction est utile lorsqu'on parcourt de longues distances, qu'on navigue dans des zones où la vitesse est restreinte ou qu'on remorque un skieur, un planchiste ou un accessoire nautique.

Le conducteur doit maintenir l'accélérateur enfoncé pour que la vitesse demeure constante.

Une fois la vitesse maximale réglée, le conducteur peut faire varier au moyen du levier d'accélérateur la vitesse de l'embarcation, depuis le régime de ralenti à la vitesse préréglée. Il ne peut pas excéder la vitesse préréglée, même si le levier d'accélérateur est actionné à fond.

Lorsque vous roulez à une vitesse constante, soyez attentif et conscient de ce qui se passe autour de vous.

Pour ralentir, relâcher le levier d'accélérateur au-delà du point de réglage, ou actionner le levier iBR.

Si le levier iBR est actionné pour freiner, le mode de limiteur de vitesse est neutralisé mais **pas désactivé**.

Une fois le levier iBR relâché et le levier d'accélérateur en marche avant, le mode de limiteur de vitesse

s'engage de nouveau afin de restreindre la vitesse de l'embarcation au réglage sélectionné précédemment.

Conditions préalables à l'activation du mode de limiteur de vitesse

Le mode Limiteur de vitesse peut être activé lorsque la motomarine se déplace à plus de 15 km/h (9 MPH).

REMARQUE :

Le mode de limiteur de vitesse n'est pas disponible si le mode basse vitesse est actif.

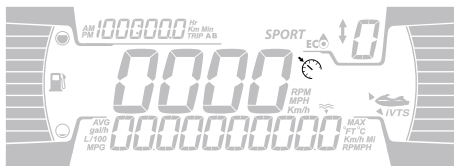
Activation du mode Limiteur de vitesse

1. Maintenir une vitesse constante.
2. Appuyez sur le bouton Contrôle Vitesse sur le clavier gauche.



1. Bouton de contrôle de vitesse

Vous entendrez un bip qui vous indique que le mode Limiteur de vitesse est actif. Le voyant MODE Contrôle Vitesse s'allume.



REMARQUE :

L'activation du mode de limiteur de vitesse ne limite que la vitesse maximale possible à l'enfoncement du levier d'accélérateur. Il faut continuer à appuyer sur le levier d'accélérateur pour maintenir la vitesse de marche avant. Il est possible de faire varier la vitesse de la motomarine depuis le ralenti jusqu'à la vitesse de croisière sélectionnée à l'aide du levier d'accélérateur une fois la fonction de limiteur de vitesse activée. La vitesse de la motomarine peut varier selon les conditions.

Désactivation du mode de limiteur de vitesse

Pour désactiver le mode de limiteur de vitesse :

1. Relâcher le levier d'accélérateur.
2. Appuyez et maintenez le bouton CTRL VITESSE ou appuyez sur le bouton MODE.

Le mode de limiteur de vitesse est désactivé lorsque :

- Le voyant de limiteur de vitesse s'éteint.

REMARQUE :

Si le levier d'accélérateur n'est pas complètement relâché lorsque vous appuyez sur le bouton pour désactiver le mode de limiteur de vitesse, l'indicateur MODE contrôle de vitesse reste allumé. Le limiteur de vitesse reste actif jusqu'à ce que l'accélérateur soit complètement relâché, puis l'indicateur MODE contrôle de vitesse s'éteint.

Mode basse vitesse

La commande d'accélérateur intelligente (ITC) comporte le mode basse vitesse qui permet au conducteur de régler le régime de ralenti. Cette fonction est utile lorsqu'on navigue dans une zone à vitesse restreinte où le conducteur doit être particulièrement vigilant afin d'éviter des obstacles.

Si vous accélérez au-delà d'environ 15 km/h (9 MPH), le mode Vitesse lente sera désactivé et le moteur reviendra au ralenti lorsque vous relâcherez l'accélérateur.

Si une situation survient au cours de laquelle le conducteur doit arrêter ou accélérer rapidement face à une situation hasardeuse, le mode basse vitesse est désactivé lorsqu'on tire sur le levier d'accélérateur ou sur le levier iBR et le conducteur retrouve un contrôle normal de l'embarcation.

Précondition pour l'activation du mode Basse vitesse

Le mode Vitesse lente peut être activé lorsque la motomarine se déplace à moins de 15 km/h (9 MPH).

REMARQUE :

Le mode Basse vitesse n'est pas disponible si le mode Limiteur de vitesse est actif.

Activation du mode basse vitesse

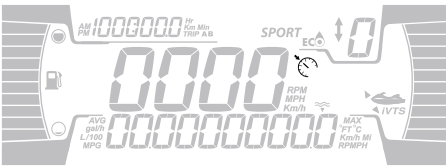
Pour activer le mode basse vitesse :

1. Relâcher le levier d'accélérateur pour que le régime soit au ralenti.
2. Appuyez sur le bouton CONTRÔLE VITESSE sur le clavier gauche.



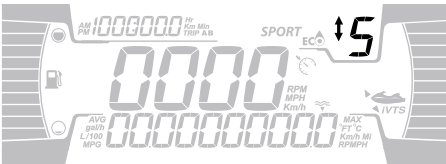
1. Bouton de contrôle de vitesse

Le voyant Contrôle de vitesse s'allumera sur l'affichage multifonctionnel pour confirmer l'activation.



Un message défilera sur l'affichage multifonctionnel comme quoi le mode basse vitesse est maintenant actif.

Le réglage par défaut de la basse vitesse de 5 s'affichera dans l'affichage numérique.



Modification du réglage du mode basse vitesse

Pour **accroître** ou **réduire** la basse vitesse, appuyer une ou plusieurs fois sur la flèche du haut sur le bouton à la droite du guidon.

REMARQUE :

Il y a 9 réglages de basse vitesse possibles (1 à 9). Réglez le mode de basse vitesse à la vitesse désirée.

Lorsqu'on appuie sur le bouton à flèches haut/bas, le message « SET

LEVEL » (niveau préréglé) s'affiche. Vous pouvez sélectionner l'un des 9 réglages de basse vitesse (1 à 9).

Le niveau 5 est le réglage par défaut; il correspond au ralenti normal du véhicule. Les niveaux 1 à 4 vous permettent de ralentir la vitesse de la motomarine jusqu'à 1,5 km/h (1 MPH). Le mode basse vitesse peut être utilisé comme mode de traîne et est utile pour la pêche. Les niveaux 6 à 9 vous permettent d'aller jusqu'à 12 km/h (7 MPH) sans toucher le levier d'accélérateur.

⚠ AVERTISSEMENT

Le conducteur doit toujours être assis en position de conduite lorsque l'embarcation est en mouvement - Le cordon d'attache doit être fixé au VFI ou au poignet de du conducteur (dragonne requise) à tout moment.

REMARQUE :

La vitesse variera en fonction de la charge, des vents et des vagues.

Désactivation du mode basse vitesse

Pour désactiver le mode basse vitesse, utiliser une des méthodes suivantes:

- Appuyez et maintenez le bouton de contrôle de vitesse.
- Appuyez sur le levier iBR.
- Accélérer au-delà de la basse vitesse la plus élevée réglée.

Lorsqu'on désactive le mode basse vitesse en accélérant à l'aide du levier d'accélérateur, le déflecteur iBR demeure en position de marche avant.

Lorsqu'on utilise le levier iBR, le déflecteur iBR passera en position de marche arrière, puis de point mort lorsqu'on relâche le levier.

Le mode basse vitesse est désactivé lorsque:

- Le voyant de limiteur de vitesse s'éteint.

OPÉRATIONS SPÉCIALES

Nettoyage de l'admission d'eau de la turbine et de l'hélice

AVERTISSEMENT

Se tenir à l'écart de la grille d'admission lorsque le moteur tourne. Les cheveux longs, vêtements amples ou sangles de votre vêtement de flottaison individuel, par exemple, peuvent s'emmêler dans les pièces mobiles.

Les algues, coquillages et autres débris peuvent s'accumuler sur la grille d'admission, l'arbre de transmission ou l'hélice. Certains problèmes peuvent survenir lorsque l'admission d'eau est obstruée. Par exemple:

- **Cavitation:** Le moteur tourne rapidement, mais la motomarine se déplace lentement à cause d'une poussée réduite du jet. Il se peut que les composants de la turbine soient endommagés.
- **Surchauffe:** Comme la turbine commande le débit d'eau servant à refroidir le système d'échappement, une admission obstruée entraînera la surchauffe du moteur et endommagera ses composants internes.

On peut nettoyer la partie obstruée par des algues de la façon suivante:

AVERTISSEMENT

S'il faut retirer un objet coincé du système de propulsion, RETIRER le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Nettoyage sur l'eau

AVIS

Avant de démarrer le moteur, vérifiez qu'il y a au moins 90 cm (3 pi) d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque lorsque tous les passagers sont à bord. Sinon, des dommages au système de propulsion pourraient survenir.

Modèles équipés du système iDF

Si votre modèle est équipé du système iDF, utilisez-le maintenant. Reportez-vous à la section *Comment utiliser le système de pompage intelligent des débris* dans les *instructions d'utilisation*.

Modèles sans système iDF

1. Balancez la motomarine plusieurs fois. La plupart du temps, cela permettra de dégager la partie obstruée.
2. Démarrer le moteur, puis s'assurer que la motomarine fonctionne normalement.

Si la méthode ci-dessus ne fonctionne pas:

3. Lorsque le moteur est en marche et avant de mettre les gaz, tirez sur le levier iBR pour sélectionner la marche arrière.
4. Donnez quelques accélérations très courtes.
5. Répéter l'opération au besoin.

Si le système est toujours obstrué, sortir la motomarine de l'eau pour la nettoyer. Reportez-vous à la section *Nettoyage à l'eau sur la plage*.

Nettoyage à l'eau sur la plage

AVERTISSEMENT

Avant de nettoyer la turbine, RETIRER le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur pour empêcher le démarrage accidentel du moteur.

1. Placer un carton ou un tapis près de la motomarine afin d'éviter de l'égratigner en la retournant pour la nettoyer.
2. Retourner la motomarine sur un côté pour la nettoyer.



TYPIQUE

3. Mettez le levier iBR sur la position avant (si équipé). Voir les instructions détaillées de la fonction *Neutrisation iBR*.
4. Nettoyer l'admission d'eau.

En cas de difficulté, confier cette tâche à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

AVIS

Vérifier si la grille d'admission d'eau est endommagée. S'il y a lieu, voir un concessionnaire autorisé Sea-Doo pour la réparation.

Fonction de contournement de l'iBR

Lorsque la fonction de contournement de l'iBR est activée, l'utilisateur peut déplacer électroniquement le déflecteur iBR et la tuyère sur toute leur course au moyen du bouton de commande VTS.

REMARQUE :

La fonction de contournement de l'iBR n'est disponible que le moteur étant arrêté.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsqu'on déplace le déflecteur iBR en se servant de la fonction de contournement de l'iBR, assurez-vous qu'il n'y ait personne derrière l'embarcation. On peut se faire coincer les doigts par le déflecteur en mouvement.

AVIS

Si un objet ou un outil reste coincé dans le système iBR lorsqu'on utilise la fonction de contournement, les composants iBR risquent d'être endommagés. Retirer tout objet rigide qui pourrait nuire au mouvement du déflecteur iBR avant de déplacer ce dernier.

⚠ AVERTISSEMENT

Si on doit retirer un objet coincé dans le système de propulsion, observer à la lettre les directives suivantes:

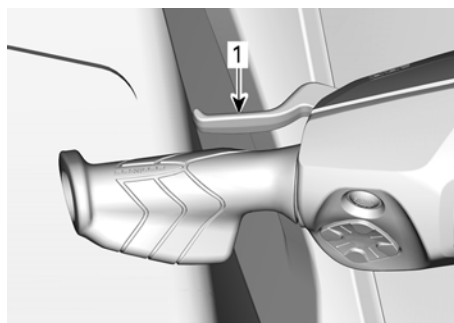
- Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Attendez au moins 5 minutes.
- N'appuyez pas sur le bouton de démarrage/d'arrêt. Si vous appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt, attendez encore 5 minutes.

Activation de la fonction de contournement de l'iBR

1. Mettre le système électrique sous tension en appuyant sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
2. Installer le cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

REMARQUE : Le cordon d'attache doit être installé pour éviter que l'indicateur multifonctionnel s'éteigne après son autovérification. L'alimentation électrique demeurera sous tension pendant environ 1 heure.

3. Appuyer sur le levier iBR et le tenir pendant toute la procédure.



1. Levier iBR actionné et tenu

4. Lorsque le message **NEUTRALISATION iBR - APPUYEZ SUR MODE** apparaît dans l'indicateur multifonctionnel, appuyez sur le bouton MODE.

Une fois la fonction activée, le message ON (activé) s'affiche.

5. Tout en retenant toujours le levier iBR, appuyer sur le bouton HAUT/BAS du correcteur d'assiette pour déplacer le déflecteur iBR. S'assurer que l'indication du VTS dans l'indicateur multifonctionnel change à mesure que le déflecteur iBR se déplace. Si le déflecteur monte, l'indication monte aussi.
6. Relâchez le levier iBR.
7. Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Si on doit retirer un objet coincé dans le système de propulsion, observer à la lettre les directives suivantes:

- Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Attendez au moins 5 minutes.
- N'appuyez pas sur le bouton de démarrage/d'arrêt. Si vous appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt, attendez encore 5 minutes.

Chavirement de la motomarine

La motomarine est conçue de façon qu'il soit difficile de la chavirer. Il y a un stabilisateur de chaque côté de la coque, ce qui améliore la stabilité de la motomarine. Dans le cas d'un chavirement, la motomarine restera dans cette position.

Pour retourner la motomarine, assurez-vous que le moteur est arrêté et que la clé D.E.S.S. n'est **PAS** installée. Saisissez la grille d'admission, placez le pied sur le pare-chocs latéral et, en utilisant le poids de votre propre corps, retournez la motomarine vers vous.

REMARQUE :

Il y a une étiquette sur la poupe près du raccord de rinçage qui explique comment remettre la motomarine à l'endroit. L'étiquette est à l'envers pour qu'on puisse la lire lorsque la motomarine a chaviré.



TYPIQUE

Ce moteur est équipé du système de protection en cas de chavirage (T.O. P.S.MC). Lorsque la motomarine chavire, le moteur s'arrête automatiquement.

Lorsqu'on ramène la motomarine dans sa position de fonctionnement normale, on peut alors faire démarrer le moteur normalement.

AVIS

Si une motomarine reste chavirée plus de 5 minutes, ne pas tenter de démarrer le moteur pour que l'eau n'y pénètre et endommage le moteur. Adressez-vous dès que possible à un concessionnaire autorisé de motomarine Sea-Doo.

AVIS

Si le moteur refuse de tourner, cesser immédiatement toute tentative. Sinon, le moteur pourrait être endommagé. Adressez-vous dès que possible à un concessionnaire autorisé de motomarine Sea-Doo.

Dès que possible, vérifiez la présence d'eau dans la cale. Drainez selon les besoins lorsque vous êtes de retour sur la rive.

Motomarine submergée

Pour limiter les dommages au moteur, faire ce qui suit dès que possible.

1. Vider la cale.
2. Si la motomarine était submergée dans de l'eau salée, vaporiser de l'eau douce sur la cale et les composants avec un boyau d'arrosage pour contrer l'effet corrosif du sel.

AVIS

Ne jamais tenter de lancer ou de démarrer le moteur. L'eau contenue dans le collecteur d'admission serait entraînée vers le moteur et pourrait gravement endommager celui-ci.

3. Confier dès que possible la motomarine à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

AVIS

Sans entretien approprié, le moteur pourrait subir de graves dommages.

Moteur noyé d'eau

AVIS

Ne jamais tenter de lancer ou de démarrer le moteur. L'eau contenue dans le collecteur d'admission serait entraînée vers le moteur et pourrait gravement endommager celui-ci.

Confiez dès que possible l'embarcation à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

AVIS

Sans entretien approprié, le moteur pourrait subir de graves dommages.

Remorquage de l'embarcation sur l'eau

Des mesures de précaution spéciales doivent être prises lors du remorquage d'une embarcation Sea-Doo sur l'eau.

La vitesse de remorquage maximale recommandée est de 8 km/h (5 MPH).

Cette opération empêchera le système d'échappement et, éventuellement, le moteur de se remplir d'eau. En effet, lorsque le moteur est arrêté, il n'y a aucune pression dans le système d'échappement; l'eau ne peut donc pas s'évacuer.

AVIS

À défaut de suivre ces recommandations, le moteur pourrait être endommagé. Si vous devez remorquer une embarcation en panne, ne dépassez pas la vitesse de remorquage maximale de 8 km/h (5 MPH).

AVIS

Ne remorquez jamais une embarcation tournée vers l'arrière, car cela favoriserait une intrusion d'eau.

ATTENTION

Un câble de remorquage doit toujours être fixé de manière à pouvoir être libéré lorsqu'il est sous charge.

Cette page est intentionnellement
vide

ENTRETIEN

CALENDRIER D'ENTRETIEN

L'entretien est indispensable pour maintenir l'embarcation en bon état de marche. Le véhicule doit être entretenu conformément au programme d'entretien.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Effectuez des vérifications périodiques et suivez le programme d'entretien. **L'entretien périodique ne dispense pas d'effectuer la vérification de préutilisation.**

AVERTISSEMENT

Si l'embarcation n'est pas entretenue conformément aux consignes du tableau d'entretien périodique et des procédures d'entretien, son utilisation peut ne pas s'avérer sécuritaire.

Réglementation de l'EPA – embarcation canadiennes et américaines (É.-U.)

Un atelier de réparation ou une personne de votre choix peut effectuer l'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. Les opérations ci-dessous ne requièrent pas de composants ou d'entretien de la part de BRP ou d'un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

Bien qu'un concessionnaire autorisé Sea-Doo ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien de votre véhicule, la garantie sur les systèmes antipollution n'est pas conditionnée par l'utilisation d'un concessionnaire autorisé Sea-Doo ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Pour les réclamations de garantie reliées aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation des pièces reliées aux émissions aux concessionnaires autorisés Sea-Doo. Pour plus d'informations, reportez-vous à la **GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION DE L'EPA DES É.-U.** de la section de ce document portant sur la *garantie*.

Suivez les instructions pour les exigences en essence dans la sous-section Essence de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10% vol d'éthanol avec ce moteur risque d'endommager le système de contrôle des émissions.

Utilisation en eau salée/eau sale

Lorsque votre embarcation est utilisée dans des eaux salées ou sales, ce type d'utilisation exige que des tâches d'entretien soient effectuées entre les intervalles annuels réguliers. Ils sont identifiés comme A+ dans le tableau ci-dessous.

Si vous roulez régulièrement dans de **l'eau salée ou sale**, respectez l'intervalle A+ et effectuez les tâches décrites dans le tableau ci-dessous.

Calendrier d'entretien

Assurez-vous d'effectuer l'entretien approprié aux intervalles recommandés comme indiqué dans les tableaux.

Le tableau d'entretien indique les éléments qui doivent être traités en fonction de 2 critères, selon la première éventualité :

- Durée au calendrier
- Heures de navigation :

Vos habitudes de conduite déterminent les facteurs auxquels vous devrez adhérer. Par exemple :

- Une personne qui utilise son embarcation tous les week-ends suivra le **relevé des heures** pour déterminer la fréquence de son entretien.
- Une personne qui n'utilise son embarcation que rarement au cours de l'année, ou à quelques occasions seulement, suivra **la durée du calendrier** pour déterminer la fréquence de son entretien.

IMPORTANT : Les tableaux suivants indiquent l'application d'entretien appropriée pendant les 3 premières années. Pour les années suivantes, répétez le même schéma alternativement.

Présentation de l'entretien		
Durée Calendrier	Totalisateur d'heures	Régulier eau salée/sale
Chaque mois		A+
1 an	100 heures	A
Chaque mois		A+
2 ans	200 heures	A et B
Chaque mois		A+
3 ans	300 heures	A

Moteurs Rotax 1630 ACE

Régulier	A	B
A = Ajuster C = Nettoyer F = Rincer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T = Serrer	Chaque année ou aux 100 heures	Aux 2 ans ou 200 heures
Alimentation en carburant et air		
Composants et fonction de l'alimentation en air (conduits, tuyaux, colliers)	I, C	
Fonction et composants du système de carburant (bouchon du réservoir, fixation du réservoir, état des tuyaux, fuites)	I	
Surcompresseur		I
Pont et coque		
Anodes sacrificielles	I	
Panneaux et équipements	I, T	
Coque	I	
Moteur et refroidissement		
Composants du refroidissement du moteur (concentration du liquide de refroidissement, niveau du liquide de refroidissement, état des tuyaux, colliers de serrage, fuites).	I, A	
Huile à moteur et filtre à huile	R	
Fonction et composants de l'allumage	I	
Supports en caoutchouc du moteur	I	
Bougies		R
Liquide de refroidissement	R Aux 5 ans ou 300 heures	
Échappement et émissions		
Composants de l'échappement (joints, tuyaux, état du silencieux, fuites)	I	
Système d'échappement	F	
Freins		
Fonction et composants de freinage	I,	
Propulsion		
Fonction et composants de la propulsion	I	I, L

Régulier	A	B
A = Ajuster C = Nettoyer F = Rincer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T = Serrer	Chaque année ou aux 100 heures	Aux 2 ans ou 200 heures
Système électrique		
Connexions de la batterie et état	I	
Acheminement du harnais électrique	I	
Modules et mises à jour logicielles applicables	I	
Fonctionnement des commutateurs de commande et de l'éclairage	I	
Direction et commandes		
Fonction et composants de direction	I	
Fonctionnement de l'accélérateur	I	
Fonction		
Support du transducteur du détecteur de poissons	I, A	

EAU SALÉE/SALE	A+	A	B
A = Ajuster C = Nettoyer F = Rincer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T = Serrer	Après chaque utilisation en eau salée ou dans des eaux sales ou mensuellement lorsque utilisé en eau salée ou dans des eaux sales	Chaque année ou aux 100 heures	Aux 2 ans ou 200 heures
Alimentation en carburant et air			
Composants et fonction de l'alimentation en air (conduits, tuyaux, colliers)		I, C	
Fonction et composants du système de carburant (bouchon du réservoir, fixation du réservoir, état des tuyaux, fuites)		I	
Surcompresseur			I
Pont et coque			
Anodes sacrificielles	I Tous les mois	I	
Panneaux et équipements		I, T	
Coque		I	
Moteur et refroidissement			
Compartiment moteur	F Après chaque utilisation		
Composants métalliques du compartiment moteur	L Tous les mois		
Composants du refroidissement du moteur (concentration du liquide de refroidissement, niveau du liquide de refroidissement, état des tuyaux, colliers de serrage, fuites).		I, A	
Huile à moteur et filtre à huile		R	
Fonction et composants de l'allumage		I	

EAU SALÉE/SALE	A+	A	B
A = Ajuster C = Nettoyer F = Rincer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T= Serrer	Après chaque utilisation en eau salée ou dans des eaux sales ou mensuellement lorsque utilisé en eau salée ou dans des eaux sales	Chaque année ou aux 100 heures	Aux 2 ans ou 200 heures
Supports en caoutchouc du moteur		I	
Bougies			R
Liquide de refroidissement		R Aux 5 ans ou 300 heures	
Échappement et émissions			
Composants de l'échappement (joints, tuyaux, état du silencieux, fuites)		I	
Système d'échappement	F Après chaque utilisation	I	
Freins			
Fonction et composants de freinage		I,	
Propulsion			
Fonction et composants de la propulsion		I	I, L
Système électrique			
Connexions de la batterie et état		I	
Acheminement du harnais électrique		I	
Modules et mises à jour logicielles applicables		I	
Fonctionnement des commutateurs de commande et de l'éclairage		I	
Direction et commandes			
Fonction et composants de direction		I	

EAU SALÉE/SALE	A+	A	B
A = Ajuster C = Nettoyer F = Rincer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T= Serrer	Après chaque utilisation en eau salée ou dans des eaux sales ou mensuellement lorsque utilisé en eau salée ou dans des eaux sales	Chaque année ou aux 100 heures	Aux 2 ans ou 200 heures
Fonctionnement de l'accélérateur		I	
Direction et commandes			
Fonction et composants de direction		I	
Fonctionnement de l'accélérateur		I	
Fonction			
Support du transducteur du détecteur de poissons		I, A	

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

⚠ AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et suivez ces procédures lors d'un entretien. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous risquez d'être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

⚠ AVERTISSEMENT

S'il faut remplacer un dispositif de verrouillage (pattes de verrouillage, attaches autobloquantes, etc.), toujours le remplacer par un neuf.

AVIS

Ne jamais laisser d'objets, de chiffons, d'outils, etc., dans le compartiment moteur ni dans la cale.

Couvercle de service du moteur



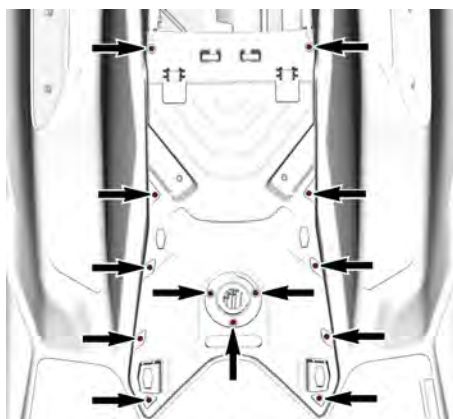
Retrait du couvercle de service du moteur

1. Enlevez les sièges.
2. Retirez le couvercle du mât de ski/wake.



TYPIQUE

3. Retirez les vis.



TYPIQUE

4. Déposer le couvercle.

Installation du couvercle de service du moteur

1. Pour l'installation, inversez les étapes du retrait. Cependant, prêtez attention aux points suivants.
2. Poser toutes les vis.
3. Serrez les vis au couple prescrit.

Couple de serrage

Vis du couvercle de service du moteur	$2,8 \pm 0,2$ Nm 25 ± 2 $\text{lbf}\cdot\text{po}$
---------------------------------------	---

Huile à moteur

Huile moteur recommandée

Les moteurs Rotax® ont été développés et validés avec de l'huile XPS®.

BRP recommande en tout temps l'utilisation de son huile XPS ou d'une huile équivalente.

Ne pas ajouter d'additifs d'huile à l'huile à moteur recommandée. Les dommages causés par l'utilisation d'une huile qui ne convient pas pour ce moteur ou par l'ajout d'additifs d'huile peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée BRP.

Huile de moteur recommandée XPS

Huile synthétique 5W40

Moteur **sans** compresseur volumétrique

Utilisez de l'**huile moteur SAE 4 temps synthétique** respectant ou dépassant les spécifications suivantes de l'industrie des lubrifiants :

Vérifiez toujours l'étiquette de certification de service API sur le récipient d'huile afin de vous assurer qu'elle comporte au moins l'une des classes ci-dessus.

- **Classification de service API SN, ou**
- **JASO-MA2**

Vérification du niveau d'huile à moteur

AVIS

Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur.

⚠ ATTENTION

Beaucoup de composants à l'intérieur du compartiment moteur peuvent être brûlants. Un contact direct peut provoquer des brûlures.

Si l'embarcation est hors de l'eau

AVIS

Le véhicule doit être sur une surface de niveau.

⚠ ATTENTION

Lorsque le moteur fonctionne l'embarcation étant hors de l'eau, l'échangeur de chaleur dans la plaque de promenade peut devenir brûlant. Éviter de toucher à la plaque de promenade puisqu'on pourrait se brûler.

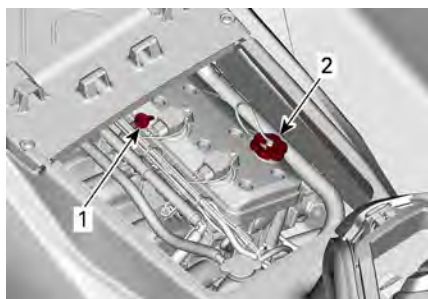
1. Soulever la languette de la remorque et l'immobiliser de façon que le rail du pare-chocs soit de niveau.
2. Branchez un boyau d'arrosage au raccord de rinçage du système d'échappement. Reportez-vous à *Système d'échappement* dans cette section et suivez la procédure.

AVIS

Ne jamais faire fonctionner le moteur sans alimenter le système d'échappement en eau. Le système d'échappement peut être gravement endommagé s'il n'est pas refroidi. Ne laissez jamais tourner le moteur plus de 2 minutes. De plus, la chaleur extrême causera des dommages au moteur.

3. Enlevez le ou les sièges.
4. Démarrez le moteur.
5. Ouvrez le robinet d'eau.

6. Faites tourner le moteur FROID au **ralenti pendant 30 secondes**.
7. Fermez le robinet d'eau.
8. Faites tourner le moteur à 4000-4500 tr/mn pendant 15 secondes.
9. Arrêtez soudainement le moteur en appuyant sur le bouton Marche/Arrêt ou en retirant le cordon coupe-circuit.
10. Attendez au moins 30 secondes pour que l'huile se dépose dans le moteur, puis retirez la jauge et essuyez-la.

**TYPIQUE**

1. Jauge de niveau d'huile
2. Bouchon de remplissage d'huile

11. Réinsérez la jauge et poussez-la à fond.
12. Sortez de nouveau la jauge et lisez le niveau d'huile. Il doit se situer entre les marques PLEIN et AJOUTER.

**TYPIQUE**

1. Plein
2. Ajouter
3. Plage de fonctionnement

13. Sinon, ajoutez de l'huile jusqu'à ce que le niveau se situe entre les marques.

1. Retirez le bouchon d'huile.

2. Placez un entonnoir dans l'orifice du couvercle des soupapes.
3. Ajoutez une petite quantité d'huile pour atteindre le bon niveau.

AVIS

Évitez tout remplissage excessif.

REMARQUE :

Chaque fois qu'on ajoute de l'huile dans le moteur, il faut suivre de nouveau toutes les étapes décrites précédemment. Sinon, le niveau d'huile lu sera erroné.

14. Bien replacer le bouchon et la jauge.

AVIS

Assurez-vous que le bouchon de remplissage d'huile soit bien serré. Sinon, l'huile du moteur peut s'échapper.

Vidange d'huile moteur et remplacement du filtre à huile

La vidange de l'huile et le remplacement du filtre peuvent être faits par un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

Liquide de refroidissement

Liquide de refroidissement recommandé

Liquide de refroidissement XPS recommandé
Liquide de refroidissement prémélangé à durée de vie prolongée
Si le liquide de refroidissement XPS recommandé n'est pas disponible
Utilisez un liquide de refroidissement pré-mélangé (50 %, 50 %) à base d'éthylène glycol ayant une faible teneur en silicate et étant spécialement formulé pour les moteurs à combustion interne en aluminium.

AVIS

Utilisez un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Pour éviter que l'antigel se détériore, toujours utiliser la même marque et le même grade. Ne jamais mélanger différents grades ou marques à moins de purger complètement le système de refroidissement avant de le remplir.

Niveau de liquide de refroidissement

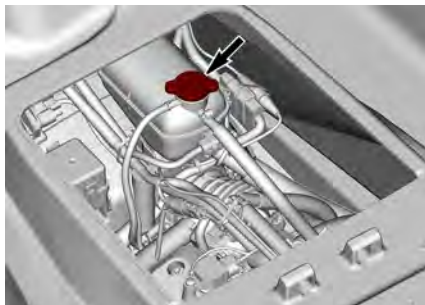
⚠ AVERTISSEMENT

Vérifiez le niveau de liquide de refroidissement quand le moteur est froid. N'ajoutez jamais de liquide de refroidissement lorsque le moteur est chaud.

⚠ ATTENTION

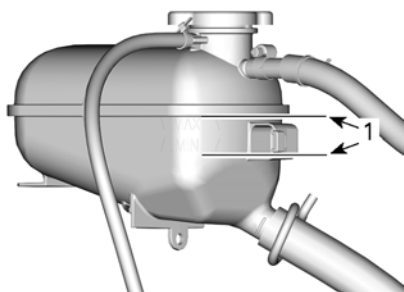
Beaucoup de composants à l'intérieur du compartiment moteur peuvent être brûlants. Un contact direct peut provoquer des brûlures.

1. Enlevez les sièges.
2. Repérer le bouchon du réservoir d'expansion du système de refroidissement.



TYPIQUE

Lorsque l'embarcation se trouve sur une surface horizontale et que le moteur est froid, le niveau du liquide doit être entre les marques MIN. et MAX. du réservoir.



VASE D'EXPANSION DU LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT

1. Niveau entre les marques alors que le moteur est froid

REMARQUE :

L'embarcation est de niveau lorsqu'elle est dans l'eau. Sur une remorque, soulevez le timon de la remorque et immobilisez-le sur cette position lorsque la partie inférieure de la coque est au même niveau.

Ajouter du liquide de refroidissement (voir le liquide recommandé dans la section *Liquide de refroidissement du moteur*, pour ajuster le niveau entre les marques au besoin. Utilisez un entonnoir pour éviter de renverser du liquide. Évitez tout remplissage excessif.

3. Resserrez correctement le bouchon du vase d'expansion. Réinstallez les sièges.

REMARQUE :

Si le système de refroidissement a souvent besoin de liquide de refroidissement, cela est l'indication d'une fuite ou d'une anomalie du moteur. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

Remplacement du liquide de refroidissement du moteur

Le remplacement du liquide de refroidissement devrait être effectué par un concessionnaire autorisé de motomachines Sea-Doo.

Bobines d'allumage

Accès aux bobines d'allumage

1. Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
2. Enlevez le ou les siège(s).
3. Déposez le couvercle de service du moteur. Reportez-vous à la section *Dépose du couvercle de service du moteur*.

Dépose de la bobine d'allumage

1. Débrancher le connecteur de la bobine d'allumage.

AVIS

Ne pas utiliser d'outil pour déga-ger la bobine d'allumage.

2. Enlevez la vis de fixation de la bobine d'allumage.
3. Extraire la bobine d'allumage de la bougie en déplaçant la bobine d'un côté à l'autre tout en la tirant vers le haut.

Installation de la bobine d'allumage

1. Alignez l'orifice de la vis de fixation de la bobine avec l'orifice fileté sur le couvercle de soupape.
2. Installez la bobine sur la bougie et l'enfoncer jusqu'à ce qu'elle repose contre le couvercle de soupape.
3. Installez la vis de fixation et la serrer au couple spécifié.

Couple de serrage

Vis de fixation
de la bobine
d'allumage

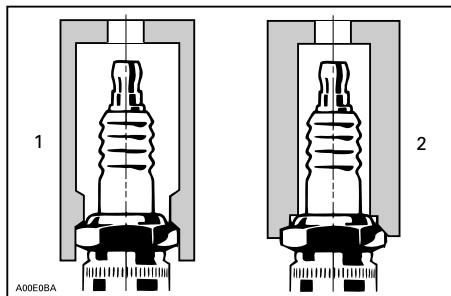
$9 \pm 1 \text{ Nm}$
 $80 \pm 9 \text{ lbf-po}$

4. Branchez le connecteur de bobine d'allumage.

Bougies

Retrait de la bougie

1. Retirez les bobines d'allumage. Voir la section *Dépose de la bobine d'allumage*.
2. Nettoyez les bougies et la culasse avec de l'air comprimé.
3. Desserrez la bougie d'allumage complètement à l'aide d'une douille à bougie.



1. Douille approuvée
2. Douille inadéquate

4. Utilisez la bobine d'allumage pour retirer les bougies de leur trou.

Installez la bougie

Avant d'installer les bougies, assurez-vous que la surface de contact de la culasse et des bougies n'est pas sale.

1. À l'aide d'une jauge d'épaisseur, vérifiez l'écartement des électrodes comme indiqué dans les *Spécifications techniques*. Remplacez la bougie d'allumage si elle n'est pas conforme aux spécifications.

AVIS

Ne réglez pas l'écartement des électrodes de ce type de bougie. Les électrodes négatives pourraient en être affaiblies, ce qui pourrait mener à un bris des électrodes et à de graves dommages au moteur.

2. Appliquez un lubrifiant anti-grippant sur les filets de la bougie pour éviter tout risque de grippage.
3. Serrez les bougies à la main dans la culasse. Ensuite, serrez les bougies à la valeur recommandée à l'aide d'une douille à bougie.

Couple de serrage

Bougie	$18 \pm 2 \text{ Nm}$ ($159 \pm 18 \text{ lbf-po}$)
--------	--

4. Installez les bobines d'allumage. Se reporter à *bobine d'allumage*.

Système d'échappement

⚠ DANGER

NE PAS faire tourner le moteur à l'intérieur ni sans une ventilation suffisante, ni laisser les gaz d'échappement s'accumuler dans des endroits sans aération. L'échappement des moteurs contient du monoxyde de carbone (CO) qui, s'il est inhalé, peut causer des lésions cérébrales graves, voire la mort.

Rinçage du système d'échappement

Il est essentiel de rincer le système d'échappement à l'eau douce afin de neutraliser les effets corrosifs du sel ou des autres produits chimiques contenus dans l'eau. Le rinçage sert à dégager le sable, le sel, les coquillages et les autres particules des chemises d'eau ou des boyaux.

Rincer le système d'échappement à chaque fin de journée d'utilisation ou chaque fois que l'embarcation est remise pendant une longue période.

AVIS

Si on ne rince pas le système lorsque nécessaire, de graves dommages seront causés au système d'échappement. Voir à ce que le moteur tourne pendant toute l'opération.

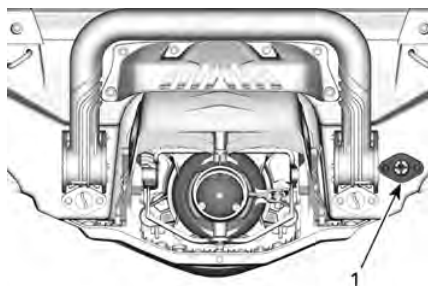
⚠ AVERTISSEMENT

Effectuer ces opérations dans un endroit bien aéré. Certains composants à l'intérieur du compartiment moteur peuvent être brûlants. Un contact direct peut provoquer des brûlures. Ne toucher à aucune pièce électrique ou à la turbine lorsque le moteur tourne.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsqu'on fait fonctionner le moteur alors que l'embarcation est hors de l'eau, l'échangeur de chaleur dans la plaque de promenade peut devenir très chaud. Éviter tout contact avec cette plaque afin de prévenir les brûlures.

1. Brancher un tuyau d'arrosage au raccord de rinçage situé à l'arrière de l'embarcation. **Ne pas ouvrir le robinet d'eau pour l'instant.**



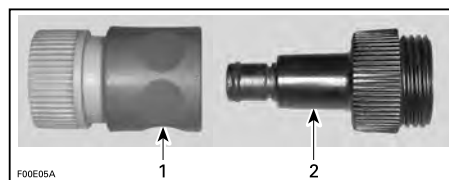
1. Raccord d'entrée d'eau

REMARQUE :

On conseille de servir de l'outil recommandé lorsqu'on utilise un adaptateur à branchement rapide pour faciliter l'utilisation d'un boyau d'arrosage.

Outil recommandé

Adaptateur de
raccord de rinçage
295 500 473



1. Adaptateur à branchement rapide
 2. Adaptateur du raccord de rinçage
2. Pour rincer le système d'échappement, démarrez le moteur puis ouvrez immédiatement le robinet d'eau.

AVIS

Toujours démarrer le moteur avant d'ouvrir le robinet. Ouvrir le robinet immédiatement après le démarrage du moteur pour empêcher la surchauffe. Lorsque l'embarcation est hors de l'eau, ne jamais faire fonctionner le moteur sans alimenter le système d'échappement en eau.

3. Laissez tourner le moteur pendant 90 secondes au ralenti.

AVIS

Ne jamais faire tourner le moteur plus de 2 minutes, car l'anneau d'étanchéité de l'arbre de transmission n'est plus refroidi lorsque l'embarcation est hors de l'eau. De plus, la chaleur extrême causera des dommages au moteur.

4. S'assurer que l'eau s'écoule par la turbine lors du rinçage.
5. Fermez le robinet d'eau, faites tourner le moteur à 5000 tours/mi-
nute pendant 5 secondes, puis arrêtez le moteur.

AVIS

Toujours fermer le robinet du boyau d'arrosage avant d'arrêter le moteur.

6. Déconnectez le tuyau d'arrosage et l'adaptateur de raccord de rinçage (si utilisé).

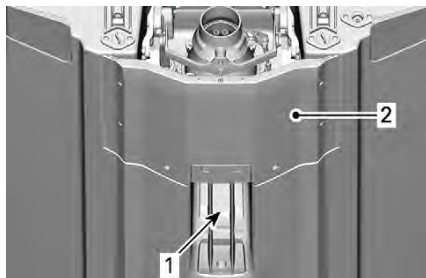
Plaque de promenade et grille d'admission d'eau

Inspection de la plaque d'appui et de la grille d'admission d'eau

Vérifier si la plaque de promenade et la grille d'admission d'eau sont endommagées. Rendez-vous chez votre concessionnaire Sea-Doo pour faire réparer ou remplacer toute pièce endommagée.

⚠ AVERTISSEMENT

Avant d'inspecter la grille d'admission d'eau, toujours enlever le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.



INSPECTEZ CES ENDROITS :

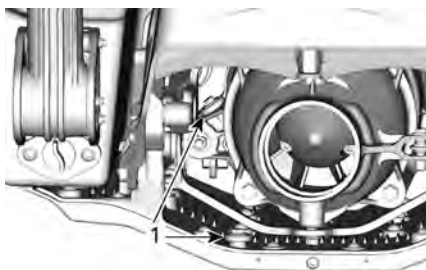
1. Admission d'eau
2. La plaque de promenade

Anodes sacrificielles

Inspection des anodes sacrificielles

Les anodes sacrificielles sont situées sur :

- La pompe
- Plaque d'embarcation.



1. Anodes sacrificielles

Vérifiez l'usure des anodes sacrificielles. Si elles sont usées à plus de la moitié, remplacez-les.

Dépose de l'anode sacrificielle

Dévisser l'écrou de fixation de l'anode sacrificielle puis retirer l'anode.

Installation des anodes sacrificielles

L'installation s'effectue dans l'ordre inverse de la dépose.

Couple de serrage
9 ± 1 Nm 80 ± 9 lbf-po

Pylône de planche de wakeboard/ ski (si équipé)

Inspection du pylône de planche de wakeboard/ ski.

Vérifiez le fonctionnement du pylône de planche de wakeboard/ ski. S'assurer qu'elle monte et descend facilement.

Vérifiez le fonctionnement du mécanisme de verrouillage.

Vérifiez que les fixations soient bien serrées. Si vous trouvez un élément défectueux, n'utilisez pas le pylône de planche de wakeboard/ ski. Allez chez un concessionnaire Sea-Doo agréé pour le faire réparer.

Lubrification du pylône de planche de wakeboard/ ski.

Nettoyez le pylône de planche de wakeboard/ ski et appliquez une légère couche de graisse Super Lube ou équivalent.

Lubrifiez le mât sur toute sa longueur.

Essuyez tout excédent de graisse et réinstallez le mât.

Sortez et rentrez le mât plusieurs fois pour étaler le lubrifiant.

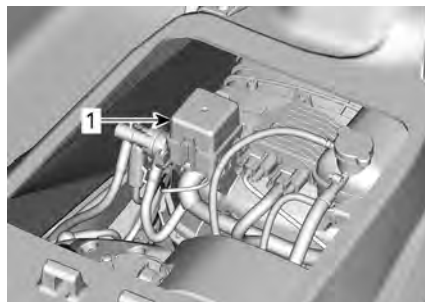
Fusibles

Emplacement des fusibles

Les fusibles sont regroupés dans une seule boîte à fusibles.

Pour accéder à la boîte à fusibles :

Enlevez le ou les siège(s).



TYPIQUE

1. Boîte à fusibles

Écraser ensemble les languettes de verrouillage. Retenir et tirer le couvercle de la boîte à fusibles pour l'ouvrir.

REMARQUE :

Le calibre des fusibles et leur position sont illustrés sur le couvercle de la boîte à fusibles.

Utiliser l'outil de dépose et d'installation compris dans la boîte à fusibles pour faciliter le retrait des fusibles.

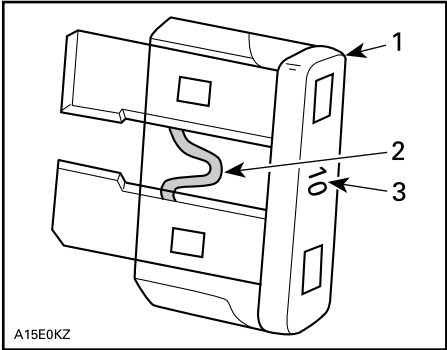
Contrôle d'un fusible

Vérifiez l'état des fusibles et remplacez-les si nécessaire.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais utiliser un fusible dont le calibre est supérieur aux spécifications.

Tirez sur le fusible pour l'extraire du porte-fusible. Vérifiez si le filament est fondu.



TYPIQUE

1. Fusible
2. Vérifiez s'il est fondu
3. Calibre du fusible (Ampères)

⚠ AVERTISSEMENT

Si un fusible saute plus d'une fois, la source du dysfonctionnement doit être identifiée et corrigée avant le redémarrage. Contactez un concessionnaire agréé Ski--Doo pour vos révisions.

Fu sible	Cali bre	Description
8	-	Non utilisé
9	30 A	iBR
10	5 A	Démarrage/arrêt
11	5 A	ECM
12	30 A	Batterie
13	15 A	Outil de diagnostic 2
14	15 A	Outil de diagnostic 1, connecteur d'accessoires

Description des fusibles

Fu sible	Cali bre	Description
1	-	Non utilisé
2	15 A	Allumage, Injection de carburant bobine d'allumage et pompe à essence
3	3 A	Pompe de la cale (si équipé)
4	-	Non utilisé
5	-	Non utilisé
6	30 A	Charge
7	5 A	Faisceau de câbles

ENTRETIEN DE L'EMBARCATION

Sortir l'embarcation de l'eau tous les jours.

Soins d'après-utilisation

Rinçage du système d'échappement

Le rinçage du système d'échappement doit être fait quotidiennement si l'embarcation est utilisée en eau salée ou sale.

Voir les *Procédures d'entretien*.

Entretien supplémentaire à la suite d'une utilisation en eau sale ou salée

Lorsque l'embarcation est utilisée en eau sale, et surtout en eau salée, on recommande d'y apporter des soins supplémentaires pour la protéger, tout comme ses composants.

Rincez la cale de l'embarcation à l'eau douce.

N'utilisez jamais un nettoyeur à haute pression pour nettoyer la cale. **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRES-SION SEULEMENT** (avec un tuyau d'arrosage par exemple).

Une pression élevée pourrait causer des dommages aux systèmes électriques ou mécaniques.



ATTENTION

Laisser le moteur refroidir avant d'effectuer toute opération d'entretien.

AVIS

Si le rinçage de l'embarcation, le rinçage du système d'échappement et le traitement anticorrosion ne sont pas faits lorsque l'embarcation est utilisée en eau salée, cette dernière sera endommagée ainsi que ses composants. Ne jamais la remiser de façon qu'elle soit exposée aux rayons du soleil.

Nettoyage des sièges

Avant d'appliquer un produit de nettoyage sur le siège, essayez d'effacer les marques avec une gomme blanche.

De nombreuses marques, comme celles des chaussures, peuvent être enlevées facilement avec cette méthode.

Ne laissez aucun objet mouillé, tels que serviettes ou maillots de bain, ni aucun objet biologique, comme de la nourriture ou des feuilles sur les sièges. Des dommages permanents peuvent se produire.

Carrosserie et coque

Réparer

Dans le cas où toute réparation de composants de la carrosserie ou de la coque serait nécessaire, consulter un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Nettoyage

À l'occasion, lavez la carrosserie à l'eau savonneuse (utilisez toujours un détergent doux). Rincez à fond à l'eau douce.

Enliminez les organismes marins à l'intérieur et à l'extérieur de la coque.

AVIS

Ne jamais utiliser avec un des produits suivants :

- Nettoyant intensif XPS S4
- Détergent agressif
- Nettoyant dégraissant
- Ammoniaque
- Acétone ou autres cétones
- Alcool
- Toluène ou autres solvants aromatiques
- Solvants chlorés
- Essences minérales
- Diluants de peinture
- Produit à base pétrole.

AVIS

Ne jamais laisser l'embarcation dans l'eau pendant la période de remisage. Ne jamais la remiser de façon qu'elle soit exposée aux rayons du soleil. Ne jamais la remiser dans un emballage de plastique.

On peut éliminer les taches sur le siège et les surfaces de fibre de verre au moyen du Nettoyant tout usage XPS ou l'équivalent.

Pour nettoyer les tapis, utilisez le nettoyant de base aux agrumes 3M^{MC} (bombe aérosol de 24 oz) ou un équivalent.

**AVERTISSEMENT**

Ne jamais appliquer de protecteur à plastique ou à vinyle sur le tapis ou le siège, car cela les rendrait glissants et les occupants pourraient tomber de la motomarine.

Respecter l'environnement; veiller à ne déverser aucune quantité de carburant, d'huile ou de solution nettoyante dans les cours d'eau.

Protection

Appliquer une cire marine de qualité sur la carrosserie.

Si la motomarine est remise à l'extérieur, la couvrir d'une bâche pour empêcher que les rayons du soleil et l'accumulation de saleté abîment les composants de plastique et le fini ainsi que pour prévenir l'accumulation de poussière.

ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

Rangement

AVERTISSEMENT

Comme le carburant et l'huile sont inflammables, demander à un concessionnaire autorisé d'embarcations Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix de vérifier l'intégrité du système d'alimentation tel qu'il est spécifié dans le tableau d'entretien périodique.

Dans le cas du remisage, on recommande que l'embarcation soit révisée par un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Les opérations qui suivent peuvent être néanmoins effectuées par le propriétaire avec un minimum d'outils.

REMARQUE :

Effectuer les opérations dans l'ordre indiqué dans cette section.

AVIS

Ne pas démarrer le moteur pendant la période de remisage.

Système de propulsion

Nettoyage de la turbine

AVERTISSEMENT

Toujours enlever le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de nettoyer la turbine pour empêcher le démarrage accidentel du moteur. Le moteur doit être arrêté lors de cette opération.

Rincez la turbine en projetant de l'eau dans ses ouvertures d'entrée et de sortie.

Vaporisez un produit anticorrosion sur les pièces du système de propulsion.

Produit d'entretien

Lubrifiant anti-corrosion XPS ou équivalent

Inspection de la turbine

Adressez-vous à un concessionnaire Sea-Doo autorisé.

Système d'alimentation

Protection du système d'alimentation en carburant

On peut ajouter du Stabilisateur d'essence XPS dans le réservoir pour éviter la détérioration du carburant et l'encrassement du système d'alimentation. Conformez-vous aux indications du fabricant du stabilisateur pour bien utiliser ce produit.

Remplissez complètement le réservoir de carburant. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'eau dans le réservoir.

AVIS

Si de l'eau est piégée dans le réservoir de carburant, le système d'injection peut subir de graves dommages internes.

Moteur et système d'échappement

Rinçage du système d'échappement

Suivez la méthode indiquée dans la section *Procédures d'entretien*.

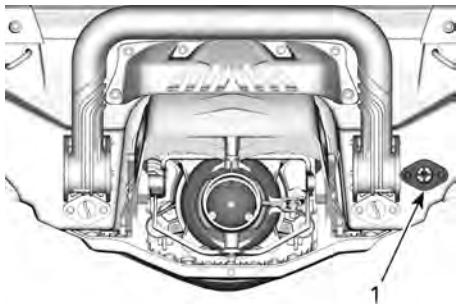
Remplacement de l'huile à moteur et du filtre à huile

La vidange de l'huile et le remplacement du filtre peuvent être faits par un concessionnaire autorisé d'embarcations Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

Vidange du système d'échappement

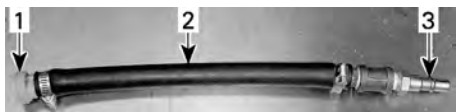
Le système d'échappement se vide automatiquement, mais le refroidisseur intermédiaire (moteurs suralimentés) et le collecteur d'échappement doivent être vidangés pour éviter qu'ils ne soient endommagés.

Avec un raccord de rinçage, injectez de l'air comprimé dans le système 379 kPa/55 lbf/in² jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'eau qui s'écoule par la turbine.



1. Raccord de rinçage

Il est possible de fabriquer le boyau ci-dessous pour faciliter la vidange.



TYPIQUE

1. Adaptateur du raccord de rinçage
2. Tuyau 12,7 mm (1/2 po)
3. Adaptateur mâle de boyau d'air

AVIS

Si le système d'échappement n'est pas vidangé, le collecteur d'échappement pourrait être sérieusement endommagé.

Enlevez les outils spéciaux.

Lubrification des cylindres du moteur

1. Pour démonter les bougies, reportez-vous au manuel d'entretien approprié pour le moteur.
2. Vaporisez du lubrifiant dans chaque cylindre par les trous de bougie.

Utilisez un lubrifiant XPS anti--corrosif .

3. Appuyez à fond sur le levier de l'accélérateur. Lorsque vous appuyez sur le levier de l'accélérateur, l'injection de carburant est interrompue, et l'allumage est désactivé pendant le démarrage du moteur.
4. Pour lancer le moteur de quelques tours, enfoncez le bouton de démarrage/d'arrêt. L'huile sera ainsi étalée sur la paroi des cylindres.
5. Appliquez le lubrifiant anti-grippage sur les filets des bougies, puis remettez les bougies dans le moteur.
6. Installez les bobines d'allumage.

Test de la densité du liquide de refroidissement du moteur

Si le liquide de refroidissement n'est pas remplacé, en vérifiez la densité.

Le remplacement de l'antigel et un test de densité doivent être effectués par un concessionnaire Sea-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Se reporter au *Programme d'entretien*.

AVIS

Lorsque la densité de l'antigel est inadéquate, le mélange peut geler dans le système de refroidissement si on remet l'embarcation là où le point de congélation est atteint. Le moteur risque de graves dommages.

Système électrique

Batterie

Entretien de la batterie

Lors du remisage de l'embarcation, la batterie doit toujours être rangée dans un endroit chaud et sec.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas charger ni survolter la batterie lorsqu'elle est installée dans l'embarcation.

Cette embarcation est équipée d'une batterie sans entretien. Il n'est donc pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

AVIS

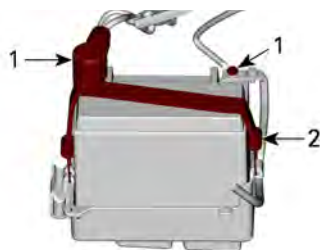
Ne retirez jamais la sangle sur les bouchons de la batterie et n'ajoutez jamais d'électrolyte pendant la durée de vie de la batterie.

Enlèvement de la batterie

1. Retirez le siège.
2. Débranchez les câbles de la batterie.

AVIS

Débranchez le câble négatif NOIR (-) en premier, puis le câble positif ROUGE (+).



1. Poteau de batterie
2. Courroie
3. Retirer la sangle de retenue.

Recharge de la batterie

Utilisez n'importe quel chargeur de batterie de type automobile. Consultez toujours les instructions du fabricant du chargeur de batterie.

Nettoyage de la batterie

Nettoyez la batterie, son boîtier et ses bornes avec une brosse souple, et un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Avec une brosse métallique, enlevez la rouille sur les cosses de câbles et les bornes de la batterie.

Rincer le tout à l'eau et bien sécher.

Installation de la batterie

1. Connectez les câbles de la batterie.

REMARQUE : Retirez l'eau ou les débris éventuellement présents dans le compartiment avant d'installer la batterie.

AVIS

Une polarité de batterie inversée endommagera le régulateur de tension.

AVIS

Branchez toujours le câble positif ROUGE (+) en premier, puis le câble négatif NOIR (-).

2. Serrez les vis du câble de la batterie conformément aux spécifications.

Couple de serrage

Vis de câble de batterie	$4 \pm 0,5 \text{ Nm}$ ($35 \pm 4 \text{ lbf-po}$)
--------------------------	---

3. Enduisez les bornes de la batterie de graisse diélectrique.
4. Mettez le capuchon de caoutchouc sur la borne positive de la batterie.

- Vérifiez le trajet des câbles et les fixations.

Compartiment moteur

Nettoyage du compartiment moteur

- Nettoyer la cale avec de l'eau chaude et un détergent ou un produit de nettoyage prévu à cet effet.
- Rincez à fond.
- Soulever l'avant de l'embarcation pour vider complètement la cale par les bouchons de vidange de la cale.

Traitement contre la corrosion

- Essuyez toute eau restée dans le compartiment moteur.
- Lubrifiez tous les composants métalliques dans le compartiment moteur.

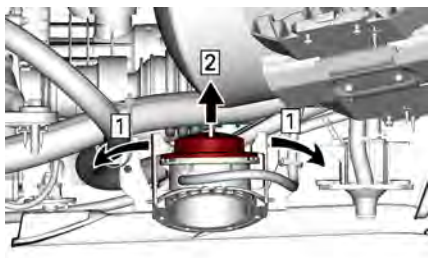
Produit d'entretien
Lubrifiant et anti-corrosif ou un équivalent

REMARQUE :

Le siège devrait être enlevé pendant le remisage. Cette précaution vise à éviter la condensation et la possibilité de corrosion dans le compartiment moteur.

Capteur du sonar

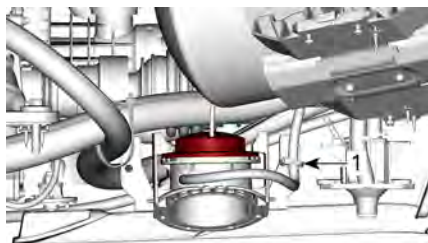
Inspectez le niveau de liquide de refroidissement sous le capteur en le retirant.



- Relâchez les languettes de maintien
- Soulevez le capteur

Assurez-vous qu'il y a suffisamment de liquide, environ jusqu'au niveau de l'attache de verrouillage.

Reportez-vous aux *spécifications techniques* pour vérifier le type et la quantité de liquide.



Carrosserie et coque

Réparez, nettoyez et protégez l'embarcation, reportez-vous à la section *Carrosserie et coque*.

Préparation présaisonnière

La préparation de la pré-saison doit être effectuée conformément au *Programme d'entretien*.

Veillez à effectuer toutes les tâches figurant dans le tableau **Chaque année ou 100 heures**.

La préparation de la pré-saison peut être réalisée par un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

DOSSIERS DE MAINTENANCE

Envoyez une copie du dossier d'entretien à BRP si nécessaire.

Prélivraison	
Numéro de série : Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques : 	Signature :
Référez-vous au bulletin de prélivraison du véhicule pour les procédures d'installation détaillées	

Première inspection	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques : 	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques : 	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques : 	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques : 	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : Heures : Date : Numéro du concessionnaire : Remarques :	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service	
Kilométrage : _____ Heures : _____ Date : _____ Numéro du concessionnaire : _____ Remarques : _____ _____	Signature :
Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur	

Service

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
concession
naire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

Service

Kilométrage :

Heures :

Date :

Numéro du
concession
naire :

Remarques :

Signature :

Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

NUMÉROS D'IDENTIFICATION

Les principaux composants de l'embarcation (moteur et coque) sont identifiés par des numéros de série. Il pourrait être nécessaire de connaître l'emplacement de ces numéros pour une réclamation de garantie ou pour retracer l'embarcation en cas de vol.

Numéro d'identification de la coque

Le numéro d'identification de la coque (NIC) est à l'arrière de la motomarine, sur le marche-pied.



TYPIQUE

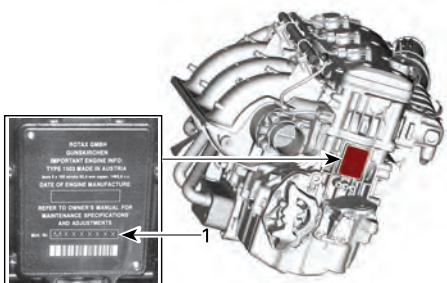
- 1. Numéro d'identification de la coque (NIC)

Le numéro d'identification de la coque comprend 12 caractères:

YDV	12345	L	8	09
				Année
				Année de production
				Mois de production
				Numéro de série (des lettres peuvent également être utilisées)
				Fabricant

Numéro d'identification du moteur

Le numéro d'identification du moteur (NIM) est sur l'avant du moteur.



TYPIQUE

- 1. Numéro d'identification du moteur (NIM)

Numéro d'identification du fabricant du moteur



ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION DU FABRICANT DU MOTEUR



EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

CONFORMITÉ

Étiquette mobile du contrôle d'émissions – 3 étoiles



Une étoile – Émissions faibles

L'étiquette à une étoile identifie les moteurs conformes aux normes d'émission de gaz d'échappement de 2001 du Conseil des ressources atmosphériques pour les motomarines et les moteurs marins hors-bord. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 75 % à celles des moteurs deux temps à carburateur conventionnels. Ces moteurs sont équivalents aux normes 2006 de l'EPA américaine pour les moteurs marins.



Deux étoiles – Émissions très faibles

L'étiquette à deux étoiles identifie les moteurs conformes aux normes d'émission de gaz d'échappement de 2004 du Conseil des ressources atmosphériques pour les motomarines et les moteurs marins hors-bord. Les moteurs répondant à ces normes produisent 20% moins d'émissions que les moteurs Une étoile - Faibles émissions.



Trois étoiles – Émissions ultrafaibles

L'étiquette à trois étoiles identifie les moteurs de motomarines et hors-bord qui respectent les normes d'émission d'échappement 2008 de l'Air Resources Board ou les moteurs de poupe ou en-bord qui respectent les normes d'émission d'échappement 2003 de l'Air Resources Board. Les moteurs répondant à ces normes produisent 65% moins d'émissions que les moteurs Une étoile - Faibles émissions.



Quatre étoiles – Émissions super ultrafaibles

L'étiquette à quatre étoiles identifie les moteurs mixtes ou en-bord qui respectent les normes d'émission d'échappement 2009 de l'Air Resources Board. Il est possible que les moteurs hors-bord et de motomarines respectent également ces normes. Les moteurs répondant à ces normes produisent 90% moins d'émissions que les moteurs Une étoile - Faibles émissions.

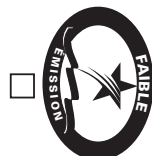
Bombardier Produits Récréatifs Inc.
VALCOURT, QUÉBEC, CANADA

Motomarines plus propres – Les faits

1-800-END-SMOG

www.arb.ca.gov

219906580_FR



L'étiquette Étoile permet de reconnaître des moteurs marins plus propres
Ce moteur est certifié :

Le symbole des moteurs marins plus propres :

Propreté de l'air et de l'eau pour - un mode de vie et un environnement plus sains.

Meilleure économie de carburant - consomme jusqu'à 30 à 40 % moins de gaz et d'huile que les moteurs deux temps conventionnels à carburateurs, économisant l'argent et les ressources.

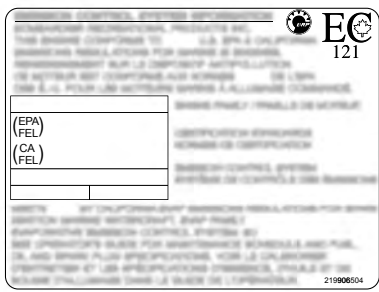
La garantie plus longue sur les émissions - protège le consommateur et assure un fonctionnement sans souci.

Étiquette du contrôle d'émissions 3 étoiles



TYPIQUE – EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

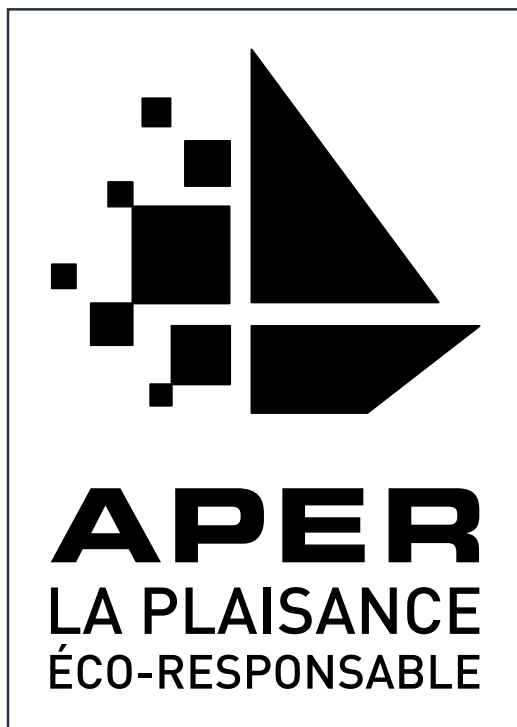
Étiquette de conformité de l'EPA



TYPIQUE – EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Association pour la Plaisance Eco-Responsable

BRP est adhérent de l'Association pour la Plaisance Eco-Responsable, dédiée à la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance et des motomarines en fin de vie. L'Identifiant Unique de Producteur de BRP European Distribution SA est : FR219503_18XCIB



**REP France - Signalétique
TRIMAN**

Pour la France uniquement



**En fin de vie,
votre bateau de plaisance
doit être confié à
l'éco-organisme dédié**

Plus d'infos sur www.quefairedemesdechets.fr

Les bateaux de plaisance hors d'usage
ne doivent pas être abandonnés,
ni apportés en déchetterie ou lieu de vente.
Ils doivent être confiés à l'éco-organisme dédié,
qui procèdera gratuitement
à leur déconstruction et leur recyclage.
Les demandes de déconstruction sont à effectuer sur
www.recyclermonbateau.fr

BRP RF DESS POST GEN3 (CAN)

États-Unis et Canada

Ce dispositif est conforme aux normes de la FCC partie 15 et aux CNR applicables aux appareils radio exempts de licence d'Industrie Canada. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes :

1. ce dispositif ne doit pas provoquer d'interférences, et
2. cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable de l'appareil.

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites imposées aux appareils numériques de classe B, conformément à la section 15 de la réglementation de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre des fréquences radio. S'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences nuisibles à la réception de la radio ou de la télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en allumant l'équipement, l'utilisateur peut essayer de corriger les interférences avec une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception;
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- Brancher l'appareil sur une prise de courant appartenant à un circuit où le récepteur n'est pas branché.
- Consultez le revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

Le dispositif a été évalué et déclaré conforme aux exigences générales de l'exposition aux radiofréquences. L'appareil peut être utilisé dans des conditions d'exposition mobiles sans restriction.

Le dispositif a été évalué et déclaré conforme aux exigences générales de l'exposition aux radiofréquences. L'appareil peut être utilisé dans des conditions d'exposition mobiles sans restriction.

L'émetteur/récepteur exempt de licence contenu dans le présent appareil est conforme aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence.

1. l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et
2. l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Tout changement ou modification effectuée sans l'autorisation expresse de la partie responsable de la conformité peut annuler le droit d'usage de l'équipement.

IC : 12006A-1001317030 Pour les variantes 1001316154 (CAN)

ID FCC : 2ACER 1001317030 Pour les variantes 1001316154 (CAN)

Mexique



IFETEL

Marca: BRP Megatech

Número : BRME1023-28186

Numéro de certificat BRP Megatech : 1450978

Modelo : 1001316154

NOM-208-SCFI-2016 (Disposición Técnica IFT-008-2015)

La operación de este equipo está sujeta a las siguientes dos condiciones:

1. Es posible que este equipo o dispositivo no cause interferencia perjudicial y
2. Este equipo o dispositivo debe aceptar cualquier interferencia, incluyendo la que pueda causar su operación no deseada.

Brésil



Número : 05254-23-15603

Numéro de certificat BRP Megatech : 1450991

Modelo : 1001316154

Este equipamento não tem direito à proteção contra interferência prejudicial e não pode causar interferência em sistemas devidamente autorizados. Para maiores informações, consulte o site da ANATEL.

Japon

Ce dispositif est autorisé conformément à la loi japonaise sur la radio (電波法) et à la loi japonaise sur le commerce des télécommunications (電気通信事業法). Ce dispositif ne doit pas être modifié (sinon le numéro de désignation attribué deviendra invalide).

Europe

Déclaration de conformité

Déclaration de conformité simplifiée de l'UE selon la directive relative aux équipements hertziens 2014/53/EU



DE

Hiermit erklärt BRP Megatech, dass der Funkanlagentyp 1001316154 der Richtlinie 2014/53/EU entspricht. Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

FR

Le soussigné, BRP Megatech, déclare que l'équipement radioélectrique du type 1001316154 est conforme à la directive 2014/53/UE. Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

BG

С настоящото BRP Megatech декларира, че този тип радиосъоръжение 1001316154 е в съответствие с Директива 2014/53/ЕС.

Цялостният текст на ЕС декларацията за съответствие може да се намери на следния интернет адрес: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

EL

Με την παρούσα ο/η BRP Megatech, δηλώνει ότι ο ραδιοεξοπλισμός 1001316154 πληροί την οδηγία 2014/53/ΕΕ. Το πλήρες κείμενο της δήλωσης συμμόρφωσης ΕΕ διατίθεται στην ακόλουθη ιστοσελίδα στο διαδίκτυο: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

CS

Tímto BRP Megatech prohlašuje, že typ rádiového zařízení 1001316154 je v souladu se směrnicí 2014/53/EU. Úplné znění EU prohlášení o shodě je k dispozici na této internetové adrese: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

DA

Hermed erklærer BRP Megatech, at radioudstyrstypen 1001316154 er i overensstemmelse med direktiv 2014/53/EU.

EU-overensstemmelseserklæringens fulde tekst kan findes på følgende internetadresse: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

ET

Käesolevaga deklareerib BRP Megatech, et käesolev raadioseadme tüüp 1001316154 vastab direktiivi 2014/53/EL nõuetele.

ELi vastavusdeklaratsiooni täielik tekst on kättesaadav järgmisel internetiaadressil: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

ES

Por la presente, BRP Megatech declara que el tipo de equipo radioeléctrico 1001316154 es conforme con la Directiva 2014/53/UE.

El texto completo de la declaración UE de conformidad está disponible en la dirección Internet siguiente: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

FI

BRP Megatech vakuuttaa, että radiolaitetyyppi 1001316154 on direktiivin 2014/53/EU mukainen. EU-vaatimustenmukaisuusvakuutuksen täysimittainen teksti on saatavilla seuraavassa internetosoitteessa: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

EN

Hereby, BRP Megatech declares that the radio equipment type 1001316154 is in compliance with Directive 2014/53/EU. The full text of the EU declaration of conformity is available at the following internet address: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/product-safety.html>

HR

BRP Megatech ovime izjavljuje da je radijska oprema tipa 1001316154 u skladu s Direktivom 2014/53/EU. Cjeloviti tekst EU izjave o sukladnosti dostupan je na sljedećoj internetskoj adresi: <https://www.brp.com/en/corporate-social-responsibility/productsafety.html>

HU

BRP Megatech igazolja, hogy a 1001316154 típusú rádióberendezés megfelel a 2014/53/EU irányelvnek. Az EU-megfelelőségi nyilatkozat teljes szövege elérhető a következő internetes címen: <https://www.brp.com/en/corporate-social-responsibility/productsafety.html>

IT

Il fabbricante, BRP Megatech, dichiara che il tipo di apparecchiatura radio 1001316154 è conforme alla direttiva 2014/53/UE.

Il testo completo della dichiarazione di conformità UE è disponibile al seguente indirizzo Internet: <https://www.brp.com/en/corporate-socialresponsibility/product-safety.html>

LT

Aš, BRP Megatech, patvirtinu, kad radijo įrenginių tipas 1001316154 atitinka Direktyvą 2014/53/ES. Visas ES atitikties deklaracijos tekstas prieinamas šiuo interneto adresu: <https://www.brp.com/en/corporate-social-responsibility/productsafety.html>

LV

Ar šo BRP Megatech deklarē, ka radioiekārta 1001316154 atbilst Direktīvai 2014/53/ES. Pilns ES atbilstības deklarācijas teksts ir pieejams šādā interneta vietnē: <https://www.brp.com/en/corporate-social-responsibility/productsafety.html>

MT

B'dan, BRP Megatech, niddikjara li dan it-tip ta' tagħmir tar-radju 1001316154 huwa konformi mad-Direttiva 2014/53/UE. It-test kollu tad-dikjarazzjoni ta' konformità tal-UE huwa disponibbli f'dan l-indirizz tal-Internet li ġej: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

NL

Hierbij verklaar ik, BRP Megatech, dat het type radioapparatuur 1001316154 conform is met Richtlijn 2014/53/EU.

De volledige tekst van de EU-conformiteitsverklaring kan worden geraadpleegd op het volgende internetadres: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

PL

BRP Megatech niniejszym oświadczam, że typ urządzenia radiowego 1001316154 jest zgodny z dyrektywą 2014/53/UE. Pełny tekst deklaracji zgodności UE jest dostępny pod następującym adresem internetowym: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

PT

O(a) abaixo assinado(a) BRP Megatech declara que o presente tipo de equipamento de rádio 1001316154 está em conformidade com a Diretiva 2014/53/UE.

O texto integral da declaração de conformidade está disponível no seguinte endereço de Internet: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

RO

Prin prezenta, BRP Megatech declară că tipul de echipamente radio 1001316154 este în conformitate cu Directiva 2014/53/UE. Textul integral al declarației UE de conformitate este disponibil la următoarea adresă internet: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

SV

Härmed försäkrar BRP Megatech att denna typ av radioutrustning 1001316154 överensstämmer med direktiv 2014/53/EU. Den fullständiga texten till EU-försäkran om överensstämmelse finns på följande webbadress: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

SL

BRP Megatech potrjuje, da je tip radijske opreme 1001316154 skladen z Direktivo 2014/53/EU. Celotno besedilo izjave EU o skladnosti je na voljo na naslednjem spletnem naslovu: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

SK

BRP Megatech týmto vyhlasuje, že rádiové zariadenie typu 1001316154 je v súlade so smernicou 2014/53/EÚ. Úplné EÚ vyhlásenie o zhode je k dispozícii na tejto internetovej adrese: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

IS

BRP Megatech lýsir því hér með yfir að þráðlausi fjarskiptabúnaðurinn 1001316154 er í samræmi við tilskipun 2014/53/ESB. Óstytta texta ESB-samræmisýfirlýsingarinnar er að finna á veffanginu: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

Liechtenstein

Hiermit erklärt BRP Megatech, dass der Funkanlagentyp 1001316154 der Richtlinie 2014/53/EU entspricht. Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

NO

Hermed erklærer BRP Megatech at radioutstyrstypen 1001316154 er i samsvar med direktiv 2014/53/EU. Hele teksten i EU-samsvarserklæringen finnes på følgende internettadresse: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

RU

Компания BRP Megatech настоящим заявляет, что радиотехническое оборудование категории 1001316154 отвечает требованиям Директивы 2014/53/EU.

Полный текст декларации соответствия ЕС доступен на сайте : <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉMISSIONS DU MOTEUR

Responsabilité du fabricant

Les fabricants de moteurs marins doivent déterminer les niveaux d'émissions de gaz d'échappement pour chaque catégorie de puissance et certifier ces moteurs auprès de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis d'Amérique (EPA). Une étiquette d'information sur le contrôle des émissions, indiquant les niveaux d'émission et les spécifications du moteur, doit être placée sur chaque moteur marin à propulsion à allumage commandé (SIPME) au moment de la fabrication.

Responsabilité du concessionnaire

Durant toute intervention sur une embarcation Sea-Doo SIPME qui comporte une étiquette de contrôle d'émissions, les réglages doivent respecter dans les spécifications d'usine communiquées.

Le remplacement ou la réparation de tout organe lié aux émissions doit être effectué d'une manière qui maintient les niveaux d'émissions dans les limites définies par les normes d'agrément prescrites.

Les concessionnaires ne doivent pas modifier le moteur de quelque manière que ce soit qui altérerait la puissance ou permettrait aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications d'usine prédéterminées.

Les exceptions comprennent les modifications prescrites par le fabricant, notamment les réglages relatifs à l'altitude.

Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire/opérateur doit faire entretenir le moteur pour maintenir les niveaux d'émissions dans les limites

définies par les normes d'agrément prescrites.

Le propriétaire ou le conducteur ne doit pas, et ne doit laisser personne, modifier le moteur de quelque manière que ce soit qui altérerait la puissance ou permettrait aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications d'usine prédéterminées.

Réglementation des émissions par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA)

Tous les modèles SIPME Sea-Doo fabriqués par BRP sont certifiés par l'EPA comme étant conformes aux exigences des réglementations de lutte contre la pollution atmosphérique des nouveaux SIPME. Cette certification dépend du respect des normes établies par l'usine lorsque certains réglages sont effectués. C'est la raison pour laquelle la méthode d'entretien du produit établie par l'usine doit être appliquée à la lettre et, lorsque c'est possible, le produit ramené à sa conception d'origine.

Les responsabilités énumérées ci-dessus sont d'ordre général et ne constituent en aucun cas une liste complète des règles et règlements relatifs aux spécifications d'émissions d'échappement établies par l'EPA pour les produits marins. Pour obtenir plus d'informations sur le sujet, contacter:

U. S. Environmental Protection Agency
Certification Division
Gasoline Engine Compliance Center
2000 Traverwood Drive
Ann Arbor MI 48105
USA

SITE INTERNET DE L'EPA :
www.epa.gov/otaq

Système de contrôle des émissions par évaporation

Les embarcations à moteur à combustion interne (SIMW) vendues dans l'État de la Californie sont certifiées aux normes d'émissions du California Air Resources Board (13 CCR 2850-2869 pour les SIMW). Ces modèles sont équipés d'un système de contrôle des émissions par évaporation comprenant un réservoir d'essence hautement hermétique, des canalisations d'essence hautement hermétiques et une soupape de décharge de pression.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE



ADVENTURE BY DESIGN

565 rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

Déclaration de conformité des motomarines Sea-Doo aux exigences de la directive 2013/53/UE

Fabricant : Bombardier Produits Récréatifs Inc.
Adresse : 565 de la Montagne, Valcourt, J0E 2L0, Canada

Représentant autorisé : BRP-Rotax GmbH Co. KG
Adresse : Rotaxstrasse 1, Günskirchen, A-4623, AT

Organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores :
International Marine Certification Institute
Adresse : rue Abbé Cuypers 3, Bruxelles, B-1040, Belgique.
N° d'identification : 0609

Organisme notifié pour l'évaluation des émissions polluantes :
International Marine Certification Institute
Adresse : rue Abbé Cuypers 3, Bruxelles, B-1040, Belgique.
N° d'identification : 0609

Évaluation du module de construction : ☒ , des émissions de bruit : Aa/A1 ☒ , des émissions d'échappement : B+C ☒

Autres directives communautaires appliquées :

RED 2014/53/EU (EN 300 330-2, EN 60950-1) ;

EMC 2014/30/EU (EN 55012:2007/A1:2009, EN 61000-6-1:2007) ;

Directive 2006/66/CE concernant les batteries telle que modifiée jusqu'à et y compris la directive (UE) 2018/849

Cycle de combustion du moteur : 2 temps ☐ , 4 temps ☒	Conception et construction	EN ISO 13590:2003/AC:2004, EN ISO 13590:2022 EN ISO 10087:2022
Type de carburant : Essence : ☒ , Diesel : ☐	Émissions polluantes	EN ISO 18854:2015
Catégorie de conception : C ☒ , D ☐	Émissions sonores	EN ISO 14509-1:2018
Marque déposée Craft : Sea-Doo		

Modèle de motomarine Sea-Doo	Moteur Propulsion	Certification d'émissions polluantes	Cylindrée du moteur (cm ³)	Puissance nominale (kW)	Certification d'émissions sonores	Nombre de personnes	Longueur de la coque (m)	Largeur de la coque (m)
EXPLORER PRO 170	Rotax 1630 ACE-170	EXBORP012	1 630,5	125,03	SDBORP013	3	3,35	1,25
EXPLORER PRO 230	Rotax 1630 ACE-230	EXBORP010	1 630,5	169,16	SDBORP013	3	3,64	1,25
FishPro SCOUT 130	Rotax 1630 ACE-130	EXBORP012	1 630,5	100	SDBORP014	3	3,27	1,23
FishPro SPORT 170	Rotax 1630 ACE-170	EXBORP012	1 630,5	125,03	SDBORP013	3	3,64	1,25
FishPro TROPHY 170	Rotax 1630 ACE-170	EXBORP012	1 630,5	125,03	SDBORP013	3	3,64	1,25
GTX 130	Rotax 1630 ACE-130	EXBORP012	1 630,5	100	SDBORP014	3	3,27	1,23
GTX SE 130	Rotax 1630 ACE-130	EXBORP012	1 630,5	100	SDBORP014	3	3,27	1,23
GTX SE 170	Rotax 1630 ACE-170	EXBORP012	1 630,5	125,03	SDBORP014	3	3,27	1,23
GTX 230	Rotax 1630 ACE-230	EXBORP010	1 630,5	169,16	SDBORP014	3	3,27	1,23
GTX-X RS 300	Rotax 1630 ACE-300	EXBORP006	1 630,5	217	SDBORP014	3	3,27	1,23
GTX 170	Rotax 1630 ACE-170	EXBORP012	1 630,5	125,03	SDBORP013	3	3,35	1,25
GTX 230	Rotax 1630 ACE-230	EXBORP010	1 630,5	169,16	SDBORP013	3	3,35	1,25
GTX PRO 130	Rotax 1630 ACE-130	EXBORP012	1 630,5	100	SDBORP013	3	3,35	1,25
RXP-X RS 325	Rotax 1630 ACE-325	EXBORP011	1 630,5	239	SDBORP015	2	3,27	1,23
RXT-X RS 325	Rotax 1630 ACE-325	EXBORP011	1 630,5	239	SDBORP013	3	3,35	1,25
Spark pour 2 - 60	Rotax 900 ACE-60	EXBORP004	899,3	44,13	SDBORP018	2	2,78	1,17
Spark pour 3 - 90	Rotax 900 ACE-90	EXBORP004	899,3	66,19	SDBORP018	3	3,02	1,17
Spark pour 2 Conv. - 90	Rotax 900 ACE-90	EXBORP004	899,3	66,19	SDBORP018	2	2,78	1,17
Spark pour 3 Conv. - 90	Rotax 900 ACE-90	EXBORP004	899,3	66,19	SDBORP018	3	3,02	1,17
Spark Trix pour 1 - 90	Rotax 900 ACE-90	EXBORP004	899,3	66,19	SDBORP018	2	2,78	1,17
Spark Trix pour 3 - 90	Rotax 900 ACE-90	EXBORP004	899,3	66,19	SDBORP018	3	3,02	1,17
WAKE 170	Rotax 1630 ACE-170	EXBORP012	1 630,5	125,03	SDBORP014	3	3,27	1,23
Wake PRO 230	Rotax 1630 ACE-230	EXBORP010	1 630,5	169,16	SDBORP013	3	3,35	1,25
GTX LIMITED 325	Rotax 1630 ACE-325	EXBORP011	1 630,5	239	SDBORP013	3	3,35	1,25
FishPro Apex 300	Rotax 1630 ACE-300	EXBORP006	1 630,5	217	SDBORP013	3	3,64	1,25

Cette déclaration de conformité est présentée sous la seule responsabilité du fabricant des motomarines. Au nom du fabricant des motomarines susmentionné, je déclare que les modèles et les moteurs de l'année modèle 2025 mentionnés ci-dessus portant la marque **CE** sont conformes à toutes les exigences applicables et de la manière spécifiée, étant aussi conformes au type pour lequel le ou les certificats d'examen des types UE susmentionnés ont été délivrés.

Nom et fonction : Kim Ross

Signature et rôle :  Directeur, Ingénierie des véhicules Sea-Doo

Date (an/mois/jour) : 12 sept. 2024 , Valcourt, QC, Canada

ski-doo LYNX SEA-DOO Evinrude ROTAX Can-Am

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI



565 de la Montagne Street
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

Declaration of Conformity for Sea-Doo Personal Watercraft with the requirements of S.I. 2017/737 as amended up to and including S.I. 2021/1273

Manufacturer: Bombardier Recreational Products Inc. Authorised Representative: BRP Recreational Products UK Ltd.,
Address: 565 de la Montagne, Valcourt, J0E 2L0, Canada Address: 53 Rodney Street, Liverpool L1 9ER, England.
Address: Castle Chambers, 43 Castle Street, Liverpool, L2 9SH

Notified Body for noise emission assessment: International Marine Certification Society Notified Body for exhaust emission assessment: International Marine Certification Society
Address: 53 Rodney Street, Liverpool L1 9ER, England. Address: 53 Rodney Street, Liverpool L1 9ER, England.
ID Number: 22120 ID Number: 22120

Assessment Module of construction: A/A1 ☒ , of noise emission: Aa/A1 ☒ , of exhaust emission: B+C ☒

Other Community Directives applied:
Radio Equipment Regulations 2017, UK SI 2017/1206 as amended up to and including SI 2021/1273 (EN 300 330-2, EN 60950-1);
Electromagnetic Compatibility Regulations 2016, UK SI 2016/1091 as amended up to and including SI 2021/1273 (EN 55012:2007/A1:2009, EN 61000-6-1:2007);
Batteries and Accumulators (Placing on the Market) Regulations 2008, UK SI 2008/2164 as amended up to and including UK SI 2020/904;

Engine combustion cycle: 2 stroke ☐ , 4 stroke ☒	Design and construction	EN ISO 13590:2018 EN ISO 10087:2022
Engine fuel type: Petrol: ☒ Diesel: ☐	Exhaust emission	EN ISO 18854:2015
Craft Design Category: C ☒ D ☐	Noise emission	EN ISO 14509-1:2018
Craft Trademark : Sea-Doo		

Sea-Doo PWC model	Propulsion engine	Exhaust emission certificate	Engine displ. (cm³)	Rated Power (kW)	Noise emission certificate	# of persons	Length of hull (m)	Width of hull (m)
EXPLORER PRO 170	Rotax 1630 ACE-170	UKEXBORP002	1630.5	125.03	UKSDBORP002	3	3.35	1.25
EXPLORER PRO 230	Rotax 1630 ACE-230		1630.5	169.16	UKSDBORP002	3	3.64	1.25
FishPro SCOUT 130	Rotax 1630 ACE-130	UKEXBORP002	1630.5	100	UKSDBORP003	3	3.27	1.23
FishPro SPORT 170	Rotax 1630 ACE-170	UKEXBORP002	1630.5	125.03	UKSDBORP002	3	3.64	1.25
FishPro TROPHY 170	Rotax 1630 ACE-170	UKEXBORP002	1630.5	125.03	UKSDBORP002	3	3.64	1.25
GTI 130	Rotax 1630 ACE-130	UKEXBORP002	1630.5	100	UKSDBORP003	3	3.27	1.23
GTI SE 130	Rotax 1630 ACE-130	UKEXBORP002	1630.5	100	UKSDBORP003	3	3.27	1.23
GTI SE 170	Rotax 1630 ACE-170	UKEXBORP002	1630.5	125.03	UKSDBORP003	3	3.27	1.23
GTR 230	Rotax 1630 ACE-230		1630.5	169.16	UKSDBORP003	3	3.27	1.23
GTR-X RS 300	Rotax 1630 ACE-300		1630.5	217	UKSDBORP002	3	3.35	1.25
GTX 170	Rotax 1630 ACE-170	UKEXBORP002	1630.5	125.03	UKSDBORP002	3	3.35	1.25
GTX 230	Rotax 1630 ACE-230		1630.5	169.16	UKSDBORP002	3	3.35	1.25
GTX PRO 130	Rotax 1630 ACE-130	UKEXBORP002	1630.5	100	UKSDBORP002	3	3.35	1.25
RXP-X RS 325	Rotax 1630 ACE-325	UKEXBORP001	1630.5	239	UKSDBORP004	2	3.27	1.23
RXT-X RS 325	Rotax 1630 ACE-325	UKEXBORP001	1630.5	239	UKSDBORP002	3	3.35	1.25
Spark for 2 - 60	Rotax 900 ACE-60		899.3	44.13	UKSDBORP001	2	2.78	1.17
Spark for 2 - 90	Rotax 900 ACE-90		899.3	66.19	UKSDBORP001	3	3.02	1.17
Spark for 2 Conv. - 90	Rotax 900 ACE-90		899.3	66.19	UKSDBORP001	2	2.78	1.17
Spark for 3 Conv. - 90	Rotax 900 ACE-90		899.3	66.19	UKSDBORP001	3	3.02	1.17
Spark Trixx for 1 - 90	Rotax 900 ACE-90		899.3	66.19	UKSDBORP001	2	2.78	1.17
Spark Trixx for 3 - 90	Rotax 900 ACE-90		899.3	66.19	UKSDBORP001	3	3.02	1.17
WAKE 170	Rotax 1630 ACE-170	UKEXBORP002	1630.5	125.03	UKSDBORP003	3	3.27	1.23
Wake PRO 230	Rotax 1630 ACE-230		1630.5	169.16	UKSDBORP002	3	3.35	1.25
GTX LIMITED 325	Rotax 1630 ACE-325	UKEXBORP001	1630.5	239	UKSDBORP002	3	3.35	1.25
FishPro Apex 300	Rotax 1630 ACE-300		1630.5	217	UKSDBORP002	3	3.64	1.25

This declaration of conformity is issued under the sole responsibility of the personal watercraft manufacturer. I declare on behalf of the above model year 2025 personal watercraft manufacturer that the watercraft model(s) and engine(s) mentioned above which are UK marked comply with all applicable requirements in the way specified and are in conformity with the type for which above mentioned EU type-examination certificate(s) has(have) been issued.

Name & function : Kim Ross Signature and title: Director, Vehicles Engineering Sea-Doo
Date (yr/month/day) Valcourt, QC, Canada

ski-doo LYNX SEA-DOO EVINRUDE ROTAX can-am

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EURASIATIQUE

Laisser vide pour la marquage de
conformité eurasiatique le cas échéant

Cette page est intentionnellement
vide

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

MOTEUR

Rotax 1630 ACE - 130

MOTEUR	Rotax 1630 ACE - 130
Type de moteur	4 temps, simple arbre à cames en tête (SOHC)
Puissance déclarée ⁽¹⁾	100 kW @ 6000 tr/mn
Induction	Atmosphérique
Nombre de cylindres	3
Nombre de soupapes	12 soupapes avec poussoirs hydrauliques (sans réglage)
Alésage	100 mm (3,9 po)
Course	69,2 mm (2,7 po)
Cylindrée	1 630,5 cm ³ (99,5 po ³)
Taux de compression	11:1

SYSTÈME D'ALIMENTATION	
Type Injection de carburant	Injection multipoint avec iTC (Intelligent Throttle Control). Corps de papillon unique (60 mm) avec un actionneur.
Régime de ralenti (non réglable)	1800 ± 50 tr/min

SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Type Système d'allumage		IDI (allumage par décharge inductive)
Bougie ⁽²⁾	Type	NGK, DCPR8E à embout fixe (non fileté) ou équivalent
	Écartement des électrodes	0,80 à 0,90 mm (031 à 0,0035 po)

LUBRIFICATION		
Huile moteur ⁽³⁾	Huile XPS recommandée	Huile synthétique 5W40

LUBRIFICATION

	Huile de remplacement si les produits XPS ne sont pas disponibles		Utilisez une huile synthétique SAE pour moteur 4 temps, compatible avec les embrayages à bain d'huile, qui répond ou excède les spécifications suivantes de l'industrie. Vérifiez toujours l'étiquette de certification API du conteneur d'huile, qui doit présenter au moins une des normes indiquées. Classification de service API SN or JASO-MA2.
	Contenance	Vidange d'huile et changement de filtre	3 l (3,2 pinte [liquide É.-U.])
		Total	5 l (5,3 pinte [liquide É.-U.])

- (1) Puissance déclarée conformément à la norme ISO 8665, à l'arbre de transmission.
- (2) **AVIS** Ne tentez pas de régler l'entrefer de cette bougie.
- (3) Consultez les instructions détaillées dans la section *Huile du moteur*.

VÉHICULE

FishPro SCOUT 130

Circuit de refroidissement		
Type		Système de refroidissement en circuit fermé (CLSC)
Fluide de refroidissement	Recommandée	Liquide de refroidissement prémélangé XPS à durée de vie prolongée
	Produit de remplacement, ou si non disponible	Utilisez un liquide de refroidissement pré-mélangé (50 % - 50 %) à base d'éthylène glycol ayant une faible teneur en silicate et étant spécialement formulé pour les moteurs à combustion interne en aluminium.
	Contenance	5,4 l (5,7 pinte (liquide É.-U.))

Circuit de carburant		
Pompe à essence		Électrique, interne dans le réservoir
Carburant	Type	Ordinaire sans plomb Référez-vous aux <i>Exigences relatives au carburant</i>
	Indice d'octane	87 AKI (RON+MON)/2 ou 91 RON indiqué à la pompe
Capacité du réservoir	Plein	70 l (18,5 gal (liq. US))
	Réserve (après le signal de niveau bas - approx.)	14 l (3,7 gal (liq. US))

Système électrique			
Batterie		12 V, 18 Ah	
Sortie système total		420 W à 6 000 tours/min	
Fusibles	F2	Allumage, Injection de carburant bobine	15 A

		d'allumage et pompe à essence	
	F3	Pompe de cale (si installée)	3 A
	F6	Charge	30 A
	F7	Faisceau de câbles	5 A
	F9	iBR	30 A
	F10	Démarrage/ Arrêt	5 A
	F11	ECM	5 A
	F12	Batterie	30 A
	F13	Connecteur de diagnostic (6), Connecteur d'accessoires (2)	15 A
	F14	Connecteur de diagnostic (5), Connecteur d'accessoires (1)	15 A
Relais	RY1	Devise	—
Liquide du transducteur		Recommandée	Liquide de refroidissement prémélangé à durée de vie prolongée BRP
		Huile de remplacement si les produits XPS ne sont pas disponibles	Utilisez un liquide de refroidissement prémélangé (50 % - 50 %) à base d'éthylène glycol ayant une faible teneur en silicate et étant spécialement formulé pour les moteurs à combustion interne en aluminium.
		Contenance	135 ml (4,6 oz liq. (É.-U.))

Propulsion		
Système de propulsion		Turbine Sea-Doo®
Turbine	Type	Flux axial en une seule étape. Grand moyeu avec roulements à billes à double rangée
	Matériau	Aluminium
Hélice		Acier inoxydable
Transmission	Type	Prise directe

iBR et correcteur d'assiette	
Correcteur d'assiette	À commande électronique par le biais du bouton de correction d'assiette (bouton VTS), avec 3 préréglages

Poids et capacité de charge	
Poids à sec	356 kg (785 lb)
Nombre de places (incluant le conducteur)	3
Limite de charge (occupants et bagages, Accessoires)	273 kg (600 lb)
Capacité de rangement	160,8 L (42,5 gal (liq., US))

Dimensions	
Longueur hors tout	332 cm (130,7 po)
Largeur hors tout	125 cm (49,2 po)
Hauteur hors tout	117 cm (46,1 po)

REMARQUE :

BRP se réserve le droit de changer le design et les caractéristiques de ses motomarines, ou d'y effectuer des ajouts ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les motomarines déjà fabriquées.

DIAGNOSTIC DES PANNES

DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DES PANNES

LE MOTEUR NE DÉMARRE PAS

1. **Commutateur principal activé.**
 - Fermez le commutateur principal.
2. **Cordon d'attache enlevé.**
 - Appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
 - Installer le cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur au plus 5 secondes avant d'appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
 - Appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
3. **L'ECM ne reconnaît pas la clé D.E.S.S.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
4. **Fusible grillé : principal, démarreur électrique ou ECM.**
 - Vérifier les fils et remplacer ensuite le(s) fusible(s).
5. **Batterie déchargée.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

AVERTISSEMENT

Ne pas charger ni survolter la batterie si elle se trouve dans le compartiment moteur. L'électrolyte est une substance toxique et dangereuse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6. **Raccords de la batterie corrodés ou faux contact. Mauvaise mise à la masse.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
7. **Moteur noyé d'eau.**
 - Reportez-vous à Moteur inondé par l'eau dans Procédures spéciales.
8. **Sonde ou ECM défectueux.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.
9. **Turbine grippée.**
 - Essayer de la nettoyer. Sinon, voir un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

LE MOTEUR TOURNE LENTEMENT

1. **Raccords de câbles de batterie desserrés.**
 - Vérifier/nettoyer/resserrer.
2. **Batterie déchargée ou faible.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
3. **Démarrateur usé.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

LE MOTEUR TOURNE NORMALEMENT MAIS NE DÉMARRE PAS

1. **Réservoir d'essence vide ou contaminé d'eau.**
 - Remplir. Vider et remplir d'essence neuve.
2. **Bougies encrassées ou défectueuses.**
 - Remplacer.
3. **Fusible brûlé.**
 - Vérifier les fils et remplacer ensuite le(s) fusible(s).
4. **Moteur noyé d'eau.**
 - Reportez-vous à Moteur inondé par l'eau dans Procédures spéciales.
5. **Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.
6. **Système d'alimentation en carburant défectueux.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

LE MOTEUR A DES RATÉS D'ALLUMAGE, TOURNE IRRÉGULIÈREMENT

1. **Bougies encrassées, défectueuses ou usées.**
 - Remplacer.
2. **Carburant : niveau trop bas, vicié ou contaminé d'eau.**
 - Vider ou remplir.
3. **Bobine(s) d'allumage défectueuse(s).**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.
4. **Injecteurs bouchés.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.
5. **Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).**
 - Reportez-vous à Système de suivi.

DE LA FUMÉE SORT DU MOTEUR

1. Niveau d'huile trop élevé.

- Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

2. Infiltration d'eau, fuite de liquide de refroidissement ou joint de culasse endommagé.

- Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

3. Dommages internes au moteur.

- Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

LE MOTEUR SURCHAUFFE

1. Système de refroidissement de l'échappement obstrué.

- Rincez le système de refroidissement de l'échappement.

2. Niveau de liquide de refroidissement trop bas.

- Voir les Procédures d'entretien.

3. Adaptateur de tuyau à branchement rapide laissé dans le raccord de rinçage.

- Retirer l'adaptateur du raccord de rinçage et essayer l'embarcation. Si le problème persiste, adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

LE MOTEUR MANQUE DE PUISSANCE OU D'ACCÉLÉRATION

1. **Utilisation d'une clé d'apprentissage.**
 - *Utilisez une clé normale.*
2. **Mode SPORT inactif.**
 - *Sélectionner le mode SPORT.*
3. **Admission d'eau de la turbine bouchée.**
 - *Nettoyer. Reportez-vous à Nettoyage de l'hélice et de la prise d'eau de la turbine dans la section Procédures spéciales.*
4. **Hélice ou bague d'usure endommagée.**
 - *Remplacer. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.*
5. **Niveau d'huile du moteur trop élevé.**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*
6. **Étincelle faible.**
 - *Voir LE MOTEUR A DES RATÉS D'ALLUMAGE.*
7. **Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).**
 - *Reportez-vous à Système de suivi.*
8. **Injecteurs bouchés.**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*
9. **Faible pression d'essence.**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*
10. **Présence d'eau dans l'essence.**
 - *Vider et remplir.*
11. **Moteur endommagé par une ingestion d'eau.**
 - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.*

L'EMBARCATION N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE

1. **Admission d'eau de la turbine bouchée.**
 - Nettoyer. Reportez-vous à *Nettoyage de l'hélice et de la prise d'eau de la turbine* dans la section *Procédures spéciales*.
2. **Hélice ou bague d'usure endommagée.**
 - Remplacer. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
3. **Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).**
 - Reportez-vous à *Système de suivi*.

L'EMBARCATION RESTE AU POINT MORT APRÈS AVOIR ACTIONNÉ LE LEVIER iBR.

1. **Le déflecteur iBR reste au point mort.**
 - Relâcher le levier d'accélérateur pour revenir au ralenti.

L'iBR NE REVIENDRA PAS À LA POSITION NEUTRE (VOYANT iBR ALLUMÉ).

1. **Des débris obstruent l'iBR.**
 - Nettoyer et vérifier s'il y a des dommages près du déflecteur iBR et de la tuyère.
2. **Défaillance du système iBR.**
 - Enlever le cordon d'attache, attendre quatre minutes, rebrancher la clé et vérifier le voyant iBR pour s'assurer que la panne est disparue.
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo si la panne persiste ou revient fréquemment.

L'iBR NE REVIENDRA PAS À LA POSITION NEUTRE (VOYANT iBR ÉTEINT).

1. **Le levier d'accélérateur n'a pas été complètement relâché.**
 - Relâcher complètement le levier d'accélérateur pour que le déflecteur iBR revienne au point mort.
2. **Le levier d'accélérateur ne revient pas complètement en position initiale lorsqu'on le relâche.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

BRUITS ANORMAUX PROVENANT DU SYSTÈME DE PROPULSION

1. **Algues ou débris pris autour de l'hélice.**
 - Nettoyer. Reportez-vous à *Nettoyage de l'hélice et de la prise d'eau de la turbine dans la section Procédures spéciales.*
 - Vérifier s'il y a des bris.
2. **Arbre d'hélice ou de transmission endommagé.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
3. **Infiltration d'eau dans la turbine, ce qui provoque le grippage des roulements.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

EAU DANS LA CALE

1. **Mauvais fonctionnement du système de pompe de cale.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
2. **Fuite au système d'échappement.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
3. **Anneau de carbone de l'arbre de transmission endommagé.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
4. **Joint de coque et/ou de pont déplacé ou fixations desserrées.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

SYSTÈME DE CONTRÔLE

Un système contrôle les composants de l'EMS (système de gestion du moteur), de l'iBR et certaines pièces du système électrique. Lorsqu'un problème survient, ce système envoie des messages visuels grâce à l'indicateur multifonctionnel ou des messages sonores grâce à un avertisseur, afin d'informer le conducteur d'une situation particulière.

Un code de panne peut également être sauvegardé.

Lorsque des pannes mineures se produisent, le message de panne et le timbre sonore s'éteignent automatiquement dès que la condition en cause n'existe plus.

Pour rétablir le fonctionnement normal du véhicule, essayer de relâcher l'accélérateur et de laisser le moteur revenir au ralenti. Si cela ne fonctionne pas, essayer d'enlever le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur puis de le rebrancher.

Le système électronique réagira différemment selon le type de panne. Dans un cas de panne grave, le moteur pourrait ne pas démarrer. Dans d'autres cas, le moteur fonctionnera en mode d'urgence.

En cas de panne, reportez-vous à la *Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)* du présent document.

Codes d'erreurs

Lorsqu'une panne survient, un code de panne numérique est sauvegardé selon le type de panne et le système.

Ces codes de panne permettent aux concessionnaires autorisés Sea-Doo de diagnostiquer les systèmes de l'embarcation en les comparant à la liste de codes.

Les codes de panne sont visibles sur l'indicateur multifonctionnel; cependant cette fonction n'est disponible que si une panne est active.

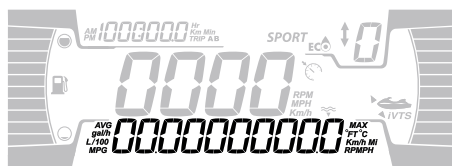
Si un code de panne est actif, le conducteur peut le voir sur l'indicateur multifonctionnel. Le conducteur peut choisir de consulter un concessionnaire autorisé Sea-Doo pour lui faire part du code de panne. Le concessionnaire peut alors lui expliquer les étapes à effectuer pour résoudre la situation, ou l'aviser de cesser d'utiliser l'embarcation et de l'apporter à la concession pour la faire réparer.

Affichage des codes de panne

Sélectionnez **CODES**. Si un code de panne est apparu pendant le fonctionnement, un menu CODES apparaît dans le menu Réglages. Appuyer sur OK pour afficher la liste des pannes.

REMARQUE :

Dans des conditions de fonctionnement normales, certains codes de panne peuvent apparaître. Avant de prendre contact avec votre concessionnaire local, retirez la clé, patientez 2 bonnes minutes jusqu'à la mise hors tension du système électrique, puis appuyez sur le bouton de démarrage pour activer le système électrique. Ceci permet la suppression du code de panne et seuls les codes actifs demeurent visibles dans le menu CODES.



Description des témoins lumineux (écran numérique 4,5 po)

Les témoins qui s'allument et les messages qui s'affichent sur l'indicateur multifonctionnel fournissent de l'information au conducteur concernant une condition particulière ou une anomalie.

Pour plus d'informations sur les témoins lumineux habituels, reportez-vous à l'affichage numérique approprié.

Témoin/ Icône (allumés)	Message	Description
	TENSION ÉLEVÉE OU FAIBLE DE BATTERIE	Tension élevée ou faible de la batterie
	TEMPÉRATURE ÉLEVÉE	Surchauffe du moteur ou du système d'échappement
	ANOMALIE MOTEUR ou MODE PRÉSERVATION	Vérification du moteur (défaillance mineure, requiert entretien) ou MODE PRÉSERVATION (défaillance majeure du moteur)
	BASSE PRESSION D'HUILE	Basse pression d'huile
	ERREUR MODULE iBR	- Le témoin reste allumé avec un signal sonore et le témoin du moteur est allumé : panne du système iBR (consultez un concessionnaire autorisé Sea-Doo)
	—	Le témoin clignote : panne du système iBR (consultez un concessionnaire autorisé Sea-Doo)
	—	Le témoin reste allumé sans un signal sonore : l'iBR est toujours fonctionnel mais doit être inspecté par un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

Message	Description
TEMPÉRATURE ÉCHAPPEMENT ÉLEVÉE	Température élevée d'échappement décelée
TEMPÉRATURE MOTEUR ÉLEVÉE	Température élevée du moteur décelée

Message	Description
ANOMALIE MOTEUR	Dysfonctionnement du système moteur et/ou nécessitant une procédure d'entretien
MODE PRÉSERVATION	Panne majeure décelée, puissance réduite du moteur
PANNE DE LA SONDÉ D'ESSENCE	Panne de la sonde de niveau d'essence
CAPTEUR TEMPÉRATURE D'EAU DÉFECTUEUX	Problème avec le capteur de la température de l'eau, n'envoie pas l'information concernant la température de l'eau
ERREUR MODULE iBR	Défaillance du système iBR
ENTRETIEN REQUIS	Une procédure d'entretien est obligatoire.

AVIS

Le moteur peut subir de graves dommages s'il fonctionne lorsque la pression d'huile est basse.

Codes de l'avertisseur sonore

Codes des signaux sonores	Description
1 long bip (lorsqu'on branche le cordon d'attache à l'interrupteur coupe-circuit du moteur de l'embarcation)	Mauvaise connexion système D.E.S.S. Enlever le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit et le réinstaller.
	Clé D.E.S.S. erronée. Utilisez un cordon d'attache programmé pour l'embarcation.
	Clé D.E.S.S. défectueuse. Utilisez une autre corde d'attache avec une clé D.E.S.S. programmée.
	Interrupteur coupe-circuit du moteur défectueux. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
	Mauvais fonctionnement de l'ECM ou harnais de câblage défectueux. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)</i> du présent document.
Bip de 2 secondes toutes les 15 minutes	Défectuosité du système de gestion du moteur. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)</i> du présent document.
	Panne du système iBR. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
Bip de 2 secondes toutes les 10 minutes	Bas niveau de carburant. Remplir le réservoir de carburant. Si le problème persiste, voir un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
Bips de deux secondes	Température élevée du liquide de refroidissement du moteur. Voir <i>Surchauffe du moteur</i> .

Codes des signaux sonores	Description
	Pression d'huile à moteur faible. Arrêter le moteur dès que possible. Vérifier le niveau d'huile et rectifier. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)</i> du présent document.
Bip constant (s'arrête lorsque le moteur s'arrête)	Température élevée des gaz d'échappement. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)</i> du présent document.

AVIS

Si l'avertisseur retentit continuellement, arrêter le moteur dès que possible.

Cette page est intentionnellement
vide

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP – ÉTATS-UNIS ET AU CANADA : MOTOMARINE SEA-DOO 2025

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« **BRP** ») garantit ses motomarines Sea-Doo 2025 (le « **Produit** ») vendus par les concessionnaires BRP autorisés aux États-Unis (**USA**) et au Canada (un « **Concessionnaire BRP** ») contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour la période et les conditions décrites ci-dessous.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le Produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSEMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES RENONCIATIONS, LIMITATIONS ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS ET RECOURS POUVANT VARIER SELON LES ÉTATS OU LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un Distributeur/Concessionnaire BRP, ni aucune autre personne est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – hors garantie

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;

- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Des dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.
- Les dommages causés par l'obstruction de la turbine ou du circuit de refroidissement par un corps étranger;
- Les dommages à la finition du gelcoat (enduit gélifié), y compris, mais sans s'y limiter, les défauts cosmétiques de la finition du gelcoat, cloques, étoiles, craquelures et la délamination de la fibre de verre, causés par des cloques, craquelures et autres fissures très fines.

4) PÉRIODE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante :

1. **DOUZE (12) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage privé.
2. **QUATRE (4) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage commercial.

Un Produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un Produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

1. **Pour les composants appartenant à un système d'émissions**, veuillez vous reporter à la garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.).
2. **Pour les motomarines Sea-Doo produites par BRP pour la vente dans l'État de la Californie ou de New York** et initialement vendues à des résidents de l'État de Californie ou de New York, veuillez également vous référer

à la Déclaration de garantie de contrôle des émissions en Californie et dans l'État de New York ci-énoncée.

3. **Pour les motomarines Sea-Doo produites par BRP et destinées à être vendues dans l'État de Californie**, qui ont été vendues à l'origine à un résident ou qui ont été ultérieurement enregistrées sous garantie pour un résident de ce même État, veuillez vous reporter à la déclaration de garantie du système de contrôle des émissions par évaporation de Californie contenue dans le présent document.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

1. Le Produit doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire/distributeur BRP autorisé à distribuer des Produits BRP dans le pays où la vente a été conclue;
2. Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur.
3. Le Produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/Concessionnaire BRP autorisé;
4. Le produit doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside.
5. L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès la découverte d'une anomalie. Il doit aviser un distributeur/concessionnaire BRP dans les trois (3) mois suivant la découverte d'une anomalie ou vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

L'utilisateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire agréé une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) OBLIGATIONS DE BRP

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à sa seule discrétion, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice ou anomalie, ou soit à remplacer ces pièces sans frais pour les pièces et la main d'œuvre par tout concessionnaire BRP autorisés pendant la période de garantie et les conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du Produit au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un Produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses termes et conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un Concessionnaire/distributeur BRP autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) ASSISTANCE CLIENT

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous recommande de discuter du problème avec le propriétaire, ou gérant du service du concessionnaire/distributeur BRP autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique **NOUS CONTACTER** de ce guide.

GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)

De plus, Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP ») garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule neuf, incluant toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, satisfait deux conditions :

1. Ce produit est conçu, fabriqué et équipé et conforme aux exigences 40 CFR 1045 et 40 CFR 1060 à la date de sa vente à l'acheteur final.
2. Il est exempt de défauts de matériaux et de fabrication qui pourraient l'empêcher de satisfaire les exigences 40 CFR 1045 et 40 CFR 1060.

Lorsqu'une condition de garantie est satisfaite, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour toute réclamation de garantie reliée aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation de pièces reliées aux émissions aux concessionnaires autorisés Sea-Doo, à moins qu'il s'agisse de réparations d'urgence requises par l'élément 2 de la liste ci-après.

En tant que fabricant certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur l'une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP, si l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel dans sa configuration conforme, dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la déclaration sous garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de tout carburant couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que ce carburant pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel, alors que l'opérateur peut facilement trouver un carburant approprié. Reportez-vous aux sections Entretien et Exigences du carburant et sa manipulation.

Période de garantie liée aux émissions

La garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

	Nombre d'heures	Mois
Composants liés aux émissions d'échappement	175	30
Composants liés aux émissions par évaporation	S. O.	24

Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé, notamment les composants suivants :

1. Pour les émissions de gaz d'échappement, les composants liés aux émissions incluent toutes pièces de moteur dépendantes des systèmes suivants :
 - Système d'admission d'air
 - Système d'alimentation en carburant
 - Système d'allumage
 - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement
2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
 - Dispositifs de post-traitement
 - Soupapes de ventilation du carter
 - Capteurs
 - Unités de contrôle électronique
3. Les pièces suivantes sont considérées comme des composants du système de contrôle des émissions par évaporation :
 - Réservoir de carburant
 - Bouchon du réservoir
 - Conduite de carburant
 - Raccords de canalisation du carburant
 - Colliers*
 - Soupapes de surpression*
 - Soupapes de régulation*
 - Solénoïdes de régulation*
 - Contrôles électroniques*
 - Diaphragmes de commande à dépression*
 - Câbles de commande*
 - Tringleries de commande*
 - Robinets de purge
 - Tuyaux de vapeur
 - Séparateur liquide/vapeur
 - Filtre à charbon actif
 - Supports de montage du réservoir à charbon actif
 - Port de connexion de purge du carburateur

REMARQUE :

* En relation avec le système de contrôle des émissions par évaporation.

4. Les composants liés aux émissions incluent aussi toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions, ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

Limitation de l'applicabilité de la garantie

En tant que fabricant certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inappropriée sous la responsabilité du propriétaire ou de l'utilisateur, ou accidentellement, et pour lesquelles le fabricant ne peut être tenu responsable, ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée lorsque des défaillances sont directement causées par une utilisation abusive du moteur/équipement ou d'une façon contraire à leur conception, et qui ne peut pas être imputée au fabricant en aucune façon.

Si vous avez des questions au sujet de vos droits et responsabilités au titre de la garantie, ou pour obtenir le nom et l'emplacement du concessionnaire BRP autorisé le plus près, veuillez contacter BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur le site **www.brp.com**, ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce Guide, ou appelez le 1-888-272-9222.

DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION EN CALIFORNIE

Vos obligations et droits de garantie

Le California Air Resources Board est heureux d'expliquer la garantie du système de contrôle des émissions par évaporation de votre embarcation à moteur à combustion interne 2025. En Californie, les nouveaux moteurs à combustion interne des embarcations doivent être conçus, construits et équipés pour satisfaire aux normes anti-smog strictes de l'État. Bombardier Produits Récréatifs inc. doit garantir le système de contrôle des émissions par évaporation de votre embarcation à moteur à combustion interne pendant les périodes indiquées ci-dessous dans la mesure où il n'y a aucun abus, négligence, entretien inapproprié ou modification non approuvée de votre embarcation à moteur à combustion interne.

Votre système de contrôle des émissions par évaporation peut inclure des pièces telles que : filtres à charbon actif, carburateurs, colliers de serrage, connecteurs, filtres, bouchons d'essence, conduites de carburant, réservoirs de carburant, valves, tuyaux pour les gaz et autres composants associés au système de contrôle des émissions par évaporation.

Protection de la garantie du fabricant

Ce système de contrôle des émissions par évaporation est garanti pendant deux ans. Si une pièce liée au contrôle des émissions par évaporation de votre embarcation à moteur à combustion interne est défectueuse, cette pièce sera réparée ou remplacée par Bombardier Produits Récréatifs inc.

Pièces couvertes:

1. Collier(s)*
2. Bouchon du réservoir d'essence
3. Canalisation(s) d'essence
4. Raccord(s) de canalisation d'essence
5. Réservoir d'essence
6. Soupape(s) de surpression*
7. Tuyau(x) de vapeur
8. Les autres pièces ne figurant pas sur cette liste qui ont une incidence sur le système de contrôle des émissions par évaporation.

REMARQUE :

* En relation avec le système de contrôle des émissions par évaporation.

Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie

En tant que propriétaire d'une embarcation à allumage commandé, vous êtes responsable de l'exécution des travaux d'entretien obligatoires indiqués dans votre manuel du propriétaire. Bombardier Produits Récréatifs Inc. vous recommande de conserver tous les reçus relatifs à l'entretien de votre embarcation, mais Bombardier Produits Récréatifs Inc. ne peut pas refuser la garantie uniquement en raison de l'absence de reçus.

En tant que propriétaire d'une embarcation à allumage commandé, vous devez cependant savoir que Bombardier Produits Récréatifs Inc. peut vous refuser la couverture de la garantie si votre embarcation à allumage commandé ou une pièce s'est avérée défectueuse en raison d'un abus, d'une négligence, d'un entretien inadéquat ou de modifications non approuvées.

Il vous incombe de présenter votre embarcation à allumage commandé à un centre de distribution ou de service de Bombardier Produits Récréatifs Inc. dès que le problème se présente. Les réparations sous garantie doivent être complétées dans un délai raisonnable qui ne dépasse pas les 30 jours. Si vous avez des questions concernant la couverture de votre garantie, vous devez contacter Bombardier Produits Récréatifs Inc. au 1-888-272-9222.

DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION DE LA MOTOMARINE SEA-DOO® DE L'ANNÉE MODÈLE 2025 POUR LES ÉTATS DE CALIFORNIE ET DE NEW YORK.

Vos obligations et droits de garantie

Le CARB (« California Air Resources Board »), le New York State Department of Environmental Conservation et Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP ») sont heureux de vous expliquer la garantie du système de contrôle d'émissions pour votre motomarine Sea-Doo 2025. En Californie et dans l'État de New York, les nouveaux moteurs des motomarines doivent être conçus, construits et équipés pour satisfaire aux normes anti-smog strictes de ces États. BRP doit garantir le système de contrôle d'émissions du moteur de votre motomarine pour la période indiquée ci-dessous, à condition qu'il n'y ait pas eu d'utilisation abusive, de négligence, ni de défaut dans les opérations d'entretien requises sur le moteur de votre embarcation.

Votre système de contrôle d'émissions peut inclure des pièces tel que le système d'injection de carburant, le système d'allumage et le convertisseur catalytique. Il peut également comprendre des boyaux, courroies, connecteurs et autres assemblages reliés aux émissions.

Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, BRP réparera le moteur de votre motomarine sans frais y compris le diagnostic, les pièces et la main-d'œuvre, pourvu que ce travail soit effectué par un concessionnaire BRP autorisé.

Protection de la garantie limitée du fabricant

Cette garantie de contrôle d'émissions limitée couvre les motomarines Sea-Doo 2025 certifiées et produites par BRP pour la vente en Californie ou dans l'État de New York, qui sont originalement vendues en Californie ou dans l'État de New York à un résident californien ou new-yorkais, ou par la suite enregistrées sous cette garantie par un résident californien ou new-yorkais. Les conditions de la garantie limitée de BRP pour les motomarines Sea-Doo s'appliquent toujours à ces modèles, avec les modifications nécessaires. Certaines pièces de contrôle d'émissions sur votre motomarine Sea-Doo 2025 sont garanties à partir de la date de livraison au premier acheteur pour une période de 4 ans, ou 250 heures d'utilisation, selon la première éventualité. Toutefois, la couverture de garantie fondée sur le nombre d'heures est seulement permise pour les motomarines munies d'un compteur d'heures approprié, ou l'équivalent. Si une pièce quelconque du moteur liée aux émissions est défectueuse pendant la période de garantie, elle sera réparée ou remplacée par BRP.

Pièces couvertes pour une motomarine Sea-Doo de l'année modèle 2025

Compresseur volumétrique	Raccord d'admission d'air
Capteur de position d'accélérateur	Bougies
Sonde de pression d'air de tubulure d'admission	Bobines d'allumage

Sonde de température d'air de tubulure d'admission	Boîtier de filtre à air
Capteur de température du moteur	Soupapes d'admission et d'échappement et anneaux d'étanchéité
Détecteur de détonation	Tubulure d'admission
Module de commande du moteur (ECM)	Soupape de ventilation de demi-carter
Corps de papillon	Anneau d'étanchéité du carter de papillon
Rampe d'injection	Anneau d'étanchéité de tubulure d'admission
Injecteurs d'essence	Faisceau de fils et connecteurs
Régulateur de pression d'essence	Filtre à carburant
Pompe à essence	-

La garantie relative aux émissions couvre les dommages subis par d'autres composants du moteur provoqués par la défaillance d'une pièce prise en charge par la garantie. Le Guide du conducteur BRP fourni contient les instructions pour l'entretien approprié et l'utilisation de votre motomarine. Toutes les pièces reliées à la garantie d'émissions sont garanties par BRP pour la période de garantie complète de votre motomarine, à moins que la pièce doive être remplacée en vertu de l'entretien requis décrit dans le Guide du conducteur.

Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions dont le remplacement est prévu dans le cadre de l'entretien obligatoire est garantie par BRP pendant la période précédant le premier remplacement prévu de ladite pièce. Les pièces relatives à la garantie d'émissions qui doivent subir une inspection régulière, mais non un remplacement régulier, sont garanties par BRP pour la période de garantie complète de votre motomarine. Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions réparée ou remplacée dans le strict respect de celle-ci est garantie par BRP pour la période de garantie restante de la pièce originale. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Les reçus et relevés d'entretien devraient être transférés à chaque propriétaire subséquent de votre motomarine.

Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie

En tant que propriétaire d'une motomarine Sea-Doo 2025, vous êtes responsable de l'entretien requis indiqué dans votre Guide du conducteur. BRP recommande que vous conserviez tous les reçus relatifs à l'entretien du moteur de votre embarcation ; toutefois, BRP ne peut refuser la garantie uniquement sur la base d'absence de reçus ou l'incapacité du propriétaire à s'assurer que toutes les mesures d'entretien planifiées ont été exécutées.

En tant que propriétaire d'une motomarine Sea-Doo, n'oubliez pas que BRP est susceptible de réfuter la couverture de la garantie si la défaillance du moteur ou d'une pièce est due à un abus, une négligence, un entretien inapproprié ou des modifications non approuvées.

Il vous incombe de présenter votre moteur à un concessionnaire BRP Sea-Doo autorisé dès qu'un problème survient. Les réparations effectuées sous garantie doivent l'être en un temps raisonnable qui ne doit pas excéder trente (30) jours.

Si vous avez des questions concernant vos droits et responsabilités dans le cadre de la garantie, ou pour obtenir le nom et l'emplacement du concessionnaire BRP Sea-Doo autorisé le plus près, veuillez contacter le centre d'assistance client au 1-888-272-9222.

Système de classification par étoiles

Pour la Californie et New York, votre embarcation Sea-Doo (SIMW) 2025 a une étiquette environnementale spéciale exigée par le California Air Resources Board. Cette étiquette porte 3 étoiles. Une étiquette mobile, fournie avec le produit, décrit la signification du système d'attribution d'étoiles.

L'étiquette avec des étoiles désigne des moteurs marins plus propres

Le symbole des moteurs marins plus propres :



F18L3CQ

Préservation de la pureté de l'air et l'eau

Pour un environnement et un mode de vie plus sains.

Économie de carburant moyen régime

Brûle jusqu'à 30 - 40% moins d'essence et d'huile que les moteurs conventionnels deux-temps, permettant une économie d'argent et de ressources.

Garantie prolongée sur les émissions

Protège l'utilisateur et lui assure une utilisation sans problème.

Une étoile – Émissions faibles

L'étiquette à une étoile identifie les moteurs hors-bord, en-bord, de poupe, mixtes et de motomarines qui satisfont aux normes 2001 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs hors-bord et de motomarines. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 75 % à celles des moteurs deux temps à carburateur conventionnels. Ces moteurs sont équivalents aux normes 2006 de l'EPA pour les moteurs marins.

Deux étoiles – Émissions très faibles

L'étiquette à deux étoiles identifie les moteurs hors-bord, en-bord, de poupe, mixtes et de motomarines qui satisfont aux normes 2004 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs hors-bord et de motomarines. Les moteurs répondant à ces normes produisent 20% moins d'émissions que les moteurs Une étoile - Faibles émissions.

Trois étoiles – Émissions ultra-faibles

L'étiquette à trois étoiles identifie les moteurs qui satisfont aux normes 2008 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs hors-bord et de motomarines ou aux normes 2003 des émissions d'échappement des moteurs en-bord et de poupe. Les moteurs répondant à ces normes produisent 65 % moins d'émissions que les moteurs avec Une étoile – Faibles émissions.

Quatre étoiles – Émissions super ultra-faibles

L'étiquette à quatre étoiles identifie les moteurs qui satisfont aux normes 2012 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs en-bord et mixtes. Des moteurs hors-bord et de motomarines peuvent aussi être conformes à ces normes. Les moteurs répondant à ces normes produisent 90 % moins d'émissions que les moteurs avec Une étoile – Faibles émissions.

Pour plus d'informations :	Embarcations plus propres – Les faits 1 800 END-SMOG www.arb.ca.gov
-------------------------------	--

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : MOTOMARINE SEA-DOO® 2025

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) garantit ses motomarines Sea-Doo 2025 (le « **Produit** ») vendues par des Distributeurs ou des Concessionnaires autorisés par BRP à distribuer les Produits à l'extérieur des États-Unis 'Amérique (« **États-Unis** »), du Canada, des États membres de l'Espace économique européen (« **EEE** »), (ce qui inclut les États membres de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Norvège, Islande et Liechtenstein), les pays membres de la Communauté des États indépendants (« **CEI** ») (incluant l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie (un **Distributeur/concessionnaire BRP**) contre tout vice dans les matériaux ou la fabrication pendant la période décrite et selon les conditions décrites ci-dessous.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le Produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSEMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT NE SONT PAS RECONNUES DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS DISPONIBLES DANS CERTAINS PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP.

Pour les Produits achetés en Australie, voir la section spécifique à la Australie ci-dessous.

Ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du Produit, qui sont autres que celles stipulées par la

présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, celle-ci n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) LES EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTES PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Des dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.
- Les dommages résultant d'un blocage par ingestion d'un objet au système de refroidissement ou de la pompe;
- Les dommages à la finition du gelcoat (enduit gélifié), y compris, mais sans s'y limiter, les défauts cosmétiques de la finition du gelcoat, cloques, étoiles, craquelures et la délamination de la fibre de verre, causés par des cloques, craquelures et autres fissures très fines.

4) PÉRIODE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante :

1. **DOUZE (12) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage privé. Pour l'Australie et la NOUVELLE-ZÉLANDE uniquement, VINGT-QUATRE (24) mois consécutifs pour un usage privé et récréatif.
2. **QUATRE (4) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage commercial. Un Produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un Produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

La période identifiée ci-dessus est une durée minimale de garantie limitée, qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie applicable, selon le cas.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT

Nos produits bénéficient de garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs.

Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible.

Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits dont la qualité n'est pas acceptable et lorsque la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

Rien dans les dispositions de cette garantie ne peut être utilisé pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la loi sur la concurrence et les utilisateurs de 2010 (Cth), ou de la loi australienne sur la protection des consommateurs ou toute autre loi, alors que cela serait contraire à cette loi, ou causer l'invalidation d'une partie des présentes modalités. Les avantages conférés par cette garantie limitée s'ajoutent aux autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

1. Le Produit doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire/distributeur BRP autorisé à distribuer des Produits BRP dans le pays où la vente a été conclue;
2. Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur.

3. Le Produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
4. Le produit doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside.
5. L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès l'apparition d'une anomalie ou défaut. Il doit aviser le distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'une anomalie ou défaut. Il doit également lui donner un accès raisonnable au Produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

Le délai de notification est déterminé par la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) OBLIGATIONS DE BRP

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation normale, à l'entretien ou au remplacement de telles pièces, sans frais de pièces et de main d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire BRP autorisé pendant la période de garantie et conformément aux conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du Produit au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un Produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur BRP autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) ASSISTANCE CLIENT

Dans l'éventualité d'un différend ou d'un conflit lié à cette garantie limitée, BRP vous recommande de tenter de résoudre le problème au niveau du distributeur/concessionnaire BRP. Il est recommandé de parler du problème avec un distributeur/concessionnaire BRP agréé en présence du responsable de service ou du propriétaire.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : MOTOMARINE SEA-DOO® 2025

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« **BRP** »)* garantit ses motomarines Sea-Doo 2025 (les « **Produits** ») vendues par des distributeurs ou des concessionnaires agréés par BRP à distribuer les Produits dans les pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les États membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« **EEA** »), les pays membres de la Communauté des États indépendants (« **CEI** ») (ce qui comprend l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie (un **distributeur/concessionnaire BRP**) contre tout défaut dans les matériaux et la fabrication pendant la période et selon les conditions décrites ci-dessous.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le Produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSEMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT NE SONT PAS RECONNUES DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS DISPONIBLES DANS CERTAINS PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP.

Pour les Produits achetés en France, voir la section spécifique à la France ci-dessous.

Ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des

conditions garanties à propos du Produit, qui sont autres que celles stipulées par la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – hors garantie

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Des dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.
- Les dommages résultant d'un blocage par ingestion d'un objet au système de refroidissement ou de la pompe;
- Les dommages à la finition du gelcoat (enduit gélifié), y compris, mais sans s'y limiter, les défauts cosmétiques de la finition du gelcoat, cloques, étoiles, craquelures et la délamination de la fibre de verre, causés par des cloques, craquelures et autres fissures très fines.

4) PÉRIODE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante :

1. **VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS**, pour des utilisations récréatives et privées.
2. **QUATRE (4) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage commercial. Un Produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un Produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

La période identifiée ci-dessus est une durée minimale de garantie limitée, qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie applicable, selon le cas.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) POUR LES PRODUITS VENDUS EN FRANCE UNIQUEMENT

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de produits similaires à cet égard et, le cas échéant:
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties, ou conformes à tout usage spécial recherché par l'acheteur, présentées à la connaissance du vendeur et acceptées par lui.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

6) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

1. Le Produit doit être acheté neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire autorisé à distribuer le Produit dans le pays ou l'union de pays où la vente a été conclue (« **distributeur/concessionnaire** »);
2. Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur.
3. Le Produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
4. Le Produit doit être acheté dans le pays (ou, dans le cas de l'EEE, l'union de pays) où l'acheteur réside.
5. L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

7) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès l'apparition d'une anomalie ou défaut. Il doit aviser le distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'une anomalie ou défaut. Il doit également lui donner un accès raisonnable au Produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

Le délai de notification est déterminé par la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

8) OBLIGATIONS DE BRP

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation normale, à l'entretien ou au remplacement de telles pièces, sans frais de pièces et de main d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire BRP autorisé pendant la période de garantie et conformément aux conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du Produit au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si la prestation de service est requise ailleurs que dans le pays où le Produit a été acheté, ou à l'extérieur de l'EEE dans le cas de résidents de l'EEE, le propriétaire assumera les frais supplémentaires encourus en raison de conditions et

pratiques locales, y compris, entre autres, le transport, les assurances, les taxes, les droits d'immatriculation, les droits à l'importation et tous les autres droits dont ceux perçus par les administrations publiques, les états, les territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

9) TRANSFERT

Si la propriété d'un Produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur BRP autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

10) ASSISTANCE CLIENT

Dans l'éventualité d'un différend ou d'un conflit lié à cette garantie limitée, BRP vous recommande de tenter de résoudre le problème au niveau du distributeur/concessionnaire BRP. Il est recommandé de parler du problème avec un distributeur/concessionnaire BRP agréé en présence du responsable de service ou du propriétaire.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Bombardier Produits Récréatifs Inc., ses filiales et ses sociétés affiliées (" BRP ") s'engagent à protéger vos renseignements personnels et à appliquer une politique générale de transparence sur nos méthodes de collecte, d'utilisation et de communication de vos renseignements personnels dans le cadre de la gestion de notre relation avec vous. **Vous pouvez obtenir plus de détails en consultant la politique de confidentialité de BRP à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en scannant le code QR ci-dessous.**

Soyez assuré(e) que nous avons mis en place des mesures de sécurité appropriées afin de protéger vos renseignements personnels contre la perte et l'accès non autorisé.

Les renseignements personnels qui peuvent être recueillis par BRP, directement auprès de vous ou auprès de concessionnaires autorisés ou de tiers autorisés, comprennent :

- **Coordonnées, renseignements démographiques et d'enregistrement** (ex : nom, adresse complète, numéro de téléphone, courriel, sexe, historique d'achat de véhicule, langue de communication).
- **Renseignements sur le véhicule** (ex : numéro de série, date d'achat et de livraison, utilisation du véhicule, emplacement du véhicule et ses déplacements).
- **Renseignements de tiers** (ex : renseignements reçus des partenaires de BRP, renseignements sur les activités de marketing conjoint, médias sociaux).
- **Renseignements technologiques** (ex : adresse IP, type de navigateur, type d'appareil, système d'exploitation, pages Web consultées, témoins et technologies similaires lorsque vous utilisez les sites Web ou l'application mobile de BRP ou des concessionnaires).
- **Renseignements d'interaction avec BRP** (ex : renseignements recueillis lorsque vous appelez les représentants des ventes internes de BRP, achetez des articles sur un site Web de BRP, vous inscrivez à des courriels de BRP, participez à des concours et des tirages commandités par BRP ou assistez à des événements commandités par BRP).
- **Renseignements transactionnels** (ex : informations nécessaires au traitement des retours, informations relatives au paiement lorsque vous achetez des produits ou services de BRP par le biais de ses sites Web ou applications mobiles et d'autres questions liées à votre achat de produits BRP).

Ces renseignements pourront être utilisés et traités aux fins suivantes :

- Sécurité et sécurité
- Service à la clientèle pour les ventes et l'après-vente (ex : compléter ou suivre avec vous votre achat ou entretien)
- Enregistrement et garantie
- Communication (ex : vous envoyer un sondage de satisfaction BRP)
- Publicité comportementale en ligne, profilage et services de localisation (ex : vous offrir une expérience personnalisée)
- Conformité et règlement des différends
- Marketing et publicité
- Assistance (ex : aide pour tout problème de livraison, traitement des retours et autres questions liées à votre achat de produits BRP).

Nous pouvons également utiliser les renseignements personnels pour générer des données agrégées ou statistiques qui ne permettent plus de vous identifier personnellement.

Vos renseignements personnels peuvent être partagés aux personnes suivantes : BRP, concessionnaires autorisés de BRP, distributeurs, fournisseurs de services, partenaires en publicité et en études de marché et autres tiers autorisés.

Nous pouvons recevoir des renseignements à votre sujet de diverses sources, y compris de tiers, comme les concessionnaires autorisés et les partenaires de BRP, avec lesquels nous offrons des services ou participons à des activités de marketing conjoint. Nous pouvons également recevoir des renseignements à votre sujet de plateformes de médias sociaux comme Facebook et Twitter, lorsque vous interagissez avec nous sur ces plateformes.

Selon les circonstances, vos renseignements personnels peuvent être communiqués en dehors de la région où vous résidez. Vos renseignements personnels ne sont conservés que pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lequel nous les avons obtenus et conformément à nos politiques de conservation.

Pour exercer vos droits en matière de protection des renseignements personnels (ex : droit d'accès, droit de rectification), pour retirer votre consentement afin de ne plus vous retrouver sur notre liste d'adresses à des fins de marketing ou pour le sondage sur la satisfaction ou pour toute question générale sur la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels de BRP à l'adresse **privacyofficer@brp.com** ou par courrier à l'adresse suivante :
Service juridique de BRP, 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada, J0E 2L0.

Lorsque BRP traite vos renseignements personnels, elle le fait en conformité avec sa Politique de confidentialité à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en utilisant le code QR suivant.



NOUS CONTACTER

www.brp.com

Asie-Pacifique

BRP Asie

107D & 107E, 17/F, Tower 1,
Grand Century Place, Mongkok,
Kowloon, Hong Kong

BRP Australie

Level 26
477 Pitt Street
Sydney, NSW 2020

BRP Chine

上海市徐汇区衡山路10号6号楼301
Rm 301, Building 6,
No.10 Heng Shan Rd,
Shanghai, Chine

BRP Japon

21F Shinagawa East One Tower
2-16-1 Konan, Minato-ku-ku,
Tokyo 108-0075

BRP Nouvelle-Zélande

Suite 1.6, 2-8 Osborne Street,
Newmarket, Auckland 2013

Europe, Moyen-Orient et Afrique

Belgique

Oktrooiplein 1
9000 Gent

République tchèque

Stefanikova 43a
Prague 5
150 00

Allemagne

Alte Papierfabrik 16
D-40699 Erkrath

Finlande

Isoaavantie 7
PL 8040
96101 Rovaniemi

France

Arteparc Bâtiment B
Route de la Côte d'Azur,

13 590 Meyreuil

Norvège

Ingvald Ystgaardsvei 15
N-7484 Trondheim
Salg, marketing, ettermarked

Suède

Spinnvägen 15
903 61 Umeå
Sweden 90821

Suisse

Avenue d'Ouchy 4-6
1006 Lausanne

Amérique latine

Brazil

Rua Odila Maia Rocha Brito, 25
Edifício Beaumont, andar 1 ao 5
CEP 13092-110 Campinas -SP

Mexique

Av. Ferrocarril 202
Parque Industrial Querétaro
Santo Rosa Jauregui, Querétaro
C.P. 76220

Amérique du Nord

Canada

3200A, rue King Ouest,
Suite 300
Sherbrooke (Québec) J1L 1C9

États-Unis

10101 Science Drive
Sturtevant, Wisconsin
53177

CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire de l'embarcation, veuillez aviser BRP :

- En prenant contact avec un concessionnaire Sea-Doo autorisé.
- **Amérique du Nord seulement:** en appelant au 1 888 272-9222.
- Postez l'une des cartes de changement d'adresse indiquées aux pages suivantes à l'une des adresses BRP indiquées dans la section *CONTACTEZ--NOUS* de ce guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS : En cas de vol de votre bateau, vous devez en informer le service de garantie du distributeur de votre région. Veuillez fournir vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification de la coque et la date à laquelle elle a été volée.

CHANGEMENT D'ADRESSE				CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE							
Numéro de modèle	Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)						
ANCIENNE ADRESSE				ANCIEN PROPRIÉTAIRE :			
				NOM			
				N°		RUE	
				VILLE		ÉTAT/PROVINCE	
				PAYS		ZIP/CODE POSTAL	
				TÉLÉPHONE			
NOUVELLE ADRESSE				NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :			
				NOM			
				N°		RUE	
				VILLE		ÉTAT/PROVINCE	
				PAYS		ZIP/CODE POSTAL	
				TÉLÉPHONE			
COLIBRIEL							

CHANGEMENT D'ADRESSE										CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE														
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE																								
Numéro de modèle					Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)																			
ANCIENNE ADRESSE																								
OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :										NOM														
										N°					RUE					APP.				
										VILLE					ÉTAT/PROVINCE					ZIP/CODE POSTAL				
										PAYS										TÉLÉPHONE				
NOUVELLE ADRESSE																								
OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :										NOM														
										N°					RUE					APP.				
										VILLE					ÉTAT/PROVINCE					ZIP/CODE POSTAL				
										PAYS										TÉLÉPHONE				
										COURRIEL														

Cette page est
vierge intentionnellement

CHANGEMENT D'ADRESSE				CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE							
Numéro de modèle				Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)			
ANCIENNE ADRESSE				NOM			
OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :							
				N°		RUE	
						APP.	
				VILLE		ÉTAT/PROVINCE	
				ZIP/CODE POSTAL			
				PAYS		TÉLÉPHONE	
NOUVELLE ADRESSE				NOM			
OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :							
				N°		RUE	
						APP.	
				VILLE		ÉTAT/PROVINCE	
				ZIP/CODE POSTAL			
				PAYS		TÉLÉPHONE	
				COLIBRIEL			

CHANGEMENT D'ADRESSE	CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE	
Numéro de modèle	Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)
ANCIENNE ADRESSE OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :	
N°	RUE APP.
VILLE	ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL
PAYS	TÉLÉPHONE
NOUVELLE ADRESSE OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :	
N°	RUE APP.
VILLE	ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL
PAYS	TÉLÉPHONE
COURRIEL	

Cette page est
vierge intentionnellement

Note : _____

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Note : _____

Note : _____

[illegible]

Note : _____

No. du modèle
de la **MOTOMARINE** _____

Numéro d'identification
du **HULL** (N.I.H.) _____

Numéro d'identification
du **MOTEUR** (N.I.M.) _____

PROPRIÉTAIRE : _____
NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

Date d'achat _____
ANNÉE MOIS JOUR

Date d'expiration de la garantie _____
ANNÉE MOIS JOUR

Doit être complété par le concessionnaire Sea-Doo au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE

⚠ AVERTISSEMENT

Si vous ne tenez pas compte des avertissements et des instructions de sécurité présentés dans ce guide, la vidéo de sécurité et des étiquettes de sécurité apposées sur les produits, vous prenez le risque de causer des accidents graves ou mortels.



® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. ou de ses sociétés affiliées.

©2024 BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. TOUS DROITS RÉSERVÉS

www.brp.com

ALUMACRAFT®

MANITOU®

SEA-DOO®

CAN-AM®

QUINTREX®

SKI-DOO®

LYNX®

ROTAX®